



# Actes du Séminaire international sur l'intégration des immigrants au Maroc sous le thème :



La nouvelle **politique  
migratoire** au Maroc



Quelle stratégie  
d'intégration ?





« ...Jadis point de passage vers l'Europe, notre pays s'est transformé en destination de résidence.

Face à l'accroissement sensible du nombre des immigrés d'Afrique ou d'Europe, Nous avons invité le gouvernement à élaborer une nouvelle politique globale relative aux questions d'immigration et d'asile, suivant une approche humanitaire conforme aux engagements internationaux de notre pays et respectueuse des droits des immigrés.

... le Maroc a présenté, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies de cette année, l'initiative de l'Alliance africaine pour la migration et la migration et le développement.

C'est une initiative axée sur une vision africaine commune et des principes humanitaires devant présider aux questions migratoires. Elle s'appuie également sur la responsabilité partagée entre les pays d'origine, de transit et d'accueil, et sur le lien étroit entre immigration et développement...

*Extrait du discours de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste, à l'occasion du 38<sup>ème</sup> anniversaire de la Marche Verte du 6 novembre 2013*



# Sommaire

<b>Note introductive</b>	<b>5</b>
<b>Séance inaugurale : Discours Officiels</b>	
Allocution de Anis Birrou, Ministre chargé des Marocains résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration	<b>13</b>
Allocution de Ally Coulibaly, Ministre de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur	<b>16</b>
Allocution de Marina del Corral Téllez, Secrétaire Générale de l'Immigration et de l'Émigration, Ministère de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, Royaume d'Espagne	<b>20</b>
Allocution de SE Eduard Gnesa, Ambassadeur Extraordinaire de la Confédération Suisse, Chargé de la Collaboration Internationale en matière de Migrations	<b>26</b>
Allocution de Anke Strauss, Représentante de l'Organisation internationale pour les migrations au Maroc	<b>29</b>
<b>Séance introductive</b> «L'intégration dans le contexte migratoire marocain : sur quelles articulations et sur quels impératifs se base cette politique ? quelles seront les spécificités potentielles de cette expérience ? Comment s'imprégner des leçons tirées des autres modèles d'intégration ? »	
Mohammed Khachani, Professeur à l'Université Mohammed V Rabat, Secrétaire Général de l'Association Marocaine d'Études et de Recherches sur les Migrations (AMERM) « Contexte migratoire et espaces d'intégration au Maroc »	<b>33</b>
Pindie Stephen, Spécialiste en formation des migrants/intégration des migrants, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève « Modèles migratoires et bonnes pratiques en matière d'intégration des migrants »	<b>44</b>
Leila Rhiwi, Représentante de l'ONU Femmes Maghreb, Bureau Multi-pays «Les enjeux de l'intégration du genre dans la nouvelle politique migratoire du Maroc»	<b>48</b>
<b>Atelier 1</b> : « Une intégration réussie ne peut s'effectuer sans un réel accès aux droits et services de base : quelles démarches pour une insertion en matière d'emploi, de logement et de santé ? quelles spécificités d'intégration au profit des réfugiés ? »	
Jean Pierre Cassarino, Politologue, Directeur de projet au sein de l'Institut Universitaire Européen « Les temps de l'insertion et de l'intégration »	<b>57</b>
Mohamed Ayoub Hassoun, Directeur régional de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) « L'ANAPEC au service des employeurs et des chercheurs d'emploi »	<b>60</b>

Mohamed Khatib, Chef de Service, Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) « Intégration des immigrés au Maroc, contribution de l'OFPPT »	66
Amina El Khettaoui, Médecin, représentante du Ministère de la Santé	72
Barbara Rijks, Coordinatrice Programmes de Santé et Migrants, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève « Des migrants en bonne santé facilitent une bonne intégration »	82
Machtelt de Vriese, chargée de la protection, Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), Maroc « Un partenariat pour l'intégration des réfugiés »	87
Francisco García Villar, Directeur de l'Intégration au Secrétariat Général de l'Immigration et de l'Émigration, Ministère de l'Emploi, Espagne « L'expérience espagnole en matière d'intégration des migrants »	91
<b>Atelier 2 : « Le migrant est aussi un porteur de sens et d'un capital culturel : quelles démarches d'intégration éducative, linguistique et culturelle ? comment produire des outils pédagogiques adaptés aux besoins diversifiés des migrants? comment prévenir le rejet et consolider l'ouverture culturelle dans la société marocaine ? »</b>	
Driss EL Jouni, Chef de la Division Gestion de projets, Direction de l'éducation non formelle, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle « Education Non Formelle: Une seconde chance de rescolarisation et d'insertion des non scolarisés et une opportunité d'intégration éducative des migrants »	99
Shimi Jamal ; Directeur du Département de l'Enfance ; Ministère de la Jeunesse et des Sports « Le rôle des institutions des jeunes et du sport dans la nouvelle politique d'intégration des immigrés »	106
Sami Boubakeur, Directeur Maroc de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration(OFIG) « L'expérience en matière d'intégration des migrants en France »	109
Carmelita F. Ammendola, Sous Préfet, Chef de la Direction des Relations Internationales et Extérieures, Département des Libertés Civiles et Immigration, Ministère de l'Intérieur, Italie « L'expérience en matière d'intégration des migrants en Italie »	114
Amina Benkais-Benbrahim, Coprésidente de la Conférence suisse des délégués à l'intégration, Suisse « Quelques pistes de réflexions inspirées du modèle d'intégration suisse »	119
Vincent Sibout, Directeur de Caritas Maroc « Jeune migrant : entre intégration et spécificité, quel projet éducatif ? »	123

### **Atelier 3 « L'intégration sociale des migrants, quelle dynamique partenariale et quel rôle des acteurs civils et des représentants des pays d'origine ? quelle stratégie de coopération ? »**

Mohammed Ait Aazizi, Directeur Chargé de la famille, de l'enfance et des personnes âgées, Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social « Les éléments de la stratégie du Pôle Social en matière de protection des droits des migrants et d'intégration »	131
Bappah Lawal, Ministre/Consul à l'Ambassade du Nigéria, « La coopération pour une meilleure intégration »	134
Patrick Charlier, Directeur adjoint du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Belgique « De la migration à la citoyenneté, une responsabilité partagée - l'expérience belge »	136
Hachem Ossieran, Directeur Opérations, Emploi et Formation, Access Community, États Unis « Trouver le succès de l'intégration à travers la réinstallation des réfugiés : l'expérience de l'état de Michigan dans la collaboration publique - privée »	138
Geneviève Jacques, Présidente du CIMADE : Comité Inter-Mouvements Auprès Des Évacués « Leçons tirées de la longue expérience d'une association de la société civile française »	142
Rachid Badouli, Directeur Stratégie et Développement, Fondation Orient-Occident « Migrants au Maroc, quelle stratégie pour un projet sociétal ? »	148
Ali Lotfi, Secrétaire Général de l'Organisation Démocratique du Travail (ODT) « Le rôle de la société civile dans l'intégration des migrants au Maroc »	154
<b>Synthèse générale et recommandations</b>	<b>165</b>
<b>Conclusions et perspectives : principes d'une feuille de route</b>	<b>184</b>



NOTE INTRODUCTIVE



Se basant sur les recommandations pertinentes du CNDH, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a donné Ses Hautes Orientations au Gouvernement afin de procéder, sans délai, à l'élaboration et à la mise en place d'une stratégie et d'un plan d'action appropriés, dans la perspective de formuler une politique globale en matière d'immigration.

Conscient de l'ampleur stratégique de ces mutations, et armé de sa grande expérience de gestion de l'émigration et de sa sensibilité aux revendications et besoins de ses propres migrants, le Maroc a entamé une profonde refonte de sa politique d'immigration vers une approche basée, dans sa démarche de planification et de mise en œuvre, sur les droits humains et sur une gestion concertée, efficace et humaniste des flux et stocks migratoires. Par cela, notre pays répond à son propre besoin évolutif du processus de démocratisation et de construction de l'État des droits de l'homme et à son choix de s'inscrire dans un nouveau sens universel du droit à la mobilité.

Dans ce cadre, le Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration, en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations et avec le soutien de la Coopération Suisse, a organisé les 10 et 11 mars 2014 à Rabat, un séminaire international sur la nouvelle politique migratoire sous le thème : « La nouvelle politique migratoire au Maroc, quelle stratégie d'intégration ? ».

Ce séminaire intervient deux mois après le lancement de l'opération de régularisation durant lesquels un travail intense de réflexion et de planification associant tous les intervenants dans le champ de la migration a été mené.

Cette rencontre est le couronnement de tous ces efforts par la définition des contours d'une politique d'intégration des immigrés au Maroc et des mesures politiques et institutionnelles capables d'assurer la participation sociale des migrants et réfugiés et leur contribution au développement de la société marocaine ; le but étant d'édifier un schéma d'insertion et d'accès aux droits, basé sur les spécificités du contexte marocain, ses caractéristiques socioculturelles et ses besoins de développement socio-économique.



SÉANCE INAUGURALE  
DISCOURS OFFICIELS



## Allocution de Anis Birrou, Ministre chargé des Marocains résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration

*Mesdames et messieurs,*

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue dans cet important Séminaire International, et de vous remercier d'avoir répondu à notre invitation, notamment ceux venus de loin nous honorer de leur présence et de leur participation.

La tenue d'un séminaire international sur l'intégration des immigrés au Maroc de cette taille et de cette valeur témoigne d'une volonté sincère de mise en œuvre des hautes orientations de Sa Majesté le Roi en faisant participer un grand nombre de spécialistes pour poser les fondements d'un modèle marocain d'intégration des immigrés.

L'ouverture d'un débat public sur la question et la participation des parties prenantes dans la construction de cet avenir commun est l'expression claire de la volonté du Royaume du Maroc d'être à la hauteur de son histoire et de sa civilisation, ainsi que de ses engagements, de sa stature et de son rayonnement international.

L'adoption par le Royaume du Maroc d'une politique migratoire vient concrétiser l'initiative lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans le cadre de la vision globale du projet sociétal démocratique inauguré au Maroc depuis la dernière décennie du siècle passé, caractérisé par une série de grandes réformes politiques et juridiques faisant de lui un modèle de respect des valeurs démocratiques et des droits de l'homme dans ses dimensions universelles.

*Mesdames et messieurs,*

Vous n'êtes pas sans savoir que le Maroc a été longtemps considéré comme pays émetteur de main-d'œuvre et pays de transit en direction du Nord. Depuis de nombreuses années, il est devenu aussi pays de résidence de milliers d'étrangers venus soit de leur propre gré ou contraints par les conditions économiques ou politiques difficiles de leurs pays d'origine.

Les mutations que connaît le monde actuellement, le mouvement accéléré de circulation des personnes à travers les frontières et les pays, la proximité géographique du Maroc par rapport à l'Europe ainsi que le climat de stabilité et de liberté dont il jouit et les chantiers de développement économique et social supervisés par Sa Majesté le Roi, sont autant de facteurs qui ont attiré de nombreux étrangers vers le Maroc et les ont incité à s'y établir.



Toutefois, la situation des immigrés et des réfugiés dans notre pays, surtout en provenance d'Afrique subsaharienne et de certains pays du Moyen-Orient, est au centre des préoccupations de l'opinion publique nationale et internationale et a nécessité des actions urgentes reflétant le souci du Maroc d'aborder la question de l'immigration dans le respect des principes que lui dicte sa civilisation séculaire, conformes aux règles du droit international et répondant aux exigences de ses relations avec son environnement régional.

Dans ce contexte, après le rapport du Conseil National des Droits de l'Homme sur la situation des réfugiés et des immigrés au Maroc adressé à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, le 9 Septembre 2013, et partant d'une détermination forte à œuvrer pour la protection des droits de l'homme quel que soit son statut juridique, son sexe, son origine, sa race ou la couleur de peau, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a donné ses instructions pour élaborer une politique globale et une approche innovante de cette problématique tenant compte, fondamentalement, de sa dimension humaine et mettant l'accent en priorité sur la préservation des droits du migrant et de sa dignité.

Ainsi, et en coordination avec tous les secteurs et institutions concernés, un plan d'action opérationnel intégré a été mis en place pour traiter la situation des réfugiés et des immigrés en situation irrégulière. Une opération exceptionnelle pour régulariser la situation de ces immigrés a été lancée le 2 Janvier 2014 pour s'achever fin 2014. Le gouvernement marocain a mobilisé tous les moyens humains et logistiques : plus de 80 bureaux ont été ouverts dans toutes les préfectures et régions du Royaume pour recevoir les demandes de régularisation qui s'élèvent à ce jour à plus de 13.000, émanant de ressortissants de 86 nationalités.

Parallèlement à cette campagne, le Maroc s'est engagé dans plusieurs actions visant à faciliter l'intégration de ces nouveaux résidents dans la société marocaine et à leur assurer des conditions décentes de vie à travers, notamment, la scolarisation de leurs enfants, l'enseignement de la langue et de la culture marocaine aux adultes, la formation professionnelle donnant accès au marché du travail, sans oublier la couverture médicale et l'accompagnement social.

Parallèlement à tout cela, nous avons pris d'autres mesures visant à assurer à notre action toutes les garanties de sérieux telles que la mise en place d'un mécanisme de concertation avec les ONG des droits de l'homme et la mise à niveau du cadre législatif et institutionnel relatif à l'asile, aux droits des immigrés et à la traite des êtres humains.

Afin de faciliter l'accompagnement de l'intégration des immigrés, le travail a été organisé sur deux niveaux, le premier dédié à la mise en place et au suivi de la politique d'intégration des immigrés au niveau social, économique et culturel, ainsi que le réexamen du cadre législatif et institutionnel, tandis que le second volet est dédié à la prospective, la veille informationnelle, les études et la planification.

Sur un plan pratique, nous avons arrêté un programme d'opérationnalisation de la nouvelle politique articulé autour de cinq axes:

- Assurer les conditions d'une bonne intégration du migrant sur les plans social et économique (formation-insertion / auto-emploi / culture et éducation / santé / logement, ...);
- Préserver les droits du migrant (accueil, orientation et assistance juridique / suivi des traités, conventions, protocoles relatifs de la question migratoire / mise à niveau des lois nationales en matière d'immigration, d'asile et de traite des êtres humains ...);
- Organiser une meilleure connaissance de cette population et de ses attentes (études stratégiques et monographiques / observation thématique permanente des flux et dynamiques migratoires / mécanisme de suivi statistique et de veille informationnelle / planification stratégique...);
- Renforcer la communication pour la prévention des dérives xénophobes et la sensibilisation des migrants sur leurs droits et devoirs,...
- Renforcer le partenariat et la coopération avec les pays d'origine des immigrés, ainsi qu'avec les organisations internationales, les organismes des Nations Unies et la société civile.

#### *Mesdames et messieurs,*

Nous organisons aujourd'hui cet important séminaire pour prendre connaissance des diverses expériences internationales et des contributions possibles de chaque secteur dans notre pays pour l'élaboration d'un programme intégré tenant compte des ressources disponibles et des enjeux présents ou à venir afin de construire un modèle marocain viable d'intégration des immigrés sur les plans économique, social et culturel.

Il est inutile de rappeler l'importance de pareils forums qui mettent en valeur les expériences réussies et contribuent à éviter les erreurs possibles, chose vitale pour les nouveaux pays d'accueil comme le nôtre qui s'efforce d'atteindre les nobles objectifs fixés par Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste et aspire à être un exemple à suivre pour les pays du Sud en matière de gestion humaine et civilisée des migrants, capable d'éviter à notre continent les tragédies de l'immigration clandestine.

Grâce à l'initiative Royale, nous avons pris rendez-vous avec l'histoire. Je pense que notre tâche est à la mesure des défis majeurs posés par la problématique migratoire pour nous et pour nos partenaires du Nord comme du Sud. Nous sommes résolus à traduire cette volonté Royale en actions tangibles, profitant en cela de l'expérience confirmée de pays à long passé d'immigration et d'intégration, afin de ne pas perdre de temps, d'économiser les efforts et de gagner en efficacité.

*Je vous remercie pour votre aimable attention.*



## Allocution de Ally Coulibaly, Ministre de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur

*Mesdames et Messieurs,  
Monsieur le Ministre et cher frère,*

Tout d'abord, je voudrais vous exprimer toute ma gratitude de m'avoir invité à participer à cet important séminaire international sur l'intégration des immigrés au Maroc et à y prendre la parole.

Ma présence à cette rencontre traduit, à n'en point douter, la volonté, maintes fois, affichée de nos dirigeants, Sa Majesté MOHAMMED VI et le Président Alassane OUATTARA de faire de la coopération entre le Maroc et la Côte d'Ivoire un modèle de partenariat Sud-Sud.

Il est heureux de constater qu'il ne s'agit pas d'incantation, mais plutôt d'une réalité tangible dont nous pouvons être fiers.

En effet, la dernière visite de Sa Majesté MOHAMMED VI en Côte d'Ivoire, la deuxième en l'espace d'un an, a vu les relations entre nos deux pays connaître une nouvelle dimension, comme en témoigne la conclusion, à cette occasion, de vingt six accords dans divers domaines.

Les faits parlent d'eux-mêmes et nous pouvons nous enorgueillir. Les relations entre deux pays sont exceptionnelles et les gestes d'amitié ne manquent pas.

Jugez-vous-mêmes : la durée de la visite d'amitié de Sa Majesté MOHAMMED VI, huit jours l'année dernière, huit jours cette année.

Le geste mémorable que le Souverain Chérifien a posé, le 2 Mars dernier, en s'associant à l'accueil que le peuple ivoirien a réservé au Président Alassane OUATTARA, de retour de Paris, après son opération d'une sciatique.

Il est des actes qu'on n'oublie jamais. Sans conteste, ce geste de haute portée symbolique en fait partie.

Le Souverain Marocain a gagné le cœur des Ivoiriens, en raison de son attachement à la terre ivoirienne, de sa vision et de son humanisme.

C'est peu dire qu'il est très populaire en Côte d'Ivoire.

En dignes héritiers de Sa Majesté HASSAN II que Dieu l'ait en sa sainte garde et le Président Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, paix à son âme Sa Majesté MOHAMMEDVI et le Président Alassane OUATTARA sont entrain de perpétuer cette relation particulière qui lie nos deux pays. Le Président Houphouët était un avant-gardiste qui a octroyé aux Etrangers les mêmes droits qu'aux Ivoiriens. Leur accès aux soins, à l'éducation et même leur droit de vote étaient respectés.

C'est donc au nom du Président de la République de Côte d'Ivoire et en ami du Maroc, que je tenais à souligner à quel point nos deux pays sont déterminés à aller le plus loin possible dans leur coopération et à quel point ils s'apprécient.

Nous sommes convaincus que cette coopération doit s'exercer également dans le domaine de la gestion de la diaspora tout comme dans l'intégration des immigrés au Maroc.

C'est donc avec un réel intérêt que je prends part au présent séminaire dont l'objectif premier est de rechercher les voies et moyens à mettre en œuvre pour assurer une coexistence apaisée et harmonieuse entre les immigrés et les populations d'accueil marocaines, dans le strict respect des lois du pays hôte.

C'est un fait, et nul ne peut le contester, la Côte d'Ivoire, mon pays, est, tout comme le Maroc, de longue date, une terre d'accueil et d'hospitalité, dans la plus pure tradition africaine.

Ces vertus que nous avons en partage nous ont permis de tisser des rapports particuliers qui sont fort appréciés par nos deux peuples, comme en témoigne le nombre croissant de Marocains vivant et travaillant en Côte d'Ivoire, et celui des Ivoiriens travaillant ici ou étudiant dans les universités de votre pays.

Pour ce qui est précisément de la présence de nos compatriotes au Maroc, les Ivoiriens officiellement inscrits dans notre ambassade à Rabat étaient au nombre de 3019 personnes en décembre 2013.

Il va sans dire que ce nombre est largement en dessous de la réalité et que, compte tenu de l'immigration clandestine, il pourrait facilement atteindre plusieurs milliers, dont certains, il faut le reconnaître, vivent dans une grande précarité.

C'est donc pour moi l'occasion d'exprimer, au nom du Président Alassane OUATTARA, notre profonde gratitude à Sa Majesté le Roi Mohamed VI pour les importantes mesures prises pour la régularisation des subsahariens, permettant ainsi à des milliers de personnes, dont bon nombre de nos compatriotes, de vivre de façon décente dans votre si beau pays.

La Côte d'Ivoire, je le disais tantôt, a toujours été, et depuis fort longtemps, un pays ouvert et accueillant avec un taux d'immigration dépassant largement les 20%. Ce qui constitue, de loin, un véritable record sur le continent africain. De par la diversité de sa population, la Côte d'Ivoire est une véritable mosaïque et mieux, une Afrique en miniature.

Pendant très longtemps, nos compatriotes, enfermés dans le cocon douillet du miracle économique ivoirien, n'avaient pas éprouvé le besoin de s'expatrier.



Il aura fallu la crise économique de la fin des années 80 et les crises politiques, sociales et militaires qui se sont succédé durant les deux dernières décennies pour que beaucoup d'Ivoiriens soient tentés par l'émigration.

Aujourd'hui, nos compatriotes à travers le monde, qui sont estimés à quelque 1.240.000 âmes, constituent environ 5,4% de notre population.

Ils se répartissent comme suit :

Environ 60% résident en France, 21% aux Etats Unis, 8% en Italie, 8% au Royaume Uni, 3% au Sénégal, et 10% dans le reste du monde

Après son accession à la magistrature suprême, le chef de l'Etat de Côte d'Ivoire, Son Excellence Alassane Ouattara, soucieux d'engager tous les fils et toutes les filles de notre pays dans la bataille pour la reconstruction et le développement du pays, qui sortait à peine de la crise post électorale, a créé, pour la première fois, le 22 Novembre 2012, un nouveau département attaché au Ministère de l'Intégration africaine et ayant désormais en charge les Ivoiriens de l'Extérieur.

Afin de mieux prendre en compte les préoccupations de nos compatriotes expatriés, le Ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur dont j'ai la charge depuis deux ans, vient de créer la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur.

Cette nouvelle direction, qui traduit la volonté politique de notre gouvernement de prendre les ivoiriens de l'étranger pour des citoyens à part entière et non des citoyens entièrement à part, aura notamment pour tâche de se charger d'une population expatriée de plus en plus nombreuse, de plus en plus jeune avec plus de 55% âgés de 20 à 35 ans.

La Direction des Ivoiriens de l'Extérieur s'efforcera d'apporter une réponse satisfaisante à toutes les questions relatives à la migration de nos nationaux. Il s'agira notamment de :

- l'assistance aux Ivoiriens qui vivent à l'étranger en encourageant et en coordonnant les initiatives visant leur regroupement ;
- la promotion de leurs intérêts et leur protection ;
- la mise en œuvre des actions relatives à leur retour et à leur réinstallation (aide à la réinsertion économique, sociale, culturelle) ;
- la facilitation de leur accès au logement en Côte d'Ivoire ;
- le soutien à la réalisation de projets d'investissements des Ivoiriens de l'Extérieur en Côte d'Ivoire ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de mesures destinées à assurer leur pleine implication dans la vie nationale et dans la réalisation des actions de développement.

Dans le cadre de ses missions, la Direction générale, confiée à Monsieur Issiaka Konaté, lui même Ivoirien de l'Extérieur, issu de notre diaspora à Londres, a entrepris plusieurs missions dans votre pays auprès du Conseil de la Communauté des Marocains de l'Etranger (CCME), pour apprendre et bénéficier de votre immense expérience en la matière.

Permettez-moi donc, d'exprimer toute notre gratitude au Conseil de la Communauté Marocaine de l'Etranger, pour sa totale disponibilité à nous appuyer pour la mise en place d'un Conseil Supérieur des Ivoiriens de l'Extérieur dans les mois à venir, mais également dans l'élaboration de notre politique en faveur de la diaspora ivoirienne.

En effet, la Côte d'Ivoire va organiser, d'ici la fin de l'année, un forum destiné à la diaspora.

Je voudrais, par conséquent, ici même, solennellement, vous adresser une invitation à y participer et, par la même occasion, solliciter votre soutien et appui pour son organisation.

Notre pays a besoin de votre expertise avérée dans ce domaine et de votre savoir faire.

Nous sommes donc disposés à examiner avec vous toutes les pistes devant favoriser un meilleur échange et partage de connaissances et d'expérience.





## Allocution de Marina del Corral Téllez, Secrétaire Générale de l'Immigration et de l'Émigration, Ministère de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, Royaume d'Espagne

### Bonjour,

C'est un honneur pour moi de partager un espace de dialogue avec vous sur un sujet aussi intéressant et actuel que celui des politiques d'intégration des immigrés et, notamment, sur la nouvelle politique migratoire du Royaume du Maroc et sa stratégie d'intégration.

Et pour cela, je tiens à remercier très sincèrement Monsieur Anis Birrou, Ministre chargé des Marocains résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration, pour l'honneur qu'il me fait en m'invitant à participer à ce séminaire, au nom du gouvernement espagnol.

C'est un privilège d'être à Rabat et de pouvoir profiter de ce beau pays, de ses magnifiques paysages, de sa délicieuse cuisine et de son hospitalité traditionnelle.

*Merci, Monsieur le Ministre de m'avoir invitée à participer à ce séminaire international.*

### 1. Contexte des relations Maroc-Espagne et Maroc-UE :

Je voudrais commencer mon intervention en encadrant le contexte dans lequel le gouvernement marocain a organisé ce séminaire international, et qui lui confère une importance toute particulière.

Parce qu'il intervient à un moment crucial, tant du point de vue de la politique interne marocaine, que celui des relations bilatérales entre l'Espagne et le Maroc et l'Union européenne et le Maroc:

- En ce qui concerne le contexte interne qui motive la tenue du séminaire, je voudrais rappeler l'impulsion donnée par sa Majesté le Roi Mohamed VI et visant à mettre en place une nouvelle politique marocaine d'immigration, comme annoncé par le communiqué du Cabinet Royal du 10 septembre 2013.

Ce communiqué met l'accent sur la double posture du Maroc du point de vue migratoire: pays émetteur mais, en même temps, pays récepteur, notamment pour les immigrés provenant de pays d'Afrique Subsaharienne.

Du point de vue institutionnel, l'initiative de Sa Majesté a supposé la création d'un

nouveau Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration, visant à développer la politique marocaine sur l'émigration, ainsi que la politique sur l'immigration dans ses aspects non policiers ou consulaires.

À mon avis, cette institution vient représenter ce qu'est, dans notre pays, le Secrétariat Général que je dirige, et qui se charge du développement de la politique du gouvernement espagnol sur l'immigration et l'émigration, en coordination avec les interventions propres des ministères de l'Intérieur et des Affaires Étrangères et de la Coopération.

En Espagne, la figure d'un organe chargé de coordonner la politique sur l'immigration et l'émigration date de 2004 et s'est maintenue gouvernement après gouvernement, étant considérée comme essentielle l'existence d'un organe qui ait une vue d'ensemble sur ces questions, sans préjudice des compétences spécifiques attribuées aux autres ministères.

C'est pourquoi, à la lumière de l'expérience espagnole, je pense que la création du nouveau ministère marocain est une idée très judicieuse.

- Par ailleurs, la tenue de ce séminaire international coïncide avec ce qu'on pourrait appeler une lune de miel dans les relations bilatérales entre l'Espagne et le Maroc et aussi avec un moment culminant des relations entre l'Union européenne et le Maroc.

Quant aux relations bilatérales entre les deux Royaumes (dont l'évènement le plus important a été la récente visite au Maroc de Sa Majesté le Roi D. Juan Carlos I d'Espagne, du 15 au 18 juin 2013), je ne fais pas uniquement référence à celles à caractère institutionnel, mais aussi aux liens étroits qui unissent l'Espagne et le Maroc du point de vue des relations humaines. Il suffit de mentionner le nombre de citoyens marocains résidant en Espagne, qui, à la date actuelle s'élève à presque 890.000, et qui n'a pas cessé de croître d'année en année, représentant la communauté d'étrangers non communautaire la plus nombreuse de notre pays. Il s'agit d'une communauté jeune (la moyenne d'âge est de 30 ans) et, très consolidée : plus de 730.000 citoyens marocains sont des résidents de longue durée (situation à la quelle ils accèdent après avoir résidé durant cinq ans en Espagne).

Quant à leur situation professionnelle, le citoyen marocain présente un taux de chômage (23,16%) inférieur à la moyenne nationale.

Il faut aussi évoquer le caractère chaque fois plus attrayant du Maroc pour les citoyens et les entreprises espagnols. Il y a déjà 800 entreprises espagnoles installées et travaillant dans ce pays.

Ces chiffres, ainsi que le rapprochement entre les deux pays et leurs relations historiques, ont favorisé d'excellents avancements en matière migratoire au cours des dernières années, parmi lesquelles je souhaiterais en citer un bref exemple :

- **L'Accord de main-d'œuvre entre l'Espagne et le Maroc souscrit le 25 juillet 2001, et qui a permis de développer une expérience de collaboration qui a été citée comme exemple de bonnes pratiques dans divers forums internationaux, comme à la réunion du Forum Global de Migration et de Développement, tenue à Manille en 2008. Cet accord constitue un élément essentiel dans la régulation des flux migratoires des travailleurs étrangers et son grand succès réside dans le**



*fait d'avoir créé une dynamique de travail conjointe et nettement réussie entre le Secrétariat Général de l'Immigration et de l'Emigration et l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi du Maroc (ANAPEC).*

Précisément en ces dates, nous sommes en pleine opération de déplacement de 2.270 ouvrières marocaines qui participeront à la campagne de la cueillette des fraises de 2014. Ce matin même, 200 d'entre elles ont effectué leur départ de Tanger pour rejoindre leurs postes de travail dans les exploitations agricoles de Huelva.

Deux institutions publiques de deux pays différents qui travaillent de façon coordonnée, depuis déjà plusieurs années, pour l'obtention d'intérêts partagés, d'une manière que nous pourrions qualifier de « quotidienne et rodée », je ne crois pas que nous trouverons beaucoup d'exemples d'un tel degré de collaboration aussi « quotidienne et rodée » à l'échelle mondiale, et je peux dire qu'en Espagne il n'existe pas, en tout cas, pas en matière migratoire, un instrument bilatéral aussi puissant et normalisé que celui-ci.

- **Le Groupe de travail permanent maroco-espagnol sur l'immigration, créé en 2003 et qui, depuis cette date, s'est réuni quatorze fois. A travers ce groupe de travail ont été abordées de façon opérationnelle les questions relatives à la lutte contre l'immigration clandestine, la promotion des flux légaux et l'intégration des immigrés.**

Sans doute, ce forum de dialogue continuera d'approfondir dans une collaboration qui se traduit par des résultats positifs et tangibles pour les deux pays.

Je connais, Monsieur le Ministre, à travers mes collaborateurs, votre intérêt pour une prochaine et prompte réunion du groupe de travail sur l'intégration, d'ici je vous confirme notre disponibilité pour la tenir et vous propose de fixer les dates dans les prochains jours.

- *La collaboration étroite que, jour après jour, réalisent les forces armées et les corps de sécurité des deux pays dans la lutte contre l'immigration clandestine et contre les organisations criminelles de traite des êtres humains, lutte sans laquelle il serait impossible, pour n'importe quel pays dans le monde, de parvenir à une politique d'immigration ordonnée et équilibrée et à un niveau adéquat d'intégration des immigrés dans la société.*

La coopération bilatérale entre nos pays en matière de mobilité et migration a été renforcée encore plus l'an dernier avec la signature le 7 juin de **la Déclaration conjointe établissant une Association de Mobilité entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne et ses États membres**, dans laquelle l'Espagne a participé très activement, en étant l'un des pays signataires.

Cette Association de mobilité démarre avec les objectifs suivants:

- Mieux gérer la circulation des personnes pour des séjours de courte durée, la migration légale et la migration à des fins professionnelles, en tenant compte, par rapport à ce dernier point, de la situation du marché du travail des signataires.
- Renforcer la coopération en matière de migration et développement, permettant la valorisation du potentiel de la migration et ses effets bénéfiques pour le développement du Maroc et des pays européens.

- Lutter contre l'immigration clandestine, les réseaux du trafic des êtres humains et de la traite des personnes et promouvoir une politique efficace de retour et de réadmission dans le respect des droits fondamentaux, de la législation applicable et de la dignité des personnes concernées.
- Respecter les instruments internationaux dûment ratifiés pour la protection des réfugiés.

Pour atteindre ces objectifs, la Commission, au nom de l'Union Européenne, ainsi que les 9 pays membres signataires, ont proposé un ensemble de projets et d'actions, cités tous dans l'annexe à la présente déclaration et qui ont un caractère évolutif.

A ce jour, le nombre total de projets proposés s'élève à 105: 37 ont été présentés par l'UE, 66 par les Etats membres et 2 sont des projets communs (UE et États membres) <sup>(1)</sup>. Certains d'entre eux étaient déjà en cours et d'autres sont nouvellement initiés. L'Espagne a présenté 11 projets.

## 2. L'intégration des immigrés :

J'ai commencé mon intervention en soulignant l'importance du moment politique interne marocain dans lequel est tenu ce séminaire international.

Il coïncide avec l'impulsion royale pour une nouvelle politique marocaine d'immigration, dans laquelle, comme vous le savez, le communiqué du Cabinet Royal souligne la nécessité de procéder à la régularisation de la situation des immigrés, y compris les subsahariens, en termes de résidence et des activités exercées.

Ce processus de régularisation implique dans le cas du Maroc l'entreprise de nouveaux domaines de l'action politique à mon avis essentiels pour garantir l'objectif ultime: que la régularisation de la situation de ces personnes ne soit pas un peu conjoncturelle. Au contraire, le Maroc, à travers le Ministère des Marocains résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration, parallèlement au développement du processus de régularisation, établit les bases d'une politique marocaine d'intégration des immigrés.

Permettez-moi de saluer positivement l'intervention rapide du Maroc en ce sens, peut-être apprise de l'expérience des autres pays qui n'ont, peut être, pas su voir qu'il ne sert à rien de régulariser des situations administratives si les bases pour leur consolidation au fil du temps ne sont pas mises en place, évitant dans la mesure du possible d'éventuelles situations d'irrégularité qui pourraient survenir.

L'Espagne, avec une population de plus de 5 millions de ressortissants étrangers résidant dans notre pays (plus de 120 nationalités confondues...), est à l'échelle mondiale la destination migratoire à la plus forte croissance des dix dernières années et fait partie des dix pays où se concentre la moitié des 232 millions de migrants qui existent dans le monde, selon les estimations de l'Organisation Internationale des Migrations. Nous sommes le cinquième plus important pays en ce qui concerne les envois de fonds, après les Etats-Unis, l'Arabie saoudite, la Russie et la Suisse.

Dans ce contexte de chiffres, je crois sincèrement que l'on peut dire que l'Espagne a consolidé depuis le début du XXIe siècle une satisfaisante politique de promotion de l'intégration des immigrés, qui a cherché un niveau de cohésion sociale suffisamment



élevé pour que, dans des moments comme ceux-ci, de crise économique depuis cinq ans et de laquelle heureusement et avec beaucoup d'efforts on commence à sortir, n'aient pas apparu des tendances racistes ou xénophobes significatives, en dehors de faits isolés ou de lignes politiques certainement résiduelles.

Pour cela, comme vous l'expliquera en détail notre Directeur Général de l'Intégration des Immigrés, demain lors du premier atelier, les différents gouvernements de l'Espagne ont clairement opté pour une politique visant à favoriser l'intégration basée sur les axes suivants :

- La mise en place d'un catalogue de droits civils et sociaux pour les étrangers ayant leur résidence légale dans notre pays qui, je me fais un point d'honneur de le dire sans fausse modestie, pourrait être considéré comme l'un des plus importants des pays qui nous entourent.

Ce catalogue de droits est stipulé dans une réglementation ayant une force de loi organique émanant du Parlement espagnol.

Je tiens à souligner que les étrangers en situation de résidence en Espagne jouissent de leurs droits sur un pied d'égalité avec les espagnols (à quelques exceptions près comme celle du droit de vote).

Cette jouissance et la garantie des droits sont complétées par l'égalité avec les citoyens espagnols dans le respect des obligations, car une société cohésive et mature est composée de citoyens responsables qui jouissent et exercent leurs droits, mais qui respectent également leurs obligations.

- La promotion de l'intégration des immigrés à travers l'articulation des politiques émanant de celle-ci, basée notamment sur la mise en place de subventions pour les Organisations Non Gouvernementales et les Associations d'Immigrants.

Cette politique de promotion de l'intégration des immigrants repose principalement sur deux piliers : l'action sociale cofinancée par des fonds européens dans le domaine de l'intégration, des réfugiés et des demandeurs d'asile ; et l'action humanitaire pour les immigrés.

Ces axes comprennent un large éventail d'actions, de programmes et de projets ayant pour objectifs :

- L'accueil des personnes arrivant en Espagne, fuyant les persécutions politiques et ceux qui cherchent un meilleur projet de vie.
- L'aide humanitaire aux personnes particulièrement vulnérables, se trouvant dans une situation irrégulière en Espagne.
- L'Intégration des étrangers résidant dans notre pays.
- Soutien à ceux qui souhaitent retourner volontairement dans leur pays d'origine.
- Le suivi continu (basé sur l'élaboration de rapports annuels depuis 2007) du degré de cohésion sociale et, plus précisément, du niveau de racisme et de xénophobie; l'amélioration des instruments de détection et de poursuite d'infractions pénales

motivées par la haine des racistes ou xénophobes ; ainsi que l'articulation des instruments de sensibilisation sur cette question.

- La promotion de la participation des étrangers dans les instruments de politique sociale en général établi en faveur de l'ensemble de la population, sur la conviction que le plus grand degré d'intégration d'une personne dans une société c'est quand cette dernière agit de façon autonome et sur un pied d'égalité avec le reste des citoyens.

À cet égard, je voudrais citer à titre d'exemple, la promotion de l'employabilité des étrangers (comme étant un mécanisme indispensable pour l'intégration de toute personne) à travers sa participation dans les politiques actives de l'emploi mis au point par le gouvernement d'Espagne (en sa qualité de travailleur, indépendamment de sa nationalité et sur un pied d'égalité avec les Espagnols).

- Le dialogue institutionnalisé par les représentants de la société civile (Organisations Non Gouvernementales, Associations d'Immigrés, les organisations syndicales et les organisations d'entreprises) et la prise en considération de leurs points de vue avant la prise de décision politique.

### 3. L'expérience espagnole :

L'expérience espagnole acquise au cours des dernières décennies nous permet de confirmer la conclusion à laquelle sont arrivés tous les forums régionaux et internationaux (Conseil Européen des Ministres de la Justice et de l'Intérieur, le Dialogue de Haut Niveau aux Nations Unies sur les Migrations, le Forum Mondial sur la Migration,...) lors des débats sur les migrations: que les liens entre migration et progrès, développement ou croissance socio-économique sont incontestables.

Cette contribution au développement socio-économique est un fait, aussi bien pour le pays d'accueil que pour le pays d'origine. Il ne s'agit pas seulement de la contribution économique que les immigrés effectuent par le biais de revenus au titre du travail ou de consommation, ou les envois de fonds à leur pays d'origine. Il s'agit aussi du transfert (qui se produit également dans les deux sens) des connaissances, des principes et des valeurs fondamentales d'un État démocratique de droit, de cultures, de manières d'être, de toute la richesse que confère la diversité culturelle... (Ce qui, selon les termes d'une association d'immigrés qui collabore avec le gouvernement espagnol, l'on pourrait appeler des «transferts sociaux» et «transferts intelligents»).

La nouvelle politique marocaine d'immigration est une nouvelle preuve de ce lien réussi entre immigration ordonnée et progrès.

En effet, le rapport du Conseil National des droits de l'homme du gouvernement marocain, qui, conformément au mandat Royal, établit des orientations à suivre concernant la nouvelle politique d'immigration, a été apprécié très positivement dans les instances internationales de grande importance comme les Nations Unies (et au sein de l'Organisation, ACNUR) et l'Union européenne.

## Allocution de SE Eduard Gnesa, Ambassadeur Extraordinaire de la Confédération Suisse, Chargé de la Collaboration Internationale en matière de Migrations

Monsieur le Ministre chargé des Marocains résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration, Monsieur Anis Birrou

- Monsieur le Ministre de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, Monsieur Ally Coulibaly
- Madame la Secrétaire Générale de l'Immigration et de l'Émigration, Ministère de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, Royaume d'Espagne, Madame Marina del Corral Téllez,
- Madame la Représentante de l'Organisation internationale pour les migrations au Maroc, Madame Anke Strauss

### *Excellences, Mesdames et Messieurs,*

Je remercie le gouvernement du Royaume du Maroc et les organisateurs de ce séminaire international sur l'Intégration des Immigrés au Maroc pour l'honneur qui m'est fait de m'adresser à vous aujourd'hui.

La question de l'intégration des étrangers est un des thèmes primordiaux de la nouvelle politique migratoire au Maroc décrétée par Sa Majesté Le Roi. La Suisse se réjouit de contribuer à l'organisation de cette conférence et de soutenir les efforts considérables mis en œuvre par le Maroc dans le domaine de l'intégration des étrangers.

Permettez-moi de vous adresser quelques mots sur l'intégration des étrangers en Suisse, et surtout concernant les principes et les objectifs de notre politique. Ces éléments de la politique d'intégration en Suisse sont à mon sens pour beaucoup universels et applicables dans d'autres pays.

Avec 23% d'étrangers en Suisse, il est évident que seulement une politique d'intégration cohérente puisse permettre le bien-être et le vivre-ensemble, autant des personnes migrantes que des populations autochtones.

### **1. Principes :**

Le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux ont convenu d'unir leurs forces pour renforcer la politique d'intégration des années à venir. Ils se sont mis d'accord sur

4 principes fondamentaux communs :

- *Premièrement, garantir l'égalité des chances: garantir l'accessibilité des prestations pour tous.*
- *Deuxièmement, exiger la responsabilité individuelle: l'intégration repose aussi sur la responsabilité propre des migrants.*
- *Troisièmement exploiter les potentiels: il s'agit d'utiliser et développer de manière systématique le potentiel, les aptitudes et les compétences de chacun.*
- *Et finalement reconnaître la diversité: L'intégration est une responsabilité partagée par tous les acteurs, y compris la société, les acteurs économiques, la population immigrée, tout comme la population locale.*

### **2. Objectifs communs :**

#### **• La première information :**

Le principe de l'accueil dit que toute personne arrivant de l'étranger dans la perspective de séjourner légalement et durablement en Suisse se sent bienvenue et est informée sur les conditions de vie essentielles ainsi que sur les offres en matière d'intégration. Aussi, les immigrés qui présentent des besoins spécifiques en matière d'intégration se voient proposer des mesures d'encouragement adéquates, dès que possible mais au plus tard une année après leur arrivée.

#### **• La protection contre la discrimination**

L'encouragement de l'intégration stipule que toute personne discriminée en raison de ses origines ou de sa race peut obtenir conseils et un soutien qualifié, et que la voie juridique est garantie.

#### **• Langue**

Les immigrés sont informés et conseillés en matière d'apprentissage de la langue, de la maîtrise du quotidien et d'intégration professionnelle et sociale.

La maîtrise d'une langue nationale joue un rôle essentiel dans le processus d'intégration des personnes migrantes. Si les connaissances linguistiques d'une langue locale ne constituent pas une fin en soi, elles permettent néanmoins, une bien meilleure intégration sociale et professionnelle.

#### **• La promotion de « vivre ensemble » comme intégration sociale**

L'intégration sociale des étrangers concerne l'ensemble de la société. L'intégration sociale signifie que les personnes migrantes vivant en Suisse participent à la vie publique.

Elle vise à instaurer une coexistence harmonieuse entre les divers groupes de population. Cet objectif présuppose la compréhension mutuelle et un esprit d'ouverture tant de la part de la population autochtone que des personnes migrantes.



- **Emergence de communautés migrantes (diasporas) :**

En Suisse, on constate aujourd'hui un activisme associatif très grand qui serait dû en partie à un développement des associations migrantes au niveau régional et surtout à une tendance à s'organiser en association d'intérêt (comme par exemple le FIMM, NIDOE, Communauté Tunisienne résidente en Suisse, Afrika Diaspora Rat, La diaspora érythréenne en Suisse etc.).

On observe ainsi une évolution vers une prise en compte d'une double orientation c'est-à-dire une volonté à être à la fois présent en Suisse et dans les pays d'origine et répondre ainsi aux problématiques vécues tout en s'engageant dans le développement du pays d'origine.

Les petites associations migrantes et la diaspora peuvent contribuer de manière significative au développement, notamment grâce à leur bonne appréhension du contexte et à leur engagement à long terme vis-à-vis du développement. Ces associations d'intérêt ont également tendance à apporter de nouvelles compétences aux projets et proposent souvent des approches novatrices en matière de développement. Au sein du dialogue maroco-suisse sur la migration et le développement nous avons commencé à discuter des possibilités des liens entre les marocains vivant en Suisse et le Maroc.

- **Résumé**

L'intégration a longtemps été une priorité de la politique migratoire de la Suisse, couronnée de succès. Une étude menée récemment par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a constaté que la grande majorité des migrants participe activement à la vie économique, sociale et culturelle de notre pays.

Dans le but d'améliorer encore l'intégration en Suisse, la Confédération et les cantons se sont mis d'accord sur les mesures concrètes à mettre en place sur le terrain, basées sur les concepts cantonaux et fondées sur les besoins des groupes cibles spécifiques.

Madame Amina Benkais-Benbrahim, déléguée à l'intégration du canton de Vaud et co-présidente de la conférence suisse des délégués à l'intégration aura l'occasion de présenter demain dans les ateliers plus de détails sur le modèle d'intégration suisse et quelques pistes d'intégration.

## Allocution de Anke Strauss, Représentante de l'Organisation internationale pour les migrations au Maroc

- M. le Ministre en charge des Marocains résidants à l'étranger et des affaires des migrations,
- M. le Ministre de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur,
- Excellence M. l'Ambassadeur de la Confédération Suisse, Chargé de la Collaboration Internationale en matière de migrations,
- Mme la Secrétaire Générale de l'Immigration et de l'Émigration de l'Espagne,
- Excellences,
- Chers experts, partenaires, collègues,

### *Mesdames et Messieurs,*

Je me joins aux intervenants précédents pour dire qu'il est un immense honneur pour l'Organisation internationale pour les migrations au Maroc d'être parmi vous à ce séminaire sur l'intégration des migrants au Maroc, organisé conjointement par le MCMREAM et l'OIM avec le soutien de la Suisse.

Ce sujet est effectivement d'une actualité imminente, suite aux recommandations pertinentes du Conseil National des Droits de l'Homme en automne 2013 et, par la suite, aux Orientations Royales de procéder à l'élaboration et à la mise en place d'une nouvelle politique migratoire **conformément aux engagements internationaux du Maroc**.

L'OIM salue les efforts menés par le Royaume, trois mois après le lancement de l'opération de régularisation, et nous sommes tous conscients que les démarches entreprises ne représentent que le début de l'intégration des migrants et réfugiés au sein de la société marocaine.

L'intitulé même du séminaire nous place dans le cœur du débat et questionnement des derniers mois: «La nouvelle politique migratoire au Maroc, quelle stratégie d'intégration?» Le développement d'une politique d'intégration n'est certainement pas facile comme l'a montré l'expérience de plusieurs pays d'accueil.

J'espère que les participants à ce séminaire auront des débats fructueux sur des sujets aussi variés que l'éducation, l'accès au marché du travail, la santé et le rôle primordial de la société civile et des pays d'origine dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique.

En même temps, je souhaite, et j'en suis certaine, que durant et suite à ce séminaire, le Maroc pourra tirer des leçons apprises d'autres pays dans le domaine de l'intégration et






sera armé pour la bonne gestion de la question de l'intégration des migrants et réfugiés au Maroc.

Je vais clore en soulignant qu'une intégration réussie est un processus bidirectionnel qui dépend de la volonté des migrants de s'adapter aux normes locales, mais aussi de celle de la société d'accueil de les accepter et de les tolérer afin de leur permettre de contribuer activement au développement de la société d'accueil !

Au nom de l'OIM et toutes les agences du système des Nations Unies au Maroc, je souhaiterais réitérer notre entière disponibilité et soutien dans la mise en œuvre de la politique actuelle du Royaume du Maroc, pionnière dans la région.

## SÉANCE INTRODUCTIVE



« L'intégration dans le contexte migratoire marocain: sur quelles articulations et sur quels impératifs se base cette politique? quelles seront les spécificités potentielles de cette expérience? Comment s'imprégner des leçons tirées des autres modèles d'intégration? »

Mohammed Khachani, Professeur à l'Université Mohammed V Rabat, Secrétaire Général de l'Association Marocaine d'Études et de Recherches sur les Migrations (AMERM)

« Contexte migratoire et espaces d'intégration au Maroc »

• **Introduction :**

Le Maroc, pays d'émigration est devenu un pays de transit et de plus en plus un pays d'immigration. Ce nouveau contexte a acculé les autorités marocaines à prendre un certain nombre de dispositions réglementaires et législatives. L'intégration demeure un axe central de cette problématique.

• **Partie I : Le contexte migratoire et les sujets de l'intégration :**

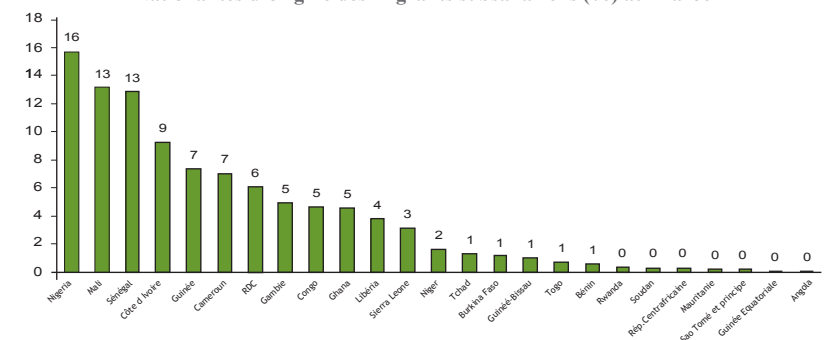
Le nombre d'immigrés en situation irrégulière se situe entre 35000 à 40000 appartenant à 86 nationalités en majorité issues de pays subsahariens.

Différents paramètres permettant de mieux comprendre cette population migrante subsaharienne :

- les nationalités d'origine des migrants subsahariens,
- la structure par sexe et par âge
- l'état matrimonial,
- le niveau scolaire ou universitaire,
- Les conditions de vie au Maroc

• *Nationalités d'origine :*

Nationalités d'origine des migrants subsahariens (%) au Maroc

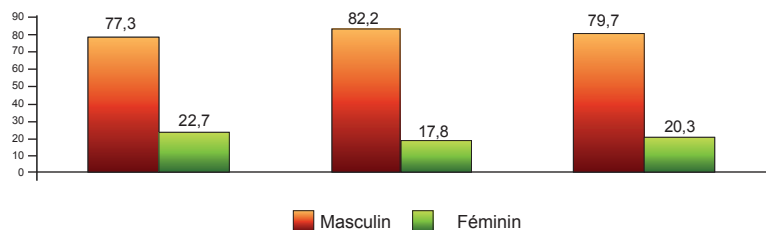






• Répartition selon le genre :

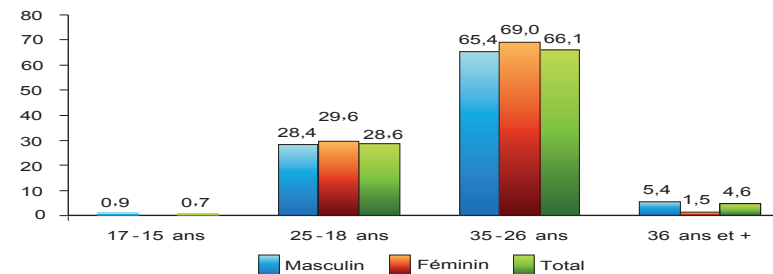
Migrants subsahariens en transit au maroc (%) selon le genre et le milieu de résidence



• L'âge des migrants subsahariens :

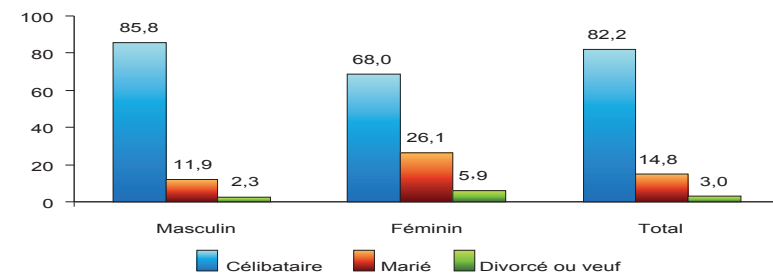
L'âge moyen des migrants subsahariens au Maroc se situe à 27,7 ans. Cette population propose une pyramide d'âge jeune où 95,4% ont moins de 36 ans. De plus, on remarque que le nombre des mineurs reste faible (les mineurs âgés de 15-17 ans représente un pourcentage de 0,7%.

Structure par âge des migrants subsahariens en transit au Maroc (%) selon le genre



• État matrimonial :

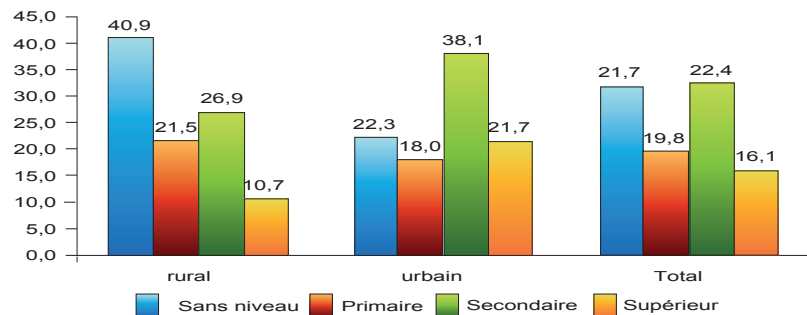
Etat matrimonial (%) des migrants subsahariens de transit au Maroc selon le genre



• Niveau d'éducation :

19,8% des interviewés ont un niveau primaire, 32,4% sont de niveau secondaire et 16,1% sont de niveau supérieur. Ceux sans niveau d'instruction représentent moins du tiers des migrants (31,7%).

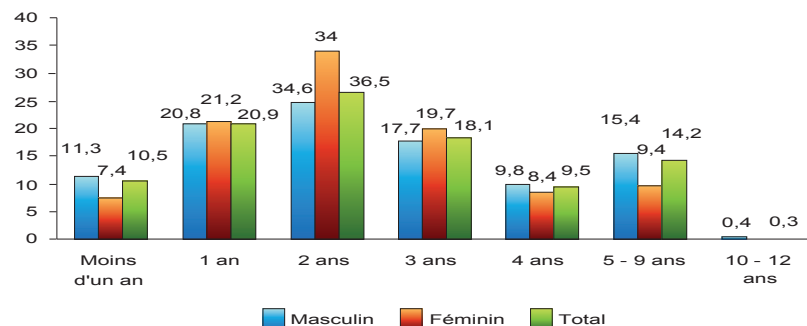
Niveau d'éducation des migrants subsahariens (%) par milieu de résidence



• *La durée de séjour au Maroc :*

La durée moyenne de séjour au Maroc est d'environ 2,5 ans pour l'ensemble des migrants subsahariens enquêtés.

Durée de séjour des migrants subsahariens en transit au Maroc selon le genre (%)



• *Partie II : Les dimensions politiques et juridiques*

Au niveau institutionnel, les pouvoirs publics ont manifesté leur intérêt pour la question migratoire à partir des années 90. En effet, cet intérêt s'est concrétisé par la création le 31 juillet d'un « Ministère délégué auprès du premier Ministre Chargé des Affaires de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger ». (rôle de coordination). Sous le gouvernement Benkirane II, et suite au rapport présenté au souverain par le CNDH, les attributions de ce ministère ont été étendues aux étrangers résidant au Maroc.

Globalement, l'attitude des différents gouvernements à l'égard de la question migratoire semble répondre à quatre impératifs :

- Maintenir les flux migratoires des nationaux comme moyen de régulation du marché du travail,
- La consolidation des liens humains et culturels des immigrés marocains avec le pays d'origine,

- L'encouragement des transferts. Ces derniers constituent la principale source en devises pour le pays (près de 59 milliards de Dhs en 2003).
- Lutter contre la migration clandestine.

Sous l'angle sécuritaire, cette politique repose sur cinq piliers :

- La sécurité, et la lutte contre les réseaux mafieux,
- La communication et la sensibilisation,
- La coopération internationale,
- Le co-développement,
- Le développement local.

Sous la pression de l'Union Européenne, l'année 2003 a été marquée par l'adoption d'une «stratégie nationale de lutte contre l'émigration clandestine». Cette stratégie repose notamment sur deux piliers:

Un pilier institutionnel : création de la « Direction de la migration et de la surveillance des frontières». Le deuxième pilier est d'ordre juridique. Il s'agit de « la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières ».

L'élaboration de cette loi présente incontestablement une avancée au plan de la culture juridique au Maroc.

**Paradoxe:** cette loi ne fait pas référence aux droits politiques, économiques et sociaux des étrangers : liberté d'expression et d'opinion, d'appartenance syndicale, droit à la santé,... droits stipulés par la « **Convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles** ». Le Maroc a été parmi les premiers pays à ratifier cette convention le 14 juin 1993.

• **La nouvelle politique migratoire marocaine: vers une abrogation de la loi 02-03 :**

• *Les raisons de cette initiative*

La nouvelle donne: le Maroc, un pays d'accueil de migrants irréguliers: l'internationalisation de la migration clandestine: 86 nationalités.

Une constitution affirmant l'attachement du Maroc aux valeurs des droits humains (préambule)

Jouissance des libertés fondamentales reconnues aux étrangers et aux demandeurs d'asile (art 30).

Des considérations géopolitiques: solidarité régionale vis à vis de ses partenaires subsahariens (développement de la coopération économique et sociale,...).

Proposition d'une «Alliance Africaine pour la Migration et le développement».

Objectif : approfondir une «vision africaine commune» sur la migration basée sur les principes du droit international des droits de l'Homme.

Cette nouvelle politique migratoire a été adoptée après la présentation d'un rapport sur la question migratoire au souverain par le Conseil National des Droits de l'Homme. Les recommandations issues de ce rapport mettent l'accent sur :

- Bannissement de toute forme de violence exercée contre les migrants en situation irrégulière lors des opérations d'interpellation ;
- En cas d'arrestation, de mise en détention provisoire ou de jugement, assurer la garantie des services d'avocats et interprètes compétents, accès aux autorités consulaires, accès aux procédures d'asile, accès aux soins, etc.
- L'élaboration des programmes de formation et de sensibilisation destinés aux personnels des administrations chargées de la question de la migration (forces de l'ordre, police des frontières, personnel des prisons, juges, personnel soignant, etc);
- La lutte contre la traite des personnes;
- La prise en charge matérielle et juridique des mineurs étrangers non accompagnés et des femmes migrantes, en veillant notamment à l'accompagnement psychologique et médical des victimes des violences;
- L'adoption de mesures pour dissuader les employeurs qui exploitent les migrants en situation irrégulière, et garantir à ces derniers les possibilités d'accéder à l'inspection du travail sans crainte ;
- La facilitation de l'enregistrement des nouvelles naissances et l'octroi des certificats de décès.
- La mise en place d'une plateforme permanente de concertation entre les pouvoirs publics et la société civile nationale et internationale et l'intégration des associations des migrants dans ce processus.

Cette nouvelle politique publique, en rupture avec la situation et les pratiques actuelles, exige des mesures d'accompagnement et une implication active de l'ensemble des acteurs sociaux et des partenaires internationaux du Maroc:

**Le Parlement:** interagir rapidement et de manière active avec les projets de loi que le gouvernement lui soumettrait, en application des recommandations (racisme,...)

**Les médias:** sensibiliser l'opinion publique à l'importance de la réussite de cette opération et le rôle que pourra jouer chaque Marocain dans l'intégration de cette communauté au sein de la société marocaine.

Une nouvelle étape décisive: **la régularisation** de certaines catégories selon des critères définis, avec une commission de recours. Cette opération de régularisation a débuté le 1er janvier 2014 pour prendre fin le 31 décembre 2014. D'ailleurs, Cette opération vise les situations suivantes:

- les étrangers conjoints de ressortissants marocains justifiant d'au moins 2 ans de vie commune,
- les étrangers conjoints d'autres étrangers en résidence régulière au Maroc et justifiant d'au moins 4 ans de vie commune,
- les enfants issus des deux cas susvisés,
- les étrangers disposant de contrats de travail effectifs d'au moins 2 ans,

- les étrangers justifiant de 5 ans de résidence continue au Maroc et les étrangers atteints de maladies graves.

Ces dispositions s'appliquent aux étrangers, quelle que soit leur nationalité, entrés sur le territoire national avant le 31 décembre 2013.

En effet, ce dispositif repose sur la mise en place de 83 «bureaux des étrangers» afin de recevoir et valider les demandes de régularisation. De plus, ces structures, dotées de moyens humains et matériels nécessaires, ont été placées au niveau de chaque préfecture et province du Royaume. L'État a aussi mobilisé plus de 2 000 cadres qui ont bénéficié d'une formation spéciale pour superviser cette opération de grande envergure.

**L'étape suivante :**

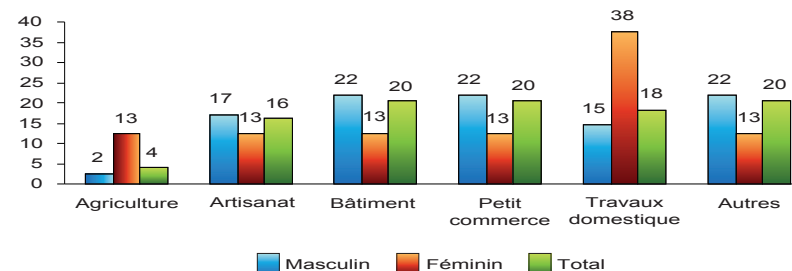
Se pose alors la question de l'intégration des immigrés dans les structures économiques, sociales et politiques des pays de résidence.

**Partie II : la question d'intégration : Les espaces d'intégration**

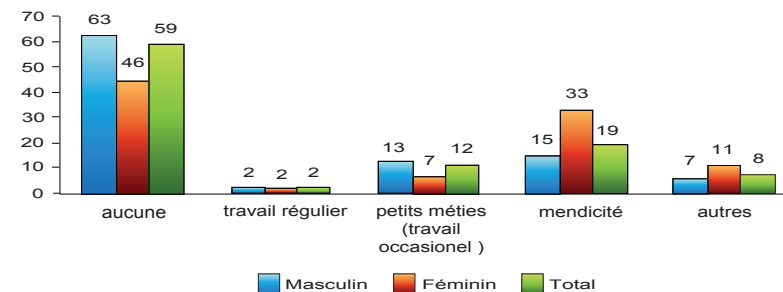
**L'intégration:** Selon Emile Durkheim, les trois éléments significatifs d'un véritable processus d'intégration sociale sont la solidarité, la cohésion et l'interdépendance. Cela suppose le partage d'un certain nombre de valeurs fondamentales et une interaction culturelle. Alors, c'est autour de l'ouverture (accueil, respect) sur l'autre (l'immigré, l'étranger, le différent) et de son adoption qu'une société peut fonder sa cohésion interne.

*L'espace économique :*

Secteur d'activité des migrants subsahariens en transit au Maroc



Source de revenu des migrants subsahariens selon le sexe



A la question de savoir si les Marocains sont d'accord pour que les subsahariens présents dans leurs quartiers travaillent:

Les réponses positives ont été importantes : 62,1% des hommes et 62,3% des femmes considèrent que cela est normal.

Cet accord, quasi général, est confirmé dans les croisements avec les autres variables: éducation, état matrimonial ou type d'activité. Les actifs occupés sont ceux qui sont le plus d'accord (65,7%). Les chômeurs partagent largement ce point de vue (59,8%).

Des mesures d'accompagnement:

- **Les recommandations du CNDH**

**Le secteur privé:** garantir aux migrants l'égalité de traitement en matière de salaires et de droits sociaux.

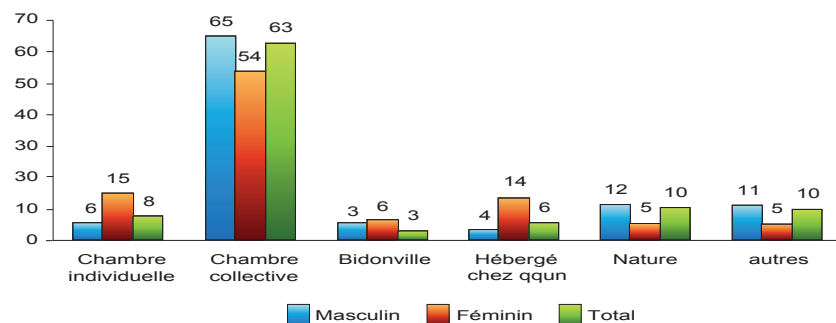
**Les syndicats:** la défense des droits des migrants, favoriser leur insertion dans l'action civique démocratique.

- **L'espace social :**

Dans le processus d'intégration, le logement et l'institution scolaire jouent un rôle majeur.

Le logement par sa taille, ses caractéristiques et son environnement, conditionne la qualité de reproduction de la force de travail.

Type d'habitation des migrants subsahariens au Maro (%)

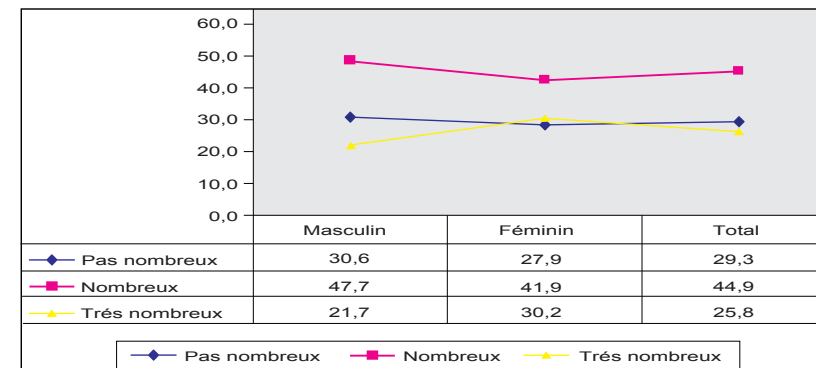


La forte concentration dans certaines régions et dans certains quartiers ne semble pas affecter la perception de l'immigration.

**D'après l'enquête AMERM:**

- **Les appréciations générales relatives à la présence des subsahariens dans le quartier :** Le nombre, La normalité

- **Les conceptions des relations :** Le vivre ensemble dans le quartier, la perspective de partager un logement



**Par rapport à la gêne éventuelle:**

La réponse majoritaire est négative: **Plus de 50%** des gens du quartier pensent que la présence est « normale » dans le sens de : banale, ne pose pas de problème.

Très peu vont répondre que la présence est gênante ou insupportable : **moins de 8%**.

**L'institution scolaire,** lieu d'accumulation des connaissances et d'apprentissage du raisonnement est aussi **un lieu de socialisation**

**Une avancée:** La circulaire du ministère de l'Education Nationale autorisant l'inscription des enfants des immigrés sans papiers.

Mais la scolarisation des enfants d'immigrés est une question complexe à cause de la diversité culturelle des migrants. Cette diversité culturelle exige de la part des enseignants:

- « une pédagogie interculturelle »
- Une connaissance suffisante de la psychologie des jeunes, par une reconnaissance de leur environnement socioculturel.

- **L'espace politique :**

“Exister c'est exister politiquement” Abdelmalek Sayad

Dans toutes les sociétés, un grand nombre de droits et libertés demeure, lié à la nationalité de la personne(hostis). Néanmoins, on constate de grandes différences d'un pays à l'autre.

Les étrangers votent aux élections locales:

Depuis 1963 en Irlande,1981 au Danemark,1985 en Norvège et aux Pays Bas,1996 en Finlande. Au Royaume Uni depuis 1948, les citoyens du Commonwealth participent à toutes les élections.

Certains cantons suisses, accordent aux résidents étrangers, le droit de vote et le droit de l'éligibilité au niveau local et régional.

L'Espagne et le Portugal appliquent depuis plusieurs années ce droit sous condition de réciprocité.

D'autres pays de l'UE, en revanche, ne reconnaissent pas aux immigrés le droit à la participation politique, se plaçant ainsi en porte à faux par rapport aux résolutions du Parlement européen.

Au Maroc, l'art 30 de la constitution stipule que: « Les étrangers jouissent des libertés fondamentales reconnues aux citoyennes et citoyens marocains, conformément à la loi.

Ceux d'entre eux qui résident au Maroc peuvent participer aux élections locales en vertu de la loi, de l'application de conventions internationales ou de pratiques de réciprocité »

- **L'espace culturel :**

#### **Les perceptions et comportements :**

### **1. Le racisme :**

Les Marocains refusent massivement l'argument relatif au racisme et ne pensent pas que la couleur de la peau exerce une incidence quelconque sur leurs choix et sur leurs agissements avec les subsahariens.

Appréciations générales du racisme des Marocains

Le taux de reconnaissance du racisme reste modeste (14%).

### **2. La religion :**

Les enquêtés manifestent une grande ignorance de la religion des migrants subsahariens.

Le refus de mariage avec les Subsahariens fondé sur la religion est plus franchement affirmé. (plus de 68% des personnes interrogées).

### **3. La méfiance générale par rapport aux modes de vie semble faire partie de représentations partagées par l'échantillon.**

Cette représentation est relativement importante chez les jeunes puisque 49,7% de la tranche d'âge 18-24 ans justifient leur refus de cohabitation avec les subsahariens en invoquant cet argument.

### **Conclusion :**

L'immigré ne doit plus seulement être perçu comme l'« autre », l'étranger, mais aussi à la fois comme un travailleur qui contribue au développement du Maroc.

Ceci devrait inciter à percevoir l'altérité non comme un problème à résoudre, mais comme une chance à exploiter.

La nouvelle politique publique s'inscrit dans cette logique.

Vis à vis de l'Afrique, elle demeure une tentative pour le Maroc de consolider la « **profondeur géopolitique et historique** » dans ce continent.

Ceci conforte cette réflexion de Feu Hassan II : « **Le Maroc est un arbre dont les branches sont en Europe et les racines en Afrique** ».



## Pindie Stephen, Spécialiste en formation des migrants/ intégration des migrants, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève

### « Modèles migratoires et bonnes pratiques en matière d'intégration des migrants »

- **Introduction : Aperçu des repères et indicateurs pour l'intégration :**

Index des politiques d'Intégration des migrants (MIPEX)

Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés

Sondage auprès des citoyens immigrants: Immigrant Citizen Survey (ICS)

MIPEX mesure les **politiques d'intégration des migrants** dans la plupart des pays européens, d'Amérique du Nord, en Australie, & au Japon (34 pays au total). MIPEX couvre 8 domaines de politique en 2014: la santé, la mobilité du travail, la réunification familiale, l'éducation, la participation politique, la résidence à long terme, l'accès à la nationalité et la non-discrimination

### 1. Les indicateurs MIPEX :

- **Éducation :**

#### Éducation – exemples tirés du MIPEX :

- Accès et soutien pour accéder à l'enseignement pré-primaire
- Accès à la scolarité obligatoire
- Évaluation des capacités d'apprentissage et des compétences linguistiques des migrants avant et après apprentissage
- Soutien à l'accès à l'enseignement secondaire
- Accès aux conseils d'orientation sur le système et les choix à tous les niveaux de la scolarité obligatoire et non-obligatoire
- Les programmes de formations des enseignants et de développement professionnel incluent des cours adaptés aux besoins des élèves migrants, aux attentes des enseignants et aux stratégies d'enseignement.

- **Mobilité sur le marché du travail :**

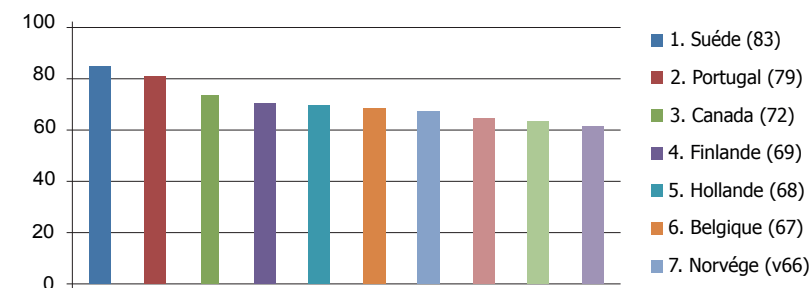
#### Mobilité sur le marché du travail– exemples tirés du MIPEX :

- Accès immédiat à l'emploi
- Accès au secteur public et privé
- Accès à l'activité professionnelle indépendante
- Reconnaissance des qualifications académiques et professionnelles
- L'égalité d'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, ainsi qu'aux bourses d'études
- L'appartenance à des associations syndicales
- Conditions de travail égales (conditions de travail saines et sûres)
- Politique active en matière d'information sur les droits des travailleurs migrants au niveau national

- **Non-discrimination :**

#### Non-Discrimination – exemples tirés du MIPEX :

- Les lois de non-discrimination s'appliquent aux personnes physiques et morales et sont valables tant dans le secteur public et privé
- Les lois interdisent l'incitation à la violence, à la haine ou à la discrimination basées sur la race/ethnicité, la religion/croyance/nationalité
- Ces lois couvrent l'éducation, la protection sociale, y compris la sécurité sociale
- L'accès des victimes aux procédures judiciaires civiles, criminelles et administratives, indépendamment des motifs de discrimination
- L'accès à des procédures alternatives de résolution des litiges



Top 10 des meilleurs résultats globaux selon MIPEX en 2010\*

- **Le Plan National portugais d'intégration des immigrants :**

**Contexte:** Fort engagement du Portugal dans la promotion de l'intégration à travers politiques publiques.

Depuis 2007, définition et mis en oeuvre de deux Plans Nationaux.

**Objectif:** Assurer l'intégration complète de l'immigrant en terme de culture, d'éducation, de langue, d'emploi, de formation professionnelle et de logement.

## Exemples de mesures accomplies :

Domaine	Mesures	Indicateurs	Résultats
Culture et langues	Solidifier le programme d'étude de la langue portugaise	Taux de succès scolaire pour les non-lusophones dans le système éducatif portugais	Augmentation de 5% du taux de réussite des étudiants qui ne sont pas de langue maternelle portugaise
Education	Soutien à l'accueil et à l'intégration des étudiants étrangers au Portugal	Nombre de formations mis en place dans le système éducatif portugais pour les étudiants étrangers ou descendants d'immigrés	Mise en place de deux formations spécialisées
Accès à la citoyenneté et à la participation politique	Promouvoir l'inscription de la population des migrants ayant droit au vote	Nombre d'ouverture de bureau de soutien	Ouverture d'un bureau de soutien à l'inscription à la fin de l'année 2011

## 2. Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés :

Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés révèlent comment les immigrés et leurs enfants s'intègrent dans les pays de l'OCDE, en mesurant leur progrès à travers des indicateurs clés (8). L'évaluation des résultats, ainsi que le progrès réalisé durant cette dernière décennie, sont présentés en comparaison avec les résultats d'un groupe de référence (la population née dans le pays de résidence).

- Le revenu des ménages
- Le logement
- Etat de santé et accès aux soins
- Education des enfants nés dans le pays de résidence de parents immigrés
- Résultats sur le marché du travail
- Caractéristiques des emplois
- Engagement civique
- Discrimination

## 3. Sondage auprès des citoyens immigrés: Immigrant Citizen Survey (ICS) :

Immigrant Citizen Survey(ICS) a pour but d'accroître la voix des immigrés dans le développement des politiques d'intégration. Il dévoile l'expérience de l'intégration des immigrés à travers des entretiens menés face à face dans 7 pays européens et 15 villes.

Cette étude traite de la problématique de l'intégration dans 6 domaines: l'emploi, la langue, la participation civique et politique, la réunification familiale, la résidence à long terme et la citoyenneté.

## • Les principes directeurs pour un résultat d'intégration réussie :

- Dynamisme, processus bilatéral d'une entente mutuelle
- Respect des valeurs de la société d'accueil
- L'emploi joue un rôle clé et est central dans la participation des migrants
- L'éducation est primordiale pour prédisposer les migrants
- Promotion des interactions entre immigrants et citoyens à travers dialogues, forums., etc.
- Adopter la diversité
- La pratique de la religion est protégée sauf si cela entre en conflit avec les lois nationales
- Encourager la participation multi-sectorielle dans la formulation des politiques et des mesures dans tous les registres de politiques pertinentes
- Définir des objectifs clairs, des indicateurs et des évaluations, afin d'ajuster les politiques et évaluer les progrès

## • Sélectionner les bonnes pratiques d'intégration :

- Le processus participatif implique les migrants dans des rôles clés de la prise de décisions
- Campagnes d'information pour sensibiliser le public sur les migrants et leur contribution positive
- Contre la Xénophobie par des actions ciblées
- Focus sur l'autonomisation des migrants, y compris les femmes, par une formation ciblée
- Formation linguistique et professionnelle
- Impliquer les migrants comme informateurs culturels dans des projets clés et dans les processus de prise de décision
- Projets civiques et culturels afin de promouvoir la participation politique(y compris des jeunes)
- Le renforcement des capacités à travers une approche multi-sectorielle en y incluant des enseignants, des agents de santé, la police, des propriétaires, etc.

## • L'expérience de l'OIM dans l'intégration des migrants :

- Orientation lors de Pré-départ et post-arrivée
- Centre de ressources pour migrants
- Le renforcement des capacités et formations
- Combattre la xénophobie et les crimes de haine
- Développement des politiques et recherches
- Campagnes d'information sur la prise de conscience et la sensibilisation
- Formation des médias
- Formation inter-religieuse et sur la diversité
- Promotion de l'inclusion sociale des migrants
- Education des migrants & Formations des enseignants.





## Leila Rhiwi, Représentante de l'ONU Femmes Maghreb, Bureau Multi-pays

### « Les enjeux de l'intégration du genre dans la nouvelle politique migratoire du Maroc »

Depuis la remise du rapport thématique du CNDH à Sa Majesté le Roi en septembre 2013, des efforts importants ont été entrepris pour régulariser et améliorer les conditions des vies des étrangers résidant au Maroc. Il y a donc matière à se féliciter, que cette réflexion soit aujourd'hui initiée de manière participative, afin de définir le cadre stratégique du programme d'intégration des migrants et des migrantes.

Comme vous le savez, la représentation la plus commune de la migration a été celle d'un projet de développement personnel et masculin. C'était l'histoire bien connue d'un travailleur d'un pays dit « en voie de développement » qui émigre vers un pays « riche », pour y occuper très probablement un emploi d'ouvrier.

Or, depuis les années 1970, les migrations ont connu de profondes mutations. D'une part, elles se sont fortement féminisées. D'autre part, elles concernent dorénavant un ensemble divers de statuts socio-économiques, de la migration des travailleurs agricoles ou des travailleuses domestiques à celle des médecins et des ingénieurs. Aujourd'hui, environ la moitié des migrants du monde sont des femmes.

Le droit de quitter tout pays, y compris le sien, est inscrit à l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ce droit à la migration offre de nouvelles possibilités aux femmes pour leur permettre de renforcer leur pouvoir économique. Mais la migration peut aussi compromettre l'exercice de leur sécurité et de leurs droits fondamentaux.

A cet égard, la Constitution de 2011 a prévu dans son article 30 que « les étrangers jouissent des libertés fondamentales reconnues aux citoyennes et citoyens marocains, conformément à la loi. »

Si les Etats sont en droit de contrôler leurs frontières et de réglementer les mouvements migratoires, ainsi que les modalités de résidences des migrants, ceci doit être fait dans le respect de leurs obligations telles qu'énoncées dans les traités internationaux qui ont été dûment ratifiés. Dans le cas du Maroc, deux conventions principales ratifiées et déjà mises en œuvre :

La CEDAW, sur laquelle de réelles avancées ont été réalisées ;

La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. A cet égard, le Maroc est sur le plan conventionnel plus avancé que les pays européens, dans la mesure où il a ratifié cette convention.

Pourquoi est-il important d'aborder la question de la migration à travers le genre ?

Le genre, qui est une construction sociale, a une incidence à chaque niveau de la question migratoire :

A l'échelle micro, celle de l'individu et du ménage: les violences fondées sur le genre, les discriminations, les inégalités d'accès au marché du travail peuvent être des facteurs importants dans la décision d'entreprendre une migration.

Au niveau mezzo, celui du marché du travail et des relations sociales. Les préjugés sexistes sur les emplois adaptés aux femmes impliquent de facto une division sexuelle du travail. Les migrantes occuperont de ce fait des emplois caractérisés par une faible rémunération et une prédominance de l'informel, tels que les travaux ménagers où elles sont majoritaires.

Au niveau macro enfin : les types d'emploi occupés définissent les modalités d'intégration dans le pays d'accueil, ainsi que les modalités de contact avec le pays d'origine. Prenons l'exemple, des transferts financiers : leur ampleur et leur fréquence sont largement déterminées par cette donnée.

Aussi, toute stratégie d'intégration des migrantes et devra adresser ces trois niveaux, afin de parvenir à réaliser :

D'abord, des modalités de migrations sûres,

Ensuite, des conditions de travail décentes,

Et enfin des conditions de vie respectueuse des droits humains.

#### Améliorer les conditions de la migration

L'émigration n'a pas les mêmes répercussions sur les deux sexes. La situation des migrantes diffère de celle des migrants dans les circuits officiels de migration, des formes de maltraitements qu'elles y subissent ainsi que des conséquences de ces abus.

Du fait de leur sexe féminin, les migrantes vivent une double discrimination : être femme et étrangère. Si la prévalence de la violence sexiste est universelle, l'exemple le plus frappant est celui de la violence dont sont victimes les femmes et les jeunes filles migrantes avant, pendant et après le trajet migratoire. Et c'est une violence qui est augmentée dans le cas d'un trajet clandestin.

Comme le souligne une étude datant de 2010<sup>1</sup>, « le voyage clandestin est en réalité une succession d'épreuves génératrices de violences psychiques et de traumatismes. L'incertitude, la peur, le viol ou la menace du viol, l'angoisse liée au refoulement ou à l'expulsion, les aléas du trajet, la violence des passeurs etc. » sont autant de situations concrètes dont les conséquences sont traumatisantes et durables.

A cet égard, je veux souligner que l'un des facteurs de l'essor des réseaux de trafic d'être humains et de traite humaine est précisément la difficulté ou l'impossibilité d'émigrer de manière régulière.

<sup>1</sup> « Les violences faites aux femmes pendant leur voyage clandestin : Algérie, France, Espagne, Maroc », Smain Laacher, EHESS-CEMS, UNCHR research paper n°188, 2010.

Lorsque les voies officielles et régulières de migration se ferment, ce sont les voies irrégulières qui prennent le relais. Cette logique implique que le durcissement des contrôles et des modalités de passages est un corollaire à la professionnalisation des réseaux de trafic et de traite des êtres humains.

C'est pourquoi le premier enjeu législatif est celui de l'entrée et du séjour des étrangers, ainsi que son pendant : les modalités pratiques d'accueil des étrangers aux frontières et dans les administrations dédiées. Ces enjeux posent la question de l'adaptation de l'arsenal juridique à travers trois dimensions :

**La lutte contre les discriminations directes et indirectes** : intégrer l'approche genre ne consiste pas seulement en l'abrogation des discriminations directes à l'égard des femmes dans la loi. Telles que définies par l'article 1 de la CEDAW, les discriminations indirectes sont le fait des lois qui peuvent paraître neutres, car n'étant pas discriminatoires en elles-mêmes. Mais c'est à travers leurs effets différenciés sur les femmes qu'elles le deviennent.

Par exemple, les modalités d'octroi de permis de résidence peuvent être liées aux types d'emplois occupés, ainsi qu'à leur durabilité. Mais, si la majorité des emplois occupés par les migrantes sont dans le secteur informel, il ne leur sera pas possible de prouver la réalité et la durabilité de ces emplois. Ces modalités se révéleront donc indirectement discriminatoires.

**La formalisation des canaux de migration** : cette piste passe par la reconnaissance de la valeur sociale des emplois concernés. S'agissant des services à la personne, la mise au point d'un statut formel serait une avancée importante autant pour les Marocaines que pour les migrantes. Ainsi, un contrôle efficace des agences de recrutement, des conditions de travail et de cotisations sociales pourra être mise en place.

**L'impératif de protection** : La Convention contre la criminalité transnationale organisée, dite « Palerme » a été ratifiée par le Maroc, ainsi que son protocole additionnel visant à lutter contre la traite, qui est comme vous le savez un phénomène dont sont victimes en priorité les femmes et les enfants.

Or, ce crime n'est pas défini en tant que tel dans le code pénal marocain, comme il l'est dans l'article 3 du protocole relatif à la traite. Il y a donc une nécessité d'intégration de la norme internationale et d'harmonisation de la législation pénale, afin que ce phénomène d'esclavage moderne soit enfin pris en compte dans toutes ses dimensions dans la loi.

Ces réformes ne donneront cependant leur effet plein et entier que si elles sont accompagnées de mesures d'opérationnalisation, destinées aux pouvoirs publics sur le terrain.

Et donc ajouté à l'adoption d'un arsenal juridique approprié, il s'agira alors d'opérationnaliser ces capacités d'accueil. Le renforcement des capacités des services concernés permettra d'identifier et de prendre en charge les demandeurs et les victimes, et de les diriger vers la chaîne de services appropriés.

## Améliorer les conditions de travail

Le second axe de stratégie à inclure à l'approche genre après celui des modalités de la migration est celui des modalités et conditions de travail. En effet, en tant que construction sociale, le genre implique une division du travail spécifique. Les femmes sont généralement cantonnées dans des activités de services à la personne, telles que le travail domestique et le soin aux enfants/personnes âgées.

Or, ce type d'emploi est aussi celui qui concentre les plus faibles rémunérations, les plus faibles niveaux d'instructions, ainsi que l'isolement et la vulnérabilité. La spécificité du travail domestique tient à ce qu'il se réalise à l'intérieur d'un espace privé. En cela, il se caractérise par un phénomène « d'invisibilité sociale », parce qu'il est absent de l'espace public. Cette absence ne doit cependant pas masquer la réalité d'un fait social majeur : la permanence et l'importance de la domesticité au Maroc.

La problématique des conditions de travail des migrantes, de leur droit à cotiser et jouir de la protection sociale est donc aggravée par le type d'emploi où elles sont majoritaires. Être sans statut, avoir une faible rémunération et être vulnérable à l'exploitation constituent des obstacles lourds à l'intégration.

Les enjeux de formalisation du marché du travail intéressent bien entendu les femmes marocaines aussi bien que les migrantes. Mais comme je l'ai signalé précédemment, la question se pose avec davantage d'acuité pour les migrantes.

Avec cette formalisation, c'est la possibilité de cotiser à la sécurité sociale qui sera ouverte, avec des perspectives positives autant pour les finances publiques que pour les usagers. L'exemple espagnol de 2005 est édifiant : cette année-là, les régularisations massives ont permis de remplir les caisses de la sécurité sociale à tel point que le ministre du travail d'alors<sup>2</sup> l'avait qualifié de « plus vaste processus d'affleurement d'économie souterraine en Europe au cours des 40 ou 50 dernières années ».

Encore faut-il que des groupes de migrantes –et migrants– soient en mesure d'assurer leurs représentations auprès des acteurs publics. Faciliter cette représentation passe donc par soutenir la société civile en relation avec les migrantes, ainsi que par la promotion du dialogue avec les syndicats en mesure de l'assurer.

## Améliorer les conditions de vie

Le troisième axe de stratégie à inclure dans le programme d'intégration est celui de l'amélioration des conditions de vie. Je veux dire par là toute la problématique de l'accès aux services d'éducation, de justice et au premier rang desquelles celles de l'accès à la santé, notamment sexuelle et reproductive.

L'accès à la santé est un droit fondamental pour tous, y compris pour les travailleuses migrantes. Ce droit est notamment consacré par la convention pour la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, laquelle prévoit que « les travailleurs migrants doivent bénéficier d'un traitement non moins favorable que celui dont bénéficient les nationaux », y compris en matière de santé (article 25).



L'opinion commune tend à reléguer l'accès à la santé au rang des mesures non-prioritaires, voire une générosité, alors que cet accès est une obligation.

En 2003, une circulaire du Ministère de la santé avait autorisé les migrants irréguliers à recevoir des soins de santé, notamment pour des raisons de contrôles des maladies infectieuses, en assimilant les migrants irréguliers à des personnes sans domicile fixe<sup>3</sup>, ces dernières devenant éligibles en droit à la couverture médicale de base.

Or, la mise en place récente du RAMED n'a pas été accompagnée d'une inclusion des migrants parmi les bénéficiaires de la couverture. Il s'ensuit donc que l'accès à la santé de base, auparavant possible notamment grâce au plaidoyer des ONG de santé, a été restreint par ce qui est par ailleurs une avancée pour l'ensemble de la population, en matière de santé.

On peut donc considérer comme première piste l'inclusion des migrantes et des migrants parmi les bénéficiaires du régime d'assistance médicale, le RAMED.

Ce point a été notamment soulevé par l'avis du Conseil économique, social et environnemental datant de septembre 2013. S'agissant notamment des migrants subsahariens, le Conseil recommande leur intégration au régime d'assistance, notant que « de fait, toute personne n'ayant pas de certificat de résidence (...) ne peuvent être inscrits au RAMED alors qu'il s'agit des populations les plus vulnérables. »

D'autre part, et comme vous le savez, le Maroc dispose d'une stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles qui impliquent de nombreux acteurs : la justice, la police, la gendarmerie et les services de santé. Cette stratégie se focalise notamment sur la chaîne de prise en charge des femmes et enfants victimes de violences. Parmi ces points forts, il faut citer la mise en place de 86 cellules d'accueils pour femmes et enfants victimes de violence à travers le Royaume. L'enjeu devient alors l'intégration des femmes migrantes à ces possibilités de prise en charge.

Egalement, cette intégration devra inclure la question des barrières culturelles et linguistiques, ainsi que la diversité culturelle. En parallèle à tout effort de renforcement des capacités des chaînes de services, il est nécessaire de l'appuyer par la sensibilisation à la diversité culturelle des migrantes et des migrants et préparer les acteurs à interagir avec ces populations.

Enfin, la sensibilisation des catégories concernées devrait les aider à prendre conscience de l'existence de services de santé en mesure de les prendre en charge, en toute sécurité. Le manque d'information des usagers est en effet aussi un frein à l'accès aux services.

- **Conclusion :**

Ainsi, l'intégration du genre dans la politique migratoire est un objectif transversal, tant il intéresse tous les secteurs et départements. Il nécessite des ajustements au niveau de :

La loi et du règlement,  
Les capacités et de la pratique.

Même si une partie des besoins est spécifiques aux femmes migrantes, la majorité des enjeux s'inscrivent dans la continuité de problématiques marocaines. Que ce soit pour les Marocaines pour les migrantes, les enjeux restent comme nous l'avons vu ceux de :

La lutte contre les violences faites aux femmes  
L'accès aux services  
La lutte contre les discriminations

L'enjeu de l'intégration des immigrés au Maroc se pose dès lors dans la continuité d'un progrès social général, au sein duquel il s'agit de comprendre les besoins spécifiques des migrantes. C'est en effet par une meilleure connaissance de l'immigration au Maroc, c'est-à-dire par un effort de collecte et d'analyse de données sexospécifiques que des réponses appropriées seront apportées.

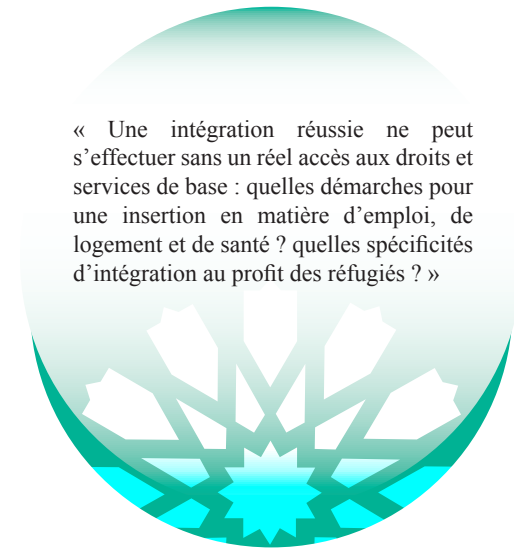
Dans ce cadre, la Constitution de 2011 et les conventions ratifiées par le Maroc constituent le socle juridique de cette intégration, dont la rencontre d'aujourd'hui matérialise la mise en œuvre.

Dans la poursuite de cette haute ambition, le gouvernement et la société civile du Maroc peuvent compter sur le soutien et la volonté d'ONU Femmes.

<sup>3</sup> Loi 65-00 portant code de la couverture médicale de base, article 118

## ATELIER 1

« Une intégration réussie ne peut s'effectuer sans un réel accès aux droits et services de base : quelles démarches pour une insertion en matière d'emploi, de logement et de santé ? quelles spécificités d'intégration au profit des réfugiés ? »



## Jean Pierre Cassarino, Politologue, Directeur de projet au sein de l'Institut Universitaire Européen

### « Les temps de l'insertion et de l'intégration »

- **Introduction :**

L'intitulé de ma communication peut surprendre. Aussi, je crois nécessaire de devoir préciser deux points importants concernant l'intégration et l'insertion.

Il s'agit de deux dimensions inséparables, à mon sens, même si les politiques tendent trop souvent à les séparer.

La première, l'intégration, a trait à la jouissance de droits de la part des immigrés leur reconnaissant des droits et des obligations. On devient immigré légal (ou bien réfugié) parce que la loi autorise le séjour d'une personne étrangère sur un territoire nationale.

La seconde, l'insertion, a trait à l'accès à des opportunités permettant à l'immigré, ou au réfugié, de vivre décemment et de participer à la vie sociale et économique du pays d'immigration.

- **Le lien inséparable entre intégration et insertion :**

Les politiques d'intégration sont étroitement liés à l'insertion sociale et professionnelle des étrangers vivant sur un territoire national. Car il est bien connu que l'installation dans un pays s'accompagne nécessairement de droits et d'obligations. En soulignant ce lien étroit, je ne souhaite pas débattre sur la dimension culturelle ou interculturelle que l'on associe à l'intégration. Je souhaite juste mettre l'accent sur le fait que ce lien apparaît aujourd'hui de plus en plus ténu si l'on considère que les politiques migratoires tendent à s'orienter vers le caractère temporaire des migrations.

En effet, cette orientation est perceptible dans le cadre des pourparlers qui se sont succédé au cours des 10-15 années et mobilisant des représentants de pays de destination, de transit et d'origine. Elle l'est encore plus depuis l'adoption de politiques visant à accroître la mobilité des migrants, dans le cadre d'accords conclus à l'échelle bilatérale et multilatérale. Je ne souhaite pas étudier la teneur de ces accords devant vous. Je préfère, en revanche, m'arrêter un instant sur l'impact de la mobilité, donc de la migration temporaire, sur l'accès aux droits.

Le temps est une variable déterminante dans la jouissance de droits économiques sociaux et politiques.



- **Le facteur temps :**

La volonté politique de garantir le séjour temporaire des migrants a des conséquences logiques sur leurs droits et aspirations. Tout d'abord, le facteur temps (à savoir le caractère temporaire du contrat d'embauche et, donc, de l'expérience migratoire) aura un impact sur la capacité des migrants à jouir pleinement de leurs droits, dont la liberté d'association, la participation à des activités syndicales, les conditions de travail décentes, la possibilité de bénéficier d'une formation professionnelle, et le droit au regroupement familial.

Ensuite, les décideurs politiques savent que des facteurs aussi bien économiques que non économiques ont provoqué, par le passé, une sorte d'effet contraire aux programmes d'accueil temporaire de la main-d'œuvre étrangère. Par exemple, après avoir investi en termes de formation professionnelle et reconnu la valeur des compétences acquises par le travailleur étranger sur le lieu de travail, l'employeur pouvait être enclin à renouveler le contrat d'embauche temporaire de ce dernier. Il y aurait beaucoup à dire sur cet effet de « distorsion », qui a déjà été amplement démontré par plusieurs analystes. Dans le cadre de cette brève étude, je me limiterai à préciser qu'il constitue un des nombreux facteurs ayant permis aux travailleurs étrangers de prendre conscience de leurs droits sociaux et de les revendiquer au fil du temps.

On favorise la flexibilité et précarité de l'emploi (encore plus flexibles et précaires en période crise) par un processus de déréglementation qui va de pair avec une réglementation croissante des flux migratoires. Ces deux aspects peuvent paraître paradoxaux.

Or, ils ne le sont pas, si l'on considère que les programmes de contrôle migratoire, adoptés depuis la moitié des années 70, représentaient, et représentent encore de nos jours, un interventionnisme bureaucratique à même de réifier la présence de l'Etat-protecteur, surtout dans un contexte général marqué par la globalisation, les délocalisations industrielles, le désengagement de l'Etat, la sous-traitance et les privatisations.

Si l'effet de distorsion évoqué précédemment relevait encore du domaine du possible, il l'est beaucoup moins de nos jours, dans la mesure où les employeurs savent que l'arbitraire politique peut mettre en péril tout projet d'investissement en termes de formation professionnelle ou de valorisation des compétences acquises par le travailleur étranger au sein de l'entreprise, à moins de s'exposer à des risques. Par ailleurs, le degré de socialisation et de participation du travailleur migrant à la vie de la société d'accueil se retrouve subtilement réduit, pour ne pas dire limité, à l'instar de ses droits et perspectives socioprofessionnelles.

Si je prends la peine de m'arrêter sur ces éléments c'est parce que la question du droit se place au centre de toute politique d'immigration, alors que la question de l'accès aux opportunités d'embauche et de vie décente se place au centre de toute politique d'insertion.

Les intervenants ont, à plusieurs reprises, évoqué la question des droits des migrants. Cette référence est incontestable et rappelle certains acquis en matière de protection des droits des migrants que l'on ne peut négliger. Je fais référence aux différentes conventions internationales relatives au respect des droits des travailleurs migrants.

- **Au-delà de la référence aux droits**

Toutefois, si cette référence aux droits demeure toujours nécessaire, il est d'autant plus urgent aujourd'hui de veiller à leur application concrète, au-delà des discours. Pour ce faire, il est important d'établir des indices de réinsertion afin d'évaluer concrètement l'accès aux opportunités que j'évoquais précédemment.

Ces indices existent et ont été élaborés par des groupes de recherches universitaires. Je ne peux pas entrer dans les détails méthodologiques utiles à l'élaboration de ces indices.

Cela dit, j'aimerais juste souligner le fait que ces indices constituent des outils précieux d'analyse des politiques d'immigration. Ils permettent d'aller bien au-delà d'une approche strictement juridique des politiques d'immigration, puisque ces indices permettent de comprendre l'impact des lois et politiques en termes :

- D'accès à la citoyenneté, donc de naturalisation
- de durée de séjour sur un territoire ;
- d'accès au logement et à l'emploi,
- de statut professionnel
- de droit de participation à la vie syndicale du pays d'accueil
- d'accès à la santé.

- **Vers la création d'indices d'insertion**

Au Maroc, la création et mise en place de ces indices relève, en premier lieu, de l'action du Haut Commissariat au Plan. Ce dernier possède toutes les compétences en la matière, ainsi que les outils pour recueillir les informations utiles à l'élaboration de ces indices d'insertion. Je n'oublie pas de mentionner également l'action des différents pôles de recherche universitaires au Maroc qui apporteraient une contribution majeure en la matière.

- **Conclusion :**

Parce que les politiques ne donnent pas toujours lieu aux résultats escomptés et parce que nous vivons à une époque où l'on tend de plus en plus à privilégier les migrations temporaires par la mise en place d'accords de mobilité ou de circulation des migrants, les instruments que je vous ai trop brièvement présentés sont nécessaires pour :

- évaluer et combler le déficit entre le discours et la pratique ;
- trouver des solutions informées, dans le cadre de concertations entre les différentes parties prenantes : l'Etat, les syndicats, les employeurs, les acteurs de la société civile ;
- élaborer un système de veille sur : le degré d'insertion des étrangers dans un pays d'accueil ; la contribution réelle des étrangers à la richesse d'un pays d'accueil (données toujours utiles pour contrecarrer tout préjugé à leur égard, surtout en période crise).



## Intervention de M. Mohamed Ayoub Hassoun, Directeur Régional de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC)

### « L'ANAPEC au service des employeurs et des chercheurs d'emploi »

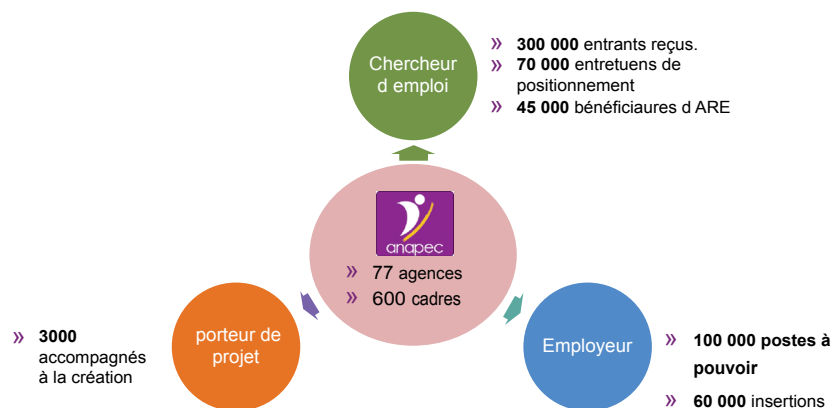
- **Présentation de l'ANAPEC :**

L'ANAPEC est une entreprise publique créée par la loi n°51-99

Elle est administrée par un conseil présidé par le chef du gouvernement, et composé de 14 départements ministériels.

L'ANAPEC a pour mission de contribuer à l'organisation et à la mise en œuvre des programmes de promotion de l'emploi qualifié décidés par les pouvoirs publics.

- **L'ANAPEC d'aujourd'hui :**



- **L'offre de services aux employeurs :**

- Accompagnement dans le processus de recrutement.
- Assistance pour le bénéfice des mesures pour l'emploi.
- Anticipation des besoins en recrutement (Constitution de viviers de compétences).

## 1. Accompagnement dans le processus de recrutement

- Interlocuteur unique : un conseiller en emploi
- Portail d'e-intermédiation et fichier de candidatures riche, diversifié et actualisé en permanence
- Partenariat avec les centres de formation

Étapes du processus de recrutement	Niveau I	Niveau II
Faire une présélection sur dossier	ANAPEC	ANAPEC
Faire une présélection sur entretien et épreuves d'évaluation	ANAPEC	Employeur/ANAPEC
Décider du recrutement	Employeur	Employeur

## 2. Assistance pour le bénéfice des mesures pour l'emploi

### Programme IDMAJ :

Idmaj vise l'insertion dans le cadre de l'emploi salarié aussi bien sur un contrat **de droit commun** que sur un **contrat d'insertion** (contrat exonéré, régie par la loi 16 – 93 ).

### Programme TAEHIL :

TAEHIL vise l'amélioration de l'employabilité des chercheurs d'emploi, et l'ajustement du profil par rapport à un poste identifié à pourvoir (formation à la carte, Dispositif d'appui aux secteurs émergents), ou anticiper les besoins potentiels en recrutement (Formation qualifiante ou de reconversion).

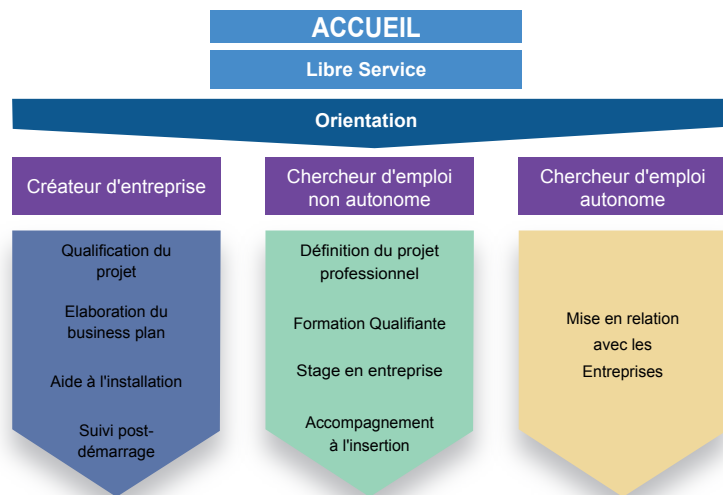
L'anapec contribue au financement de ces formations.

## 3. Anticipation des besoins en recrutement

- Mise en place d'un Système de veille prospective sur l'emploi dans les régions pour une meilleure préparation des viviers de compétences:
- Identifier les secteurs porteurs en matière d'emploi par région.
- Identifier les **besoins immédiats** en recrutement des entreprises par secteur, entreprise et emploi métier en identifiant les effectifs à former dans le cadre de la **Formation à la carte**.
- Identifier les besoins en recrutement à moyen terme (6mois à 3 ans) en identifiant les effectifs à former dans le cadre de la **Formation qualifiante**, pour préparer les viviers de compétences.



• **L'offre de services aux chercheurs d'emploi :**



**ACCUEIL**

**1<sup>ère</sup> information, orientation**

- information
- inscription aux ateliers
- prise de rendez-vous pour entretien de positionnement



**ATTENTE ACTIVE**



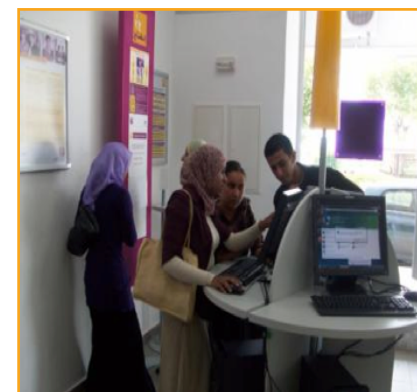
• **Libre service**

**INFORMATIONS ET OFFRES D'EMPLOI**

- consultation des offres d'emploi
- consultation des plannings d'ateliers de recherche d'emploi et des séances d'information sur l'auto-emploi
- consultation de la carte de la formation qualifiante
- consultation des procédures



**INSCRIPTION, POSTULATION**



- inscription dans la base de données de l'ANAPEC
- consultations des offres d'emploi
- postulation aux offres d'emploi
- inscription aux actions de formation qualifiante
- e-conseil en recherche d'emploi

• **Orientation :**

• **Entretien professionnel de positionnement**

**Finalité :**

- Diagnostic (formations, stages, experiences...)
- Identification d'un ou deux emplois métier
- Mise en place d'un plan d'action;



- **Prestations au chercheur d'emploi non autonome :**

- **Ateliers de recherche d'emploi**

- Mettre en valeur ses savoir-faire et ses qualités
- Organiser sa recherche d'emploi et connaître le marché de travail
- Les écrits de la recherche d'emploi
- Préparer un entretien d'embauche
- Prospecter les entreprises par téléphone.



E-intermédiation (postulation en ligne sur les offres d'emploi)

Mise en relation avec les employeurs



- **Prestations au porteur de projet :**

- Orientation entrepreneuriale
- Accompagnement élaboration business plan
- Accompagnement démarrage entreprise

- **Atouts de l'ANAPEC :**

- Proximité (77 agences locales modernes et conformes aux standards internationaux, 300 guichets pour l'accompagnement des porteurs de projets d'auto-emploi...).
- Offre de services répondant aux attentes exprimées par les différentes clientèles lors des études de satisfaction
- Positionnement sur les secteurs stratégiques (Offshoring, Aéronautique, Automobile, Electronique, Tourisme, Enseignement privé...), les grands projets d'investissement (Renault, Morocco Mall, Axa...), et les chantiers nationaux (INDH...).
- Notoriété de plus en plus confirmée et reconnaissance nationale et internationale.
- Evolution soutenue des réalisations, et des insertions ayant connues un triplement entre 2004 et 2012.
- Ressources Humaines compétentes et mobilisées autour de la performance
- Organisation orientée client, Outils de gestion modernes, régionalisation de l'action.

## Mohamed Khatib, Chef de Service, Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT)

### « Intégration des immigrés au Maroc, contribution de l'OFPPT »

- **Présentation de l'OFPPT :**

L'OFPPT est Établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière

- **Principales missions :**

- Satisfaire les besoins en ressources humaines qualifiées au profit des opérateurs économiques et contribuer ainsi à l'amélioration de leur compétitivité
- Assurer le perfectionnement des salariés pour appuyer l'essor des entreprises
- Favoriser l'employabilité des jeunes à travers des cursus diplômants et/ou qualifiants et l'aide à la création d'entreprises

- **1<sup>er</sup> opérateur de Formation Professionnelle :**

40 ans au service de l'Entreprise et des Jeunes

90 % du dispositif public

8.400 collaborateurs dont 6.000 formateurs

10 Directions Régionales

327 Etablissements de formation à travers le Royaume

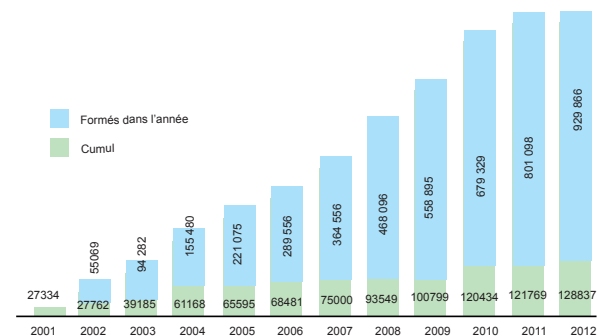
278 Métiers dont 105 formations qualifiantes

340 000 places en formation en 2013/2014

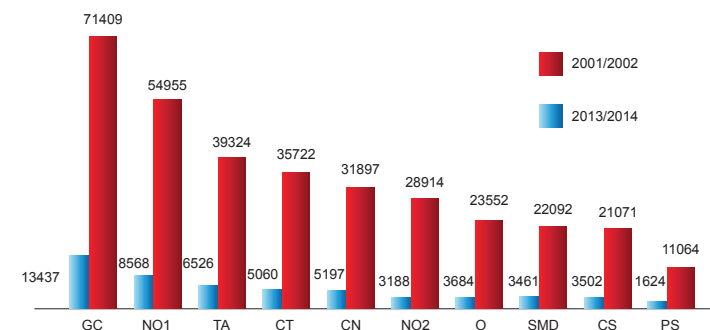
- **Offre de formation :**

#### Rythme de croissance adapté aux enjeux de développement

Près de 930 000 jeunes formés entre 2001 et 2012

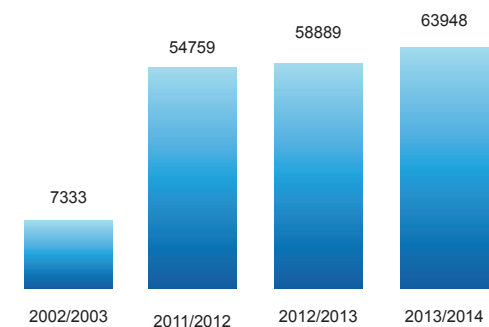


- **Une large couverture de toutes les Régions**



- **Développement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat :**

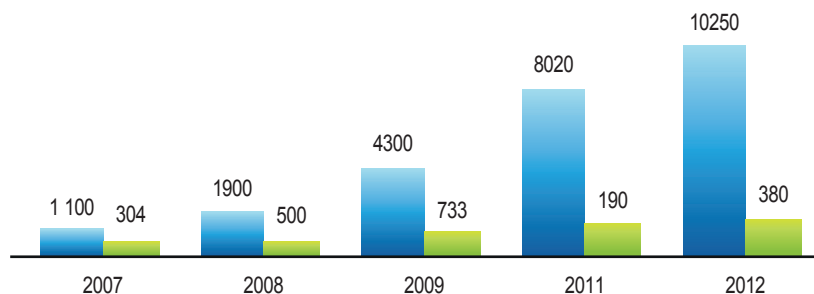
#### Evolution de la formation qualifiante



Grand potentiel mis au profit des diplômés chômeurs

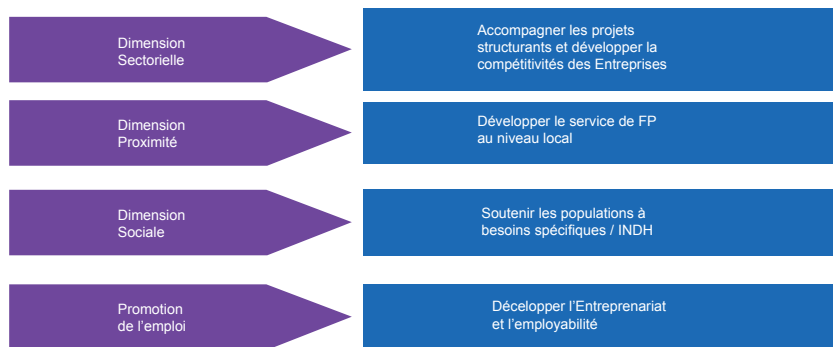
**Programme d'Appui à la Création de petites Entreprises :**

- **2006** : Lancement du programme national : L'OFPPT forme les RH des différentes Institutions impliquées
- **2007** : Création de la Filière OFPPT  
60 guichets opérationnels  
5 585 Plans d'affaires montés (56% des formés)  
1380 entreprises créées  
70% des entrepreneurs lauréats de l'OFPPPT  
Plus de 6 600 emplois générés
- **2011** : Lancement du programme d'accompagnement post-crétation des jeunes entrepreneurs (200 entreprises accompagnées)



**Les chantiers de l'OFPPPT :**

Les 4 dimensions du plan de développement :



**Coopération Sud-Sud :**

**Principales réalisations :**

- Formation de plus de 1000 jeunes issus des pays africains depuis 2005-2006;
- Réservation annuelle de plus de 700 places pédagogiques au profit des stagiaires

provenant des pays africains et autres;

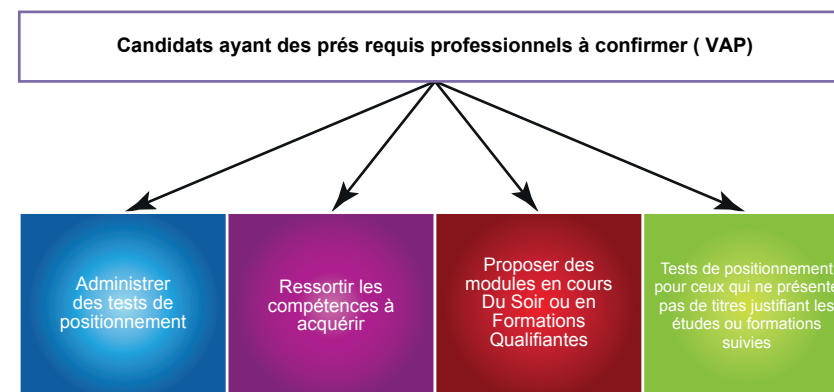
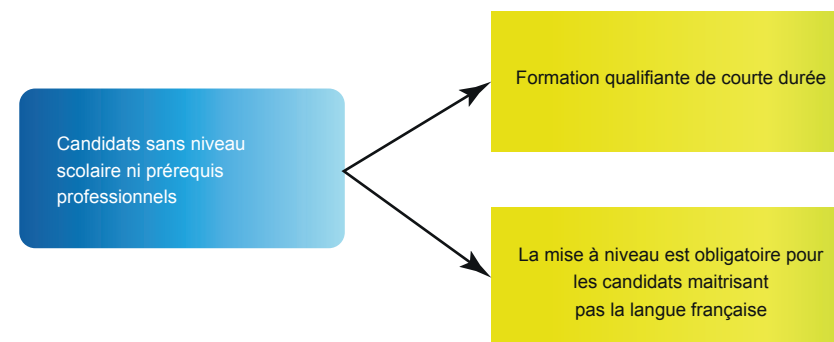
- Assistance technique pour la mise à niveau des dispositifs de formation;
- Formation des formateurs et gestionnaires d'Établissements de Formation.

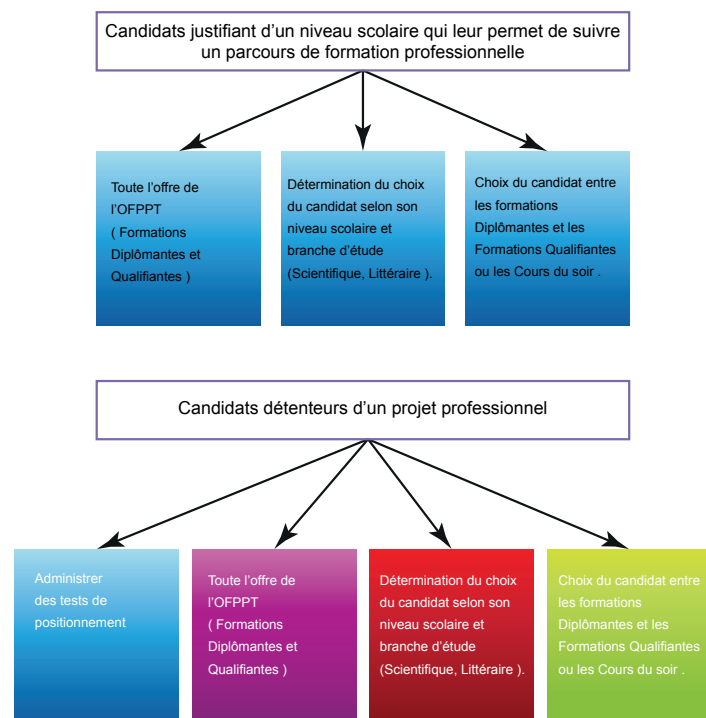
**Projet intégration des immigrés au Maroc :**

La typologie établie par l'OFPPPT distingue 4 catégories :

- Les candidats n'ayant pas de niveau scolaire ni prérequis professionnels ;
- Les candidats ayant des prérequis professionnels à confirmer (Validation des Acquis Professionnels) ;
- Les candidats justifiant d'un niveau scolaire qui leur permet de suivre un parcours de formation professionnelle ;
- Les candidats détenteurs d'un projet professionnel.

**Démarche proposée par l'OFPPPT :**





Un système d'orientation englobant les prestations suivantes :

- Information : ciblée, complète, disponible même à distance
- Sélection : démarches et outils d'évaluation performants et adaptés à chaque population
- Parrainage : méthodes psychopédagogiques facilitant l'adaptation au contexte de formation et optimisant le processus d'apprentissage
- Accompagnement vers l'emploi : Techniques de Recherches d'Emploi, montage de projet professionnel...
- Enquête d'insertion : Mesure des taux d'emploi et d'insertion des lauréats et dimensionnement de l'offre de formation en fonction des tendances exprimées par le marché de l'emploi,

- **Le guide**

- **Un guide présentant l'offre de l'OFPPPT :**

- Un guide présentant l'offre de l'OFPPPT en matière de formation et services d'accompagnement sera mis à la disposition des candidats :
- Directions Régionales
- Etablissements de Formation par région
- Secteurs et offre de formation
- Conditions et modalités d'accès

- **Atouts de l'OFPPPT :**

- Une large couverture du territoire national ;
- Un réseau de 327 EFP disposant de moyens de formation adaptés : ateliers techniques, salles spécialisés, laboratoires et salles de cours ;
- Une offre diversifiée et adaptée aux besoins socio-économiques ;
- Un corps formateur constitué de formateurs justifiant d'une formation bac+4, d'Ingénieurs des Grandes Ecoles et de Docteurs ;
- Un système d'information permettant l'information des candidats de l'offre, leur préinscription, l'affichage de leurs résultats d'admission, leur suivi en formation, l'édition de leur diplôme...

## Amina El Khettaoui, Médecin, représentante du Ministère de la Santé

- **Contexte :**

- **Opportunités nationales :**

**Rapport CNDH :**

«Etrangers et droit de l'homme au Maroc : pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle »

**Directives Royales :**

- Politique plus humaniste
- Régularisation des migrants en situation irrégulière
- Développement stratégie nationale intégrée de prise en charge des populations migrantes en situation administrative irrégulière

**Historique :**

Depuis 2002 : Migrants intégrés comme populations vulnérables dans certains programmes du MS: Tuberculose, paludisme, Plan stratégique national de lutte contre le sida

En novembre 2007 : atelier national de réflexion sur la migration, mobilité et VIH/sida

En 2008 : circulaire du ministère de la Santé sur l'accès aux soins des migrants

En 2013 : étude bio-comportementale sur la santé des migrants et cartographie des acteurs

En 2014, revue des programmes de prévention combinée auprès des populations migrantes

- **Etude bio-comportementale santé :**

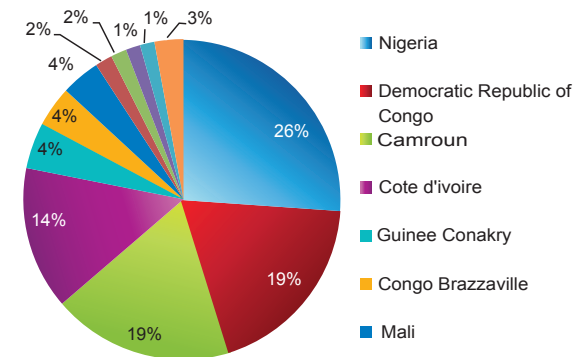
- **Résultats :**

687 migrants sub-sahariens en situation administrative irrégulière à Rabat ont participé à l'étude

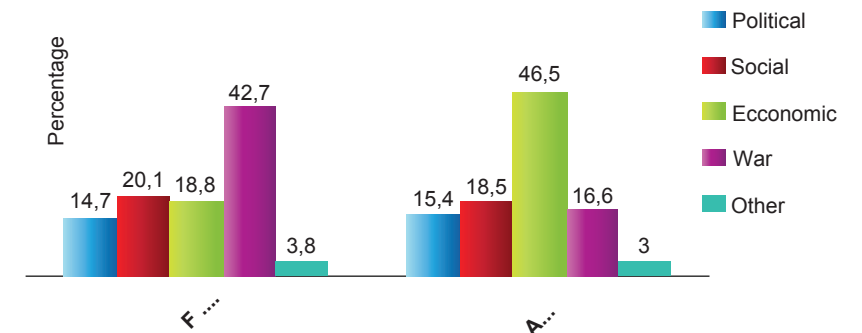
**Disponibilité de Données:**

- Socio- démographiques,
- Etat de santé et accès aux soins et aux services des ONG
- Stigmatisation et discrimination,
- Estimation de la taille de la population à Rabat

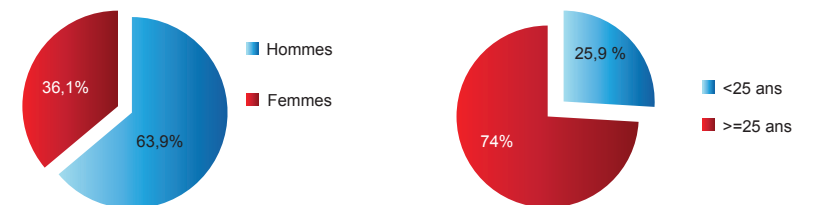
Données socio démographique



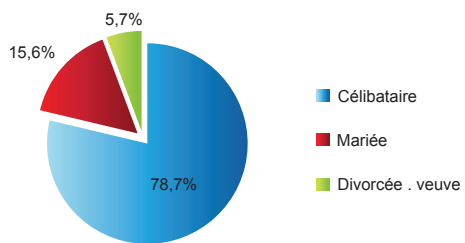
- **Raisons de la migration**



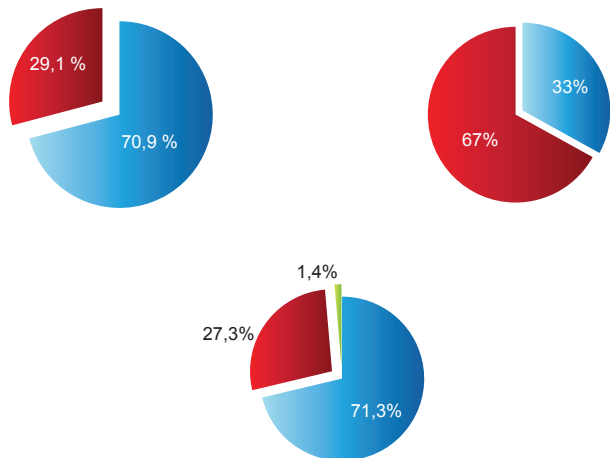
- **Les francophones :**



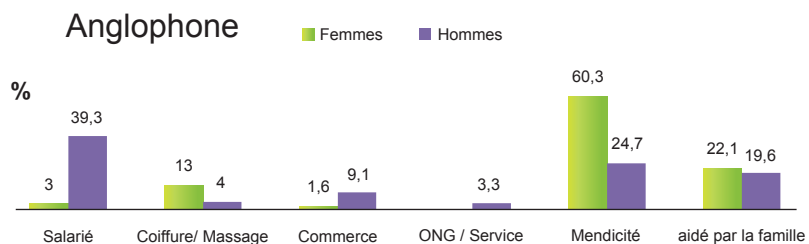
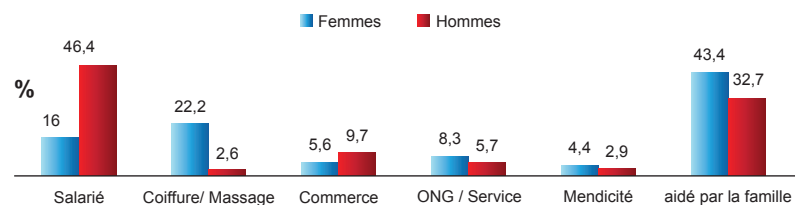




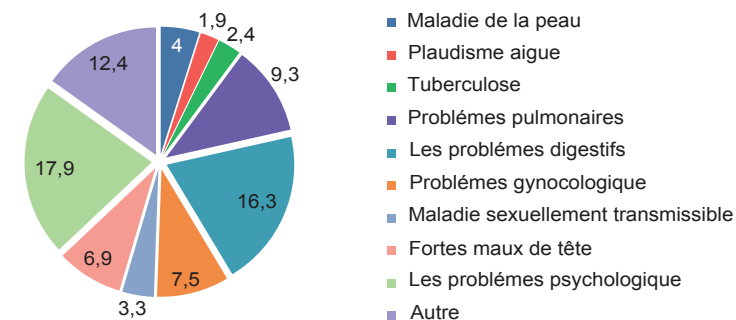
• Les anglophones :



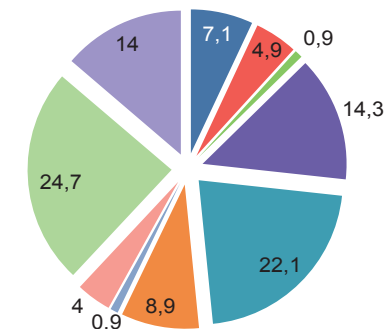
• Source de revenu :



Francophones



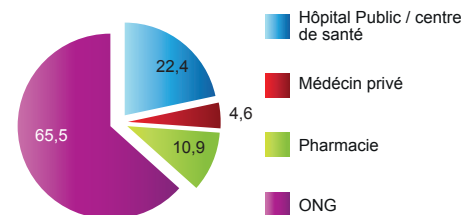
Anglophones



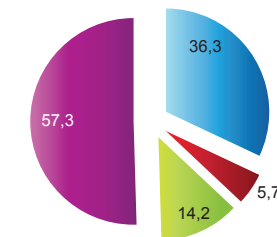
Reçu des soins médicaux au Maroc				
Oui	191	47.3 % (41.0, 53.5)	84	33.0% (27.2, 38.8)
Non	215	52.8% (46.5, 59.0)	191	67.0% (61.2, 72.9)

• Accès aux services de santé :

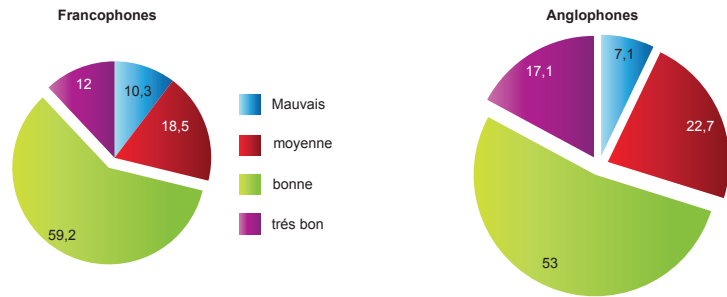
Francophones



Anglophones



• **Évaluation des services fournis :**



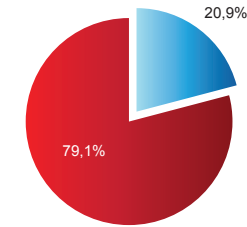
• **Stigmatisation et discrimination :**

	Francophone		Anglophone	
	n	%, (95% CIs)	n	%, (95% CIs)
Services refusés les 12 derniers mois en raison du statut de migrant				
Soins de santé	40	10.3% (6.7, 13.9)	30	11.9% (7.1, 16.8)
Emploi	146	34.1% (27.9, 40.2)	132	47% (39.2, 54.8)
Education	40	11.6% (7.3, 15.9)	63	22.9% (17.9, 27.9)
Transports en commun, taxi	49	10.8% (7.6, 14.0)	40	12.9% (9.5, 16.4)
Service religieux	27	6.5% (4.1, 8.9)	29	10.9% (7.2, 14.6)
Assistance de la police	101	20.9% (16.0, 25.7)	56	19.8% (14.9, 24.7)

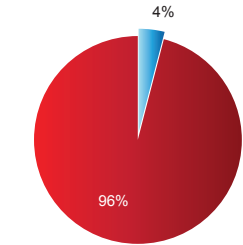
• **Violences :**

	Francophone		Anglophone	
	n	% IC 95%	n	% IC 95%
Violences physiques au cours du dernier séjour au Maroc				
Oui	179	42.8% (37.9, 47.7)	69	25.1% (18.2, 32.1)
Forcée à avoir des rapports sexuels les 12 derniers mois				
Oui	37	10.1% (5.6, 14.5)	20	8.0% (4.2, 11.9)
Non	373	89.9 (85.5, 94.4)	256	92% (88.2, 95.8)

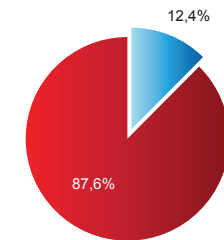
Femmes Francophones



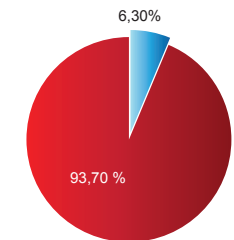
Hommes Francophones



Femmes Aglophones



Hommes Aglophones



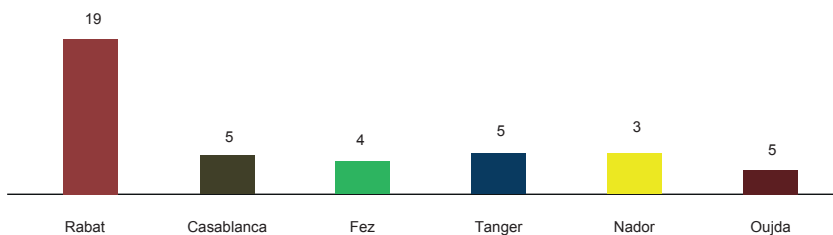
• **Recommandations :**

- Renforcer la couverture des populations migrantes par les programmes de santé et publique, particulièrement les programmes de la santé sexuelle et reproductive
- Mettre en œuvre une approche genre vue la grande vulnérabilité des femmes migrantes en particulier anglophones.
- Opérationnaliser le concept de prévention combinée et renforcer le réseautage des acteurs qui travaillent avec les migrants.
- Développer des services et des outils pour faciliter l'accès de migrants anglophones aux services de santé.
- renforcer les compétences du personnel de la santé pour, améliorer les services auprès les migrants et lutter contre la discrimination et la stigmatisation.

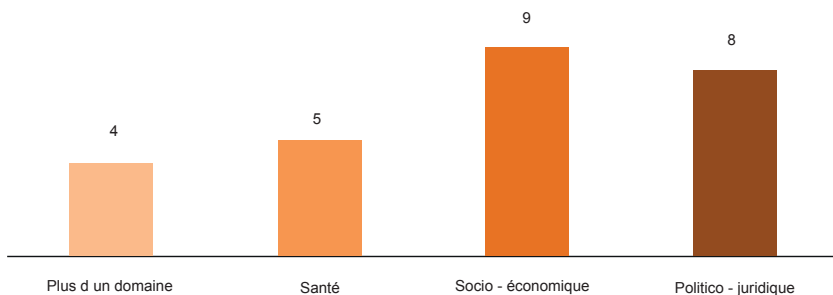
• **Cartographie des intervenants auprès des migrants dans le domaine de la prévention combinée :**

26 Organisations de la société civile réparties dans 6 villes

Nombre d'acteurs de la société civile intervenant auprès des migrants par ville



Nombre d'acteurs intervenant auprès des migrants selon les domaines de la PC



• **Revue des programmes de prévention combinée,, auprès des populations migrantes :**

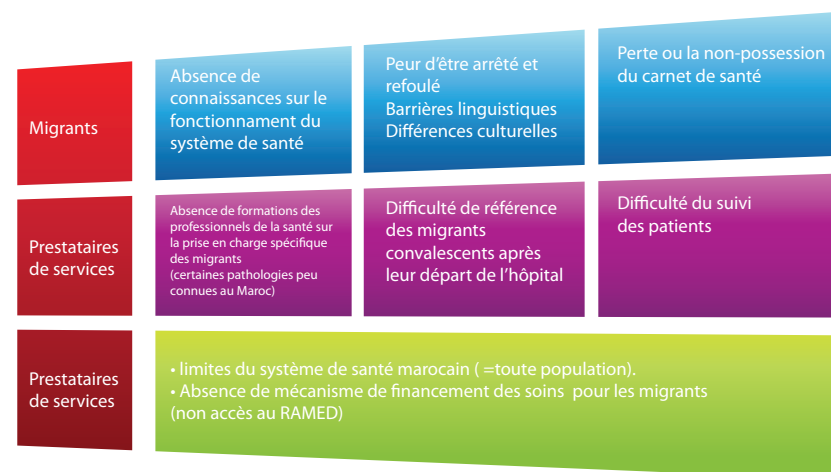
**Résultats préliminaires dans le domaine de la santé**

- la référence dans le cadre de la plateforme tenant compte des spécificités et des domaines d'interventions des structures partenaires
- Existence de systèmes de références en direction de centre de santé pour les préoccupations d'ordre général de la santé
- Pas de documents de normes prenant en compte les spécificités des populations Migrants
- Les outils utilisés pour le suivi et le reporting ne répondent à un système de suivi harmonisé au niveau national
- Rares outils spécifiques sont développés pour la santé de la reproduction et la planification familiale

**Analyse de la situation Accès aux services de santé par les migrants**

Accès aux services de santé	ACCES GRATUIT aux services de premier niveau (centres de santé) dans certaines structures de deuxième niveau (centres référents et certains hopitaux de régionaux/ou provinciaux) aux structures de troisième niveau dans le cas des pathologies infectieuses
Accès à l'offre de soins	Gratuité des Médicaments selon la disponibilité Possibilité de réalisation d'analyses de manière gratuite dans certains cas
Existence de programmes spécifiques aux migrants	Populations vulnérables dans: Stratégie Nationale de lutte anti tuberculose 2013-2016 Plan Stratégique Nationale d lutte contre le sida 2012-2016

• **Contraintes d'accès aux services :**



• **Analyse de la situation Accès aux services de santé payants :**

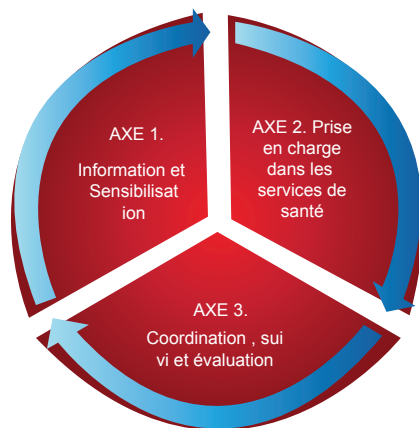


- **Plan d'Action intégré pour la promotion de la santé des migrantes en situation administrative irrégulière :**

#### Objectifs :

- Promouvoir le droit à la santé
- des migrants, à travers l'amélioration de leur accès aux services de santé
- et de leur prise en charge en se fondant sur une approche genre et droits humains, plus globale, et qui intègre le VIH.

#### Axes :



#### Plan d'Action intégré :

### 1. Sensibiliser et informer les migrants sur l'accès au système de santé et la prévention des maladies

- **Améliorer les informations sur les caractéristiques et les besoins de la population migrante ainsi que les acteurs intervenant en matière de Santé**
- Cartographie des sites de fréquentation des populations migrantes.
- Diffusion de la cartographie des intervenants auprès des migrants
- **Renforcer les capacités des ONG pour intervenir dans le domaine de la santé**
- Ateliers de formation et renforcement des capacités des ONG.
- **Mettre en place un programme de sensibilisation destiné à la population migrante**
- Supports de sensibilisation sur le système de santé marocain et l'offre des services.
- Séances de sensibilisation des migrants sur les modalités d'accès aux services et programmes de santé, la prévention et détection des maladies.

### 2. Améliorer et renforcer la prise en charge des migrants au sein des structures de santé

- **Mettre en place des outils de prise en charge et de suivi des patients migrants**
- Système de référence et de contre référence entre les Associations et le MS
- Protocole de détection, de prise en charge des violences sexuelles adapté aux migrantes.
- Guide sur la prise en charge des maladies tropicales au sein des structures de santé.
- **Renforcer les capacités du personnel de santé pour la prise en charge**
- Formation du personnel médical des structures sanitaires et des OSC sur les différentes thématiques en lien avec la prise en charge des migrants.
- Formation des assistantes sociales en matière d'appui psychosocial des migrants.
- **Améliorer l'accès des migrants à la prise en charge médicale**
- Equipes sanitaires mobiles dans les quartiers les plus fréquentés et lieux de rassemblement, etc.
- Dotation en médicaments et produits sanitaires des structures de santé les plus fréquentées et assurer la présence de médiateurs migrants
- Intégrer les assistantes sociales dans la prise en charge des migrants sans ressources.

### 3. Renforcer la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions en matière de santé des migrants

- **Renforcer la réglementation pour assurer le droit à la santé des migrants**
- Système de couverture médicale pour les migrants démunis (RAMED ou similaire).
- Actualisation et application des circulaires ministérielles en matière d'accès aux services et aux traitements (notamment ARV et maladies infectieuses).
- **Augmenter les ressources pour l'amélioration du droit à la santé des migrants**
- Mobiliser des fonds complémentaires pour appuyer les activités
- **Coordonner les activités mises en place par les acteurs au niveau local**
- Comité national de pilotage des interventions de santé auprès des migrants.
- Comités locaux de coordination et plans d'actions dans les régions de fréquentation des migrants.
- Ateliers de réseautage entre les ONG intervenant auprès des migrants.
- **Mettre en place un système de suivi et évaluation de la santé des migrants**
- Système d'information quantitatif et qualitatif sur la prise en charge des patients dans les structures de santé.

Barbara Rijks, Coordinatrice Programmes de Santé et Migrants, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève

« Des migrants en bonne santé facilitent une bonne intégration »

• Introduction :

Pourquoi se concentrer sur la santé des migrants?

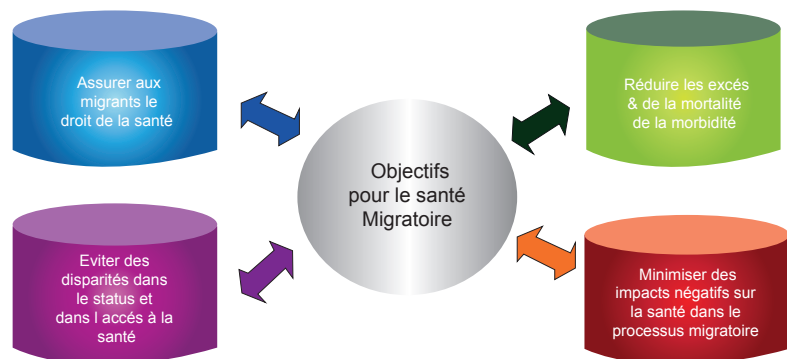
- Comme tout être humain des migrants ont droit à la santé.
- Inclusion des migrants dans le système de santé améliore les résultats de la santé publique.
- Des migrants en bonne santé s'intègrent mieux et contribuent au développement socio-économique de tous.

• Des perspectives globales de la santé des migrants :

• La Résolution relative à la santé des migrants de l'Assemblée Mondiale de la Santé (WHA 61.17) (2008) :

Incite les Etats Membres: " à promouvoir un accès équitable à la promotion de la santé et des soins aux migrants" et " à promouvoir une coopération bilatérale et multilatérale pour la santé des migrants parmi les pays impliqués dans la totalité du processus migratoire"

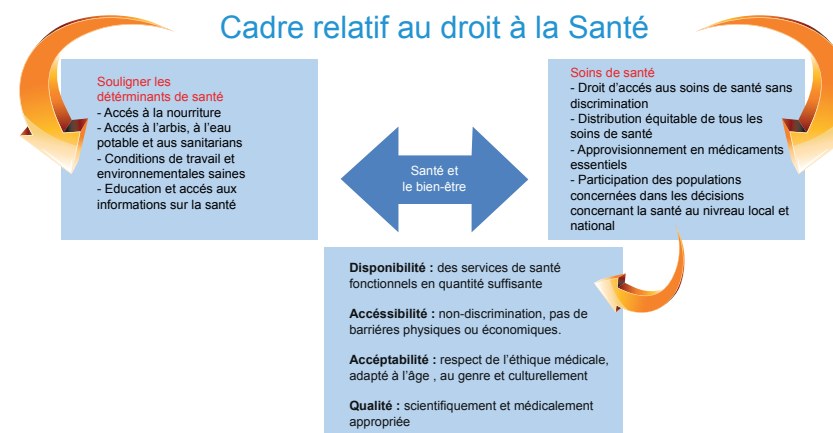
• La Résolution 61.17 de WHA: principes pour une approche de santé publique et de développement en faveur de la santé des migrants:



Cadre opérationnel relatif à la santé des migrants (WHA 61.17) :

Cadre opérationnel relatif à la santé des migrants	
Monitoring de la Santé des Migrants	Cadre légal et politique
Système de santé respectueux des migrants	Cadres multinationaux, Partenariats et Réseaux

• Des politiques respectueuses des migrants au niveau national (Droit à la santé) :



• Migrations / migrants sont intégrés dans 6 blocs créant le système de santé (OMS) :

La politique de leadership s'assure que les politiques de santé sont respectueuses du migrant sans égard au statut du migrant (ex. Points focaux au MdS)

Les systèmes d'information sur la santé incluent des indicateurs migratoires et collectent et distribuent les données sur la santé des migrants d'une manière éthique

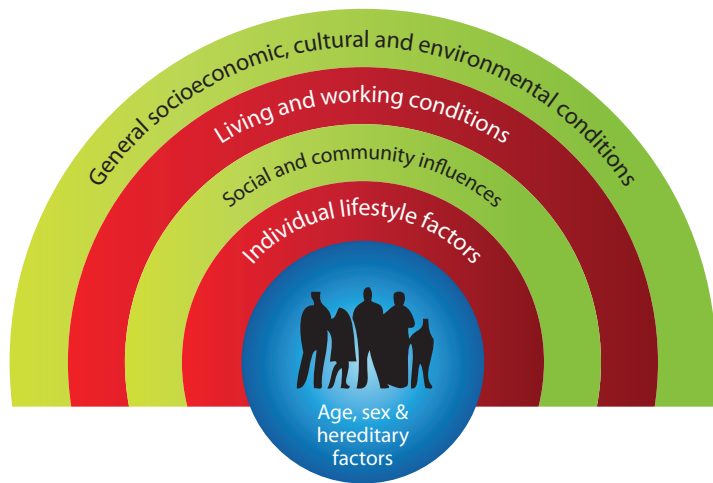
Les options de financement de santé s'assurent qu'aucune barrière financière n'empêche les migrants d'accéder aux services de santé

Des ressources humaines des services de santé sont culturellement adaptées et incluent des travailleurs de santé issus de la diaspora/des migrants (intégré dans le corps curriculum)

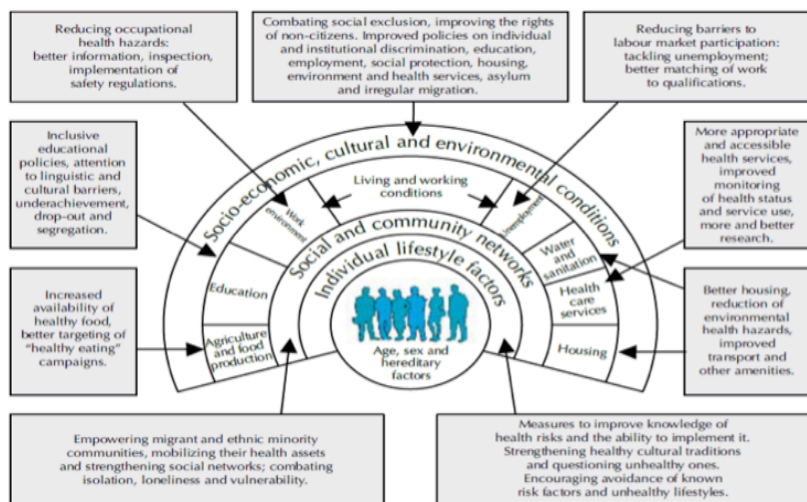
Des médicaments essentiels de qualité et les vaccins sont disponibles aux migrants

Des services de santé sont accessibles, acceptables et disponibles pour les migrants (incluent la participation des migrants, interprétation, prennent en compte la communauté, information culturelle)

**Migration : les déterminants sociaux de la santé des migrants :**



**Migration ... Transversalité**



**Les défis dans la promotion de la santé des migrants :**

**Niveau national :** la santé des migrants n'est souvent pas protégée:

- Les Migrants souvent vus comme fardeau du système de santé et comme porteurs de maladies
- Les Droits sociaux généraux sont perçus comme un potentiel facteur d'attraction
- Les Migrants demeurent souvent invisibles, marginalisés et exclus
- Manque de politique cohérente, et d'une collaboration multi-sectorielle

**Niveau international :** santé de migrants est absente dans des débats globaux:

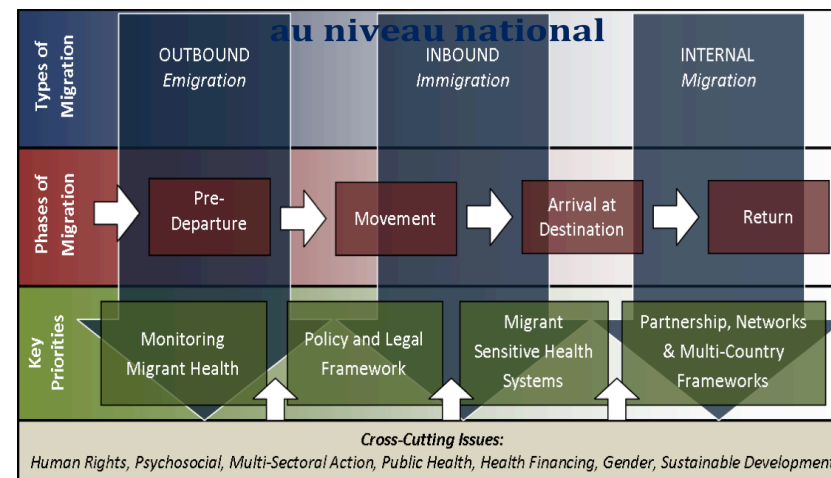
- Absence fréquente dans les débats globaux sur la santé (SDH, NCD, Programmes sur le contrôle des maladies, etc.)
- Absence fréquente dans les débats sur la migration & le développement (DHN sur M&D, GFMD, Le Processus régional consultatif sur la migration, etc.)
- Manque du plaidoyer global, des figures publiques, témoignages du haut niveau.

**Santé des migrants : un élément important pour l'intégration des migrants- approches & outils**

Des leçons apprises sur l'intégration des migrants dans le domaine de la santé :



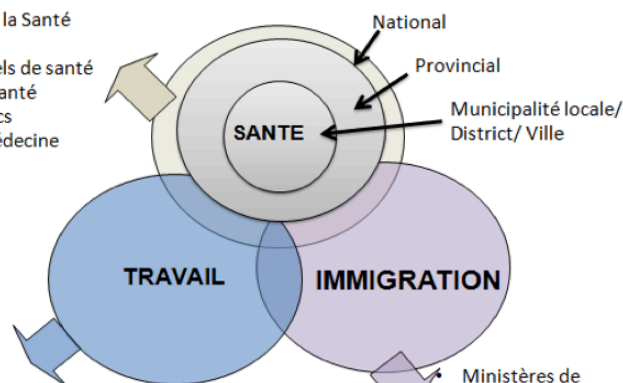
Cadre conceptuel relatif à la santé des migrants





“L’approche gouvernementale globale” de l’intégration /de la santé des migrants :

- Ministère de la Santé
- Conseils des Professionnels de santé
- Services de santé privés/publics
- Ecoles de Médecine



- Ministère du Travail
- Attachés de travail, Inspecteurs de travail
- Unions artisanales
- Employeurs / Secteur privé
- Agences de recrutement
- Ministères de l’immigration
- Officiers aux frontières
- Communautés économiques régionales
- Associations des Migrants

• Exemple d’un outil: Index de la Politique Migratoire d’Intégration (MIPEX) :

Le composant Santé de MIPEX est basé sur la recommandation du Conseil de l’Europe (2011) relative à la mobilité, migration et l’accès aux soins de santé. Il inclut:

**1. Droit aux services de santé**

- ex. Droit aux services de santé pour des migrants en situation régulière, des demandeurs d’asile, des migrants sans papiers

**2. Politiques pour faciliter l’accès**

- ex. Des mesures pour réduire des obstacles pratiques dans l’accès à la santé sont mises en place.

**3. Services de santé en réponse**

- ex. Mise à disposition des interprètes qualifiés

**4. Mesures pour réaliser le changement**

- ex. Leadership du gouvernement, collaboration transfrontalière

Machtelt de Vriese , chargée de la protection, Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), Maroc

« Un partenariat pour l’intégration des réfugiés »

• Le droit d’asile au Maroc :

- Convention de Genève ratifiée en 1957
- Décret royal 5-57-1256 du 29 août 1957 fixant les modalités d’application de la convention de Genève
- Ouverture du Bureau des Réfugiés et des Apatrides en 1957
- Délégation honoraire de l’UNHCR établie au Maroc en 1965
- Protocole additionnel de la Convention de Genève ratifié en 1971
- Accord de Siège signé entre le Gouvernement du Maroc et l’UNHCR le 20 juillet 2007
- Annonce par S.M. le Roi Mohamed VI du lancement d’une politique migratoire et d’asile renouvelée et humaniste sur base de recommandations émises par le CNDH

• Objectifs de l’UNHCR au Maroc :

- Accompagner le Maroc et soutenir le développement des capacités nationales pour garantir la protection et l’accès aux services sociaux de base pour les réfugiés et demandeurs d’asile. Cet objectif inclut le développement du nouveau système d’asile national
- Garantir l’accès à une procédure d’asile juste et équitable
- Identifier et contribuer aux solutions qui répondent le mieux aux besoins spécifiques de chaque réfugié, afin qu’il puisse vivre en sécurité et dignité (intégration locale, réinstallation, retour volontaire)

• Population réfugiée & demandeuse d’asile aujourd’hui au Maroc :

- 587 réfugiés, dont:
- 539 personnes auditionnées et confirmées dans leur statut de réfugiés par le Bureau marocain des Réfugiés et des Apatrides entre le 25 septembre et ce jour
- 283 Ivoiriens, 109 Congolais, 101 Iraquiens et 37 Palestiniens
- 145 enfants
- 163 femmes adultes
- 4171 demandeurs d’asile, dont:
- 937 de Syriens, 643 de Nigériens, 507 Congolais, 507 Ivoiriens et 498 Maliens
- 771 enfants
- 725 femmes adultes

• **Programme d'accompagnement de l'UNHCR :**

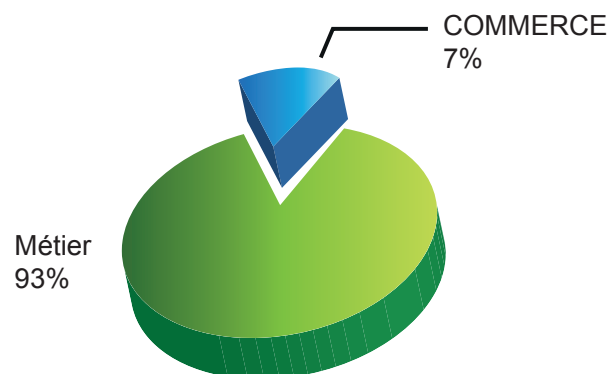
• **Une stratégie fondée sur une approche partenariale intégrée**

- Association formelle avec 4 acteurs de la société civile et un cabinet d'avocat pour développer des activités d'accompagnement dans les domaines suivants:
- Accueil et accompagnement psychosocial (Fondation Orient Occident)
- Éducation formelle et non formelle pour enfants et adultes (Fondation Orient Occident)
- Accès aux soins de santé (Association Action Urgence)
- Formation professionnelle, activités génératrices de revenus et intégration dans le marché du travail (AMAPPE)
- Assistance légale et accompagnement juridique (OMDH, Cabinet d'avocat Lemseguem)
- Développement d'un réseau de relations avec d'autres acteurs de la société civile (Plateforme de protection des migrants, associations de défense des droits de l'enfant et de la femme) pour répondre à des besoins spécifiques:
- Identification et référencement des personnes en besoin de protection internationale
- Protection des femmes victimes de violences fondées sur le genre
- Hébergement d'enfants non accompagnés ou de femmes à risque
- Collaboration avec les autorités marocaines compétentes (forces de l'ordre, corps de la magistrature, unités de protection de l'enfance, cellules de protection des femmes, hôpitaux et centres de santé publics, etc.), incluant une dimension importante de renforcement des capacités

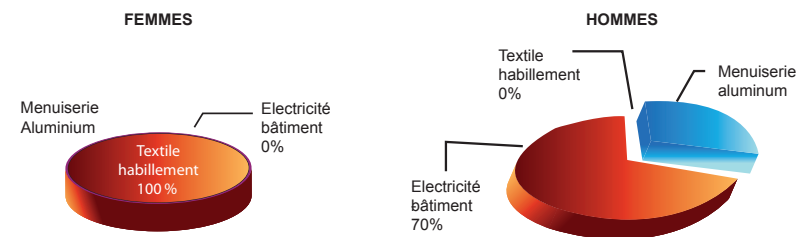
• **Intégration économique des réfugiés :**

**Réfugiés ayant bénéficié des activités génératrices de revenus en 2013**

Domaines d'activités des AGR financées en 2013



**Réfugiés ayant bénéficié des formations professionnelles en 2013**



15 formations professionnelles assurées au profit de 5 femmes en textile et habillement et 10 hommes dont 7 en électricité et bâtiments et 3 en menuiserie et aluminium.

• **Programme d'accompagnement de l'UNHCR**

**Mobilisation communautaire :**

- Recrutement d'agents communautaires (AC) issus de la communauté des réfugiés, bénéficiant de formations (cours de darija, autres) et travaillant auprès des partenaires de l'UNHCR
- Réunions régulières, ouvertes à toute la communauté des réfugiés, pour discuter de questions relatives à la santé, l'éducation, le logement, l'accès au travail, la non-discrimination, etc.
- Évaluation participative sur le principe « Age Genre Diversité »

**Assistance directe :**

- Assistance financière pour l'éducation:
  - Des enfants scolarisés du primaire au secondaire
  - Des étudiants inscrits à l'université en fonction d'une étude de dossier
  - Assistance financière pour les réfugiés adultes suivant régulièrement une formation (couverture des frais de transport)
- Assistance alimentaire et en matière d'hygiène, par la distribution de bons à la communauté des réfugiés et des demandeurs d'asile, avec une attention particulière pour les personnes les plus vulnérables

**Suivi des cas vulnérables :**

**Identification et suivi des cas individuels vulnérables**

- Identification et référencement des cas vulnérables, notamment pour les questions de protection et de réinstallation
- Permanence pour les personnes vulnérables, visites à domicile, à l'hôpital ou dans les structures d'accueil
- Suivi par l'équipe sociale FOO-UNHCR
- Suivi des cas individuels au niveau santé, éducation, formation professionnelle et activités génératrices de revenus

**Protection contre les violences fondées sur le genre**

- Sensibilisation et formation des partenaires
- Système de référencement, de réception, de conseil et de suivi des cas

- Logements d'urgence et de protection (location d'appartements, partenariats avec des associations de défense des droits de la femme et de l'enfant)

#### Mineurs à risque

- Intérêt Supérieur de l'Enfant « Best Interest Determination - BID »
- Permanence et visites à domicile
- Suivi des cas individuels par un chargé des mineurs
- Logement d'urgence et de protection
- Facilitation de l'accès au centre pour les victimes de traite mineurs

#### Assistance financière pour les personnes les plus vulnérables

- Malades chroniques, cas lourds, cas psychiatriques
- « Single-headed household »
- Enfants non accompagnés ou jeunes majeurs de moins de 18 ans )
- Handicapés mentaux ou psychomoteurs
- Personnes âgées vulnérables (sans famille ou malades)

#### Sensibilisation de la société marocaine :

- Séances de sensibilisation sur la question des droits des migrants et la condition de réfugié pour:
  - les éducateurs sociaux et les cadres associatifs (ONG)
  - les professeurs du primaire et du secondaire
  - les étudiants universitaires
- Événements « grand public »
- Événements organisés dans le cadre des journées mondiales du réfugié et du migrant, notamment le Festival Rabat Africa en partenariat avec la FOO
- Morocco Playground, projet de street-basket ayant pour objectif de lutter contre le racisme et de contribuer à l'intégration sociale de jeunes marocains, migrants et réfugiés
- Atelier et exposition de photographies réalisées par des réfugiés et des demandeurs d'asile visant à sensibiliser le grand public marocaine à leur expérience de vie

#### Recommandations :

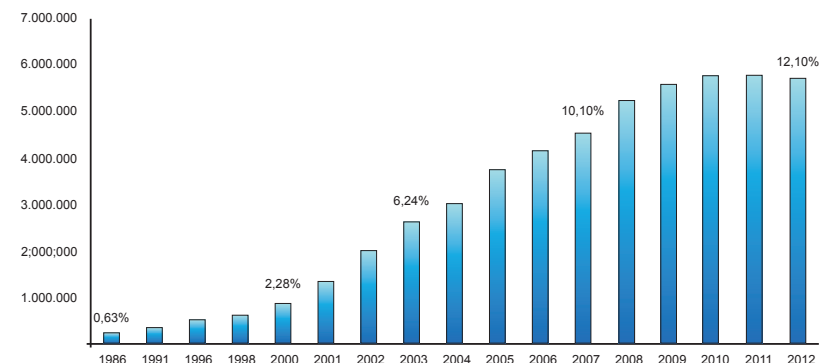
- Utiliser les expériences de la société civile marocaine pour inspirer le développement de la stratégie d'intégration
- S'appuyer sur les réseaux des organisations internationales (OIM, UNHCR, ICMPD, etc.) pour mobiliser les expertises nécessaires, partager les bonnes pratiques et renforcer les capacités des acteurs concernés
- Poursuivre les initiatives de mainstreaming visant l'intégration des réfugiés dans les services mis à la disposition des Marocains par les pouvoirs publics: santé, éducation (cf. circulaire du 8 octobre 2013 du Ministère de l'Education nationale), logements social, mesures d'encadrement et d'accompagnement dans la formation professionnelle et le marché du travail, etc.
- Développer et formaliser des partenariats entre les acteurs institutionnels, la société civile marocaine et la communauté internationale

## Francisco García Villar, Directeur de l'Intégration au Secrétariat Général de l'Immigration et de l'Émigration, Ministère de l'Emploi, Espagne

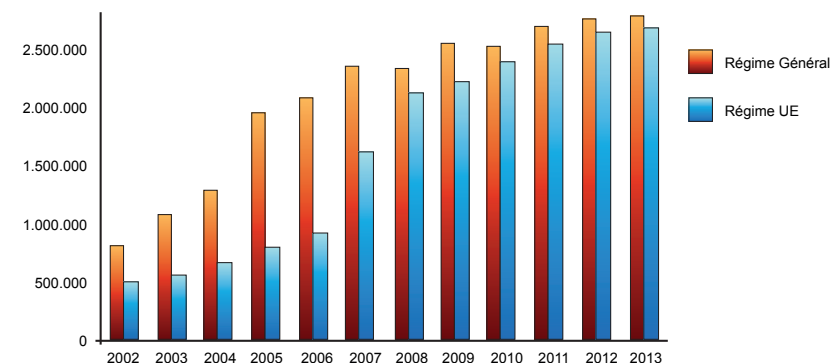
### « L'expérience espagnole en matière d'intégration des migrants »

#### Introduction :

Evolution de la population étrangère en Espagne et pourcentage sur le total :



Evolution des étrangers enregistrés en Espagne :

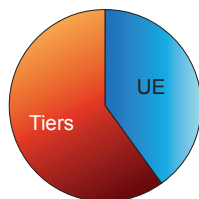


**Principales nationalités :**

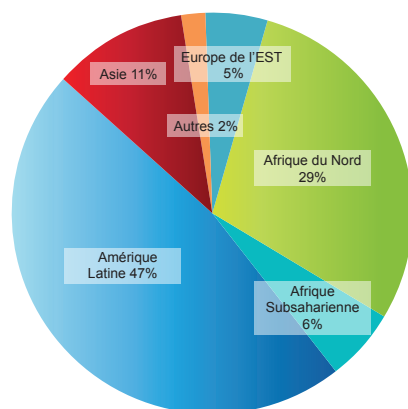
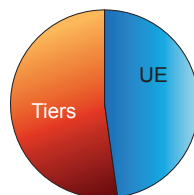
Roumanie	925.140
Maroc	888.937
Equateur	390.034
Colombie	270.335
Royaume Uni	255.135
Italie	198.377
Bulgarie	179.621
Chine	184.495
Bolivie	159.564
Pérou	138.252
Portugal	135.149
Allemagne	134.214
France	110.117
R.Dominicaine	100.708

Pays d'origine des étrangers non UE en Espagne :

2012



2013



**Trois administrations impliquées:**

- Administration Générale de l'Etat
- 17 Communautés Autonomes + Ceuta et Melilla
- 8.000 municipalités, 13.000 collectivités locales



**Distribution des compétences entre les trois niveaux d'administration:**

**Nationale :** séjour des étrangers – accès à la nationalité – droit d'asile - bases de la santé, de l'éducation, conditions de travail...

accès aux droits et devoirs constitutionnels (égalité, justice, ...)

**Communautés Autonomes :** assistance sociale, logement, accès à la santé, à l'éducation, ...

**Collectivités locales :** mise en œuvre de programmes d'accueil, services de proximité

**Plans Stratégiques :**

- Prévus dans la Loi Organique des Droits et des Libertés des Etrangers en Espagne et leur Intégration Sociale (LO 4/2000)
- S'étendent sur quatre ans (2011-2014)
- Objectif : cohésion sociale
- Coopération des trois niveaux d'administration et lien avec les acteurs sociaux.
- Champs d'action:
  - Accueil
  - Emploi et promotion économique
  - Education
  - Santé
  - Vie en commun
  - Egalité de traitement et lutte contre la discrimination
  - Enfance, jeunesse et famille
  - Questions de genre
  - Participation et formation civique

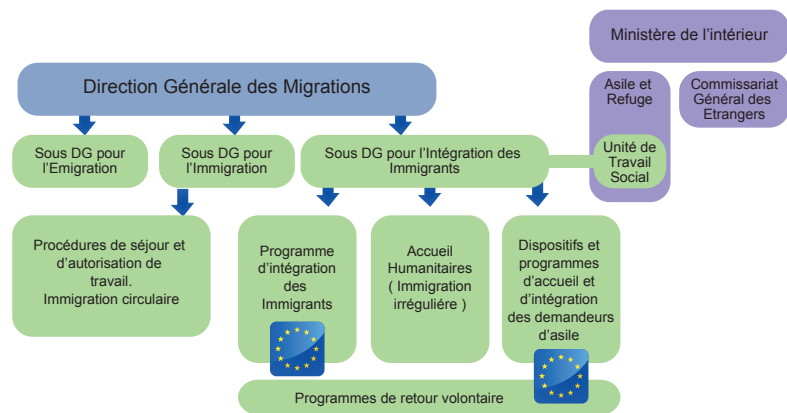
• **Conseil pour l'Intégration Sociale des Immigrants :**

**Composition :**

- 10 représentants des administrations : 6 Ministères, 2 Communautés Autonomes, 2 collectivités locales
- 10 représentants des associations d'immigrants
- 10 représentants d'ONG, partenaires sociaux

**Tâches principales :**

- Informer obligatoirement les Lois et Décrets qui ont rapport à l'immigration
- Rapport annuel sur la situation des immigrants
- Des structures semblables sont en place dans les Communautés Autonomes



• **Programmes d'intégration des immigrants de la DGM :**

**Programmes cofinancés par le Fonds Social Européen**

- Itinéraires intégrés d'insertion dans le marché du travail
- Appui aux initiatives de travail autonome et coopératif
- Sensibilisation dans le milieu de travail

**Programmes cofinancés par le Fonds Européen d'Intégration**

- Cohésion sociale dans les quartiers
- Programmes d'introduction (langues, valeurs, ...)
- Activités éducatives extracurriculaires
- Santé, femmes, participation, sensibilisation

**Programmes d'accueil intégral :** logement, orientation, formation pour les plus vulnérables.

• **Programmes d'accueil de demandeurs d'asile :**

**Programmes cofinancés par le Fonds Européen pour les Réfugiés et par le Fonds Social Européen**

**Programmes d'accueil intégral :** logement, orientation, formation pour les plus vulnérables.

- 4 centres d'accueil publics (416 places)
- Autour de 500 places supplémentaires à travers les ONG
- En général, trois phases (jusqu'à 2 ans), toujours accompagnés d'orientation et formation:
  - Logement complet dans les Centres
  - Vie autonome avec aides aux besoins fondamentaux
  - Vie autonome avec aides aux besoins extraordinaires

• **Programmes d'accueil humanitaire :**

**Centres d'accueil :** logement, orientation, formation de base

2 centres d'accueil publics à Ceuta et Melilla (1.000 places, surcharge fréquente)

Autour de 500 places à travers les ONG sur le continent, en général pour un maximum de trois mois

**Dispositif humanitaire** sur les côtes

Aide humanitaire aux colonies informelles (santé, orientation)

• **Programmes de retour volontaire :**

**Programmes cofinancés par le Fonds Européen pour le Retour (immigrants irréguliers)**

**Programmes de Retour Volontaire pour les immigrants réguliers. Liés à l'allocation chômage, productifs, vulnérables.**

## ATELIER 2

« Le migrant est aussi un porteur de sens et d'un capital culturel : quelles démarches d'intégration éducative, linguistique et culturelle ? comment produire des outils pédagogiques adaptés aux besoins diversifiés des migrants ? comment prévenir le rejet et consolider l'ouverture culturelle dans la société marocaine ? »



Driss EL Jouni, Chef de la Division Gestion de projets,  
Direction de l'éducation non formelle, Ministère de  
l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

**« Education Non Formelle: Une seconde chance de rescolarisation  
et d'insertion des non scolarisés et une opportunité d'intégration  
éducative des migrants »**

• **Fondements des programmes de l'éducation non formelle :**

La Constitution qui garantit le droit à l'éducation dans l'article 31 et 32 et le droit à l'insertion des jeunes Art 34.

La loi sur l'obligation scolaire n°04.00

Orientations Royales notamment explicitées dans le discours du 8 Octobre 1999 (année législative) et la Lettre Royale du 13 octobre 2003 (Journée nationale alpha ENF) auquel s'ajoute les orientations de la nouvelle politique nationale de la migration tracées dans le communiqué du Cabinet Royal du 11 /09/2013.

Dispositions de la Charte nationale de l'éducation et de la formation: l'ENF en tant que second levier des axes de la réforme éducative et les recommandations du conseil supérieur de l'enseignement Avis n°03/2009.

Le programme gouvernemental « 19 janvier 2012 » qui s'engage à appuyer et promouvoir les programmes de l'ENF.

Engagements internationaux du Royaume en matière d'éducation pour tous

• **Définition :**

L'ENF a été définie comme «toute activité d'éducation organisée et systématique, exécutée à l'extérieur du cadre du système scolaire formel pour fournir un type d'apprentissage choisi, à des sous groupes particuliers de la population »(1986, cité dans The International Encyclopedia of Education, p.127).

Au Maroc l'ENF a pris sa forme institutionnelle en Mai1997 à l'intérieur des structures du MEN en tant que :

Programme réalisé en partenariat avec les associations non gouvernementales pour offrir une 2<sup>de</sup> chance d'éducation aux catégories d'enfants et de jeunes qui n'ont pas pu accéder à l'école ou ayant quitté leur scolarité prématurément, afin de les réinsérer dans un cursus d'éducation formel ou de formation professionnelle.

Forum mondial de Jomtien 1990 puis Dakar 2000 sur **l'Éducation pour Tous**, et les engagements du cadre des Objectifs de Développement du Millénaire;

Convention relative aux droits de l'enfant signée en 1990 et ratifiée en 1993;

Convention internationale sur **la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille** signée le 15 août 1991 et ratifiée le 21 juin 1993 (B.O du 23 janvier 2012).

- **Approche proposée par l'ENF :**

Pour répondre à la multiplicité des facteurs de non scolarisation, l'éducation non formelle agit dans un double sens:

En complémentarité de l'offre éducative obligatoire à travers l'école de la 2ème chance destinée aux enfants à la marge du système avec une organisation et une approche différente basée sur la proximité, la flexibilité et l'adaptation ;

En amont pour attaquer la déscolarisation à la source, en contribuant à l'instauration de la veille éducative à travers des mécanismes de prévention, d'accompagnement scolaire, d'écoute et de médiation.

Une passerelle vers l'insertion socio professionnelle des jeunes déscolarisés avec la mise à niveau éducative et une offre d'initiation et de préprofessionnalisation.

- **Principes Directeurs de l'ENF :**

A partir d'une enquête pilote au démarrage du Programme en 97/98, qui reste toujours d'actualité, se dégagent quatre principes:

**Principe 1:** de l'obligation scolaire à l'obligation éducative

**Principe 2:** de l'école unique à un espace pluriel d'éducation et de formation

**Principe 3:** de la carte scolaire à la gestion locale de l'éducation

**Principe 4:** de l'exclusivité de l'intervention éducative à un réseau partenarial, local

**Le choix du partenariat :**

De ces principes découle le choix du partenariat associatif comme mode presque exclusif d'intervention du fait de:

La complexité du phénomène de non scolarisation et de déscolarisation, d'où la nécessité d'une approche de proximité

La souplesse de l'intervention et la nécessité de s'adapter aux spécificités des publics cibles

La montée de l'implication du tissu associatif dans les activités socioéducatives et du développement humain.

- **Problématique de l'ENF :**

600.000 enfants et jeunes sous l'obligation scolaire sont en dehors de l'école, un cumul auquel s'ajoute annuellement plus de 130.000 élèves qui quittent l'école avant fin du cycle primaire.

**La non scolarisation est due à :**

- Des causes liées à l'offre scolaire (infrastructures défaillantes, ressources humaines, qualité de l'offre pédagogique et manque d'attractivité de l'école...);
- Des facteurs d'ordre social (dont notamment la pauvreté, les flux migratoires, la désagrégation de la famille et l'éloignement...);
- Les limites « naturelles ou objectives » de la généralisation de la scolarisation (3 à 6% du public cible ne peut être atteint, pendant toute la période de la scolarisation obligatoire, du fait du développement
- de l'offre et des caractéristiques de certaines catégories du public cible: groupes et personnes à besoins spécifiques.

- **Publics ciblés par l'ENF :**

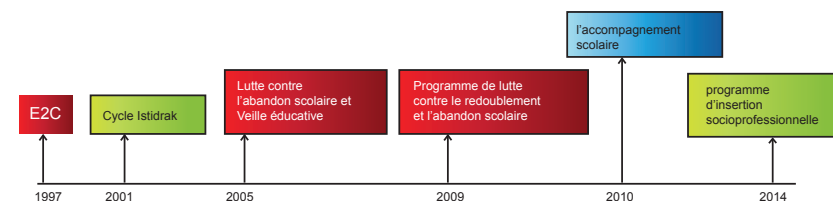
Les données sur la typologie des enfants non scolarisés (données enquêtes) ont identifié les enfants non scolarisés dans des situations socioéconomiques diverses marquées par la vulnérabilité, voire l'exploitation :

- Les enfants non scolarisés ou déscolarisés sans occupation;
- Les enfants en situation difficile se trouvant dans les centres de sauvegarde;
- Les enfants en situation difficile se trouvant dans la rue;
- Les enfants en situation de travail (apprentis ou dans l'exploitation familiale);
- Les enfants à besoins spécifiques;
- Les enfants en situation d'immigration.

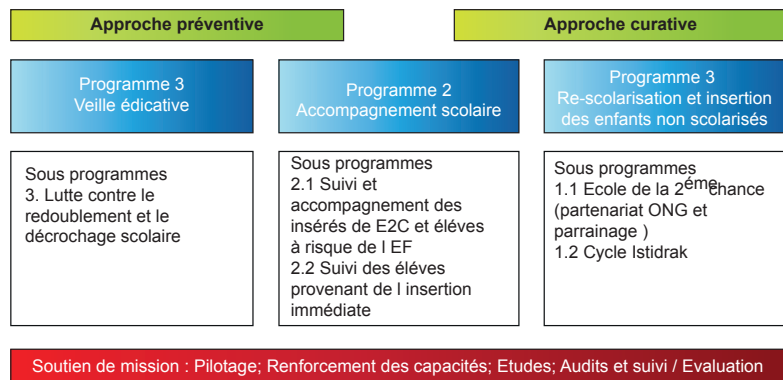
- **Palette des coûts pratiques:**

Le large spectre d'associations partenaires et la nature du projet font varier les coûts annuels par bénéficiaires de **1000 Dhs à 8000 Dhs**.

«Historiquement » l'ENF une solution ouverte à un problème complexe, s'est développée au Maroc de l'approche curative à l'approche préventive et est ouverte à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes déscolarisés.



- **Articulation des programmes de l'ENF :**

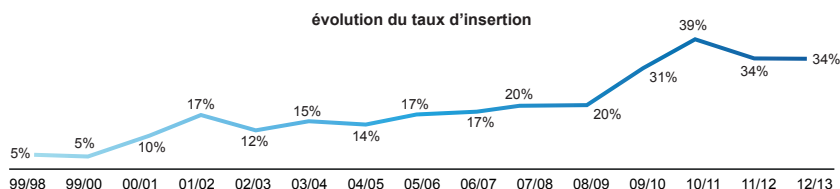


**Bilan synthétique des programmes ENF :**

Évolution des effectifs: 610.000 bénéficiaires avec un taux d'insertion qui a atteint 34%

Année	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13
Insertion EF	1423	1874	3005	4954	2813	3270	3527	4200	4551	4839	4980	7770	8694	9887	8350
Insertion FP	256	30	90		204	282	1426	1452	1596	1726	1684	2104	3275	3748	3956
Total insertion	1679	904	3095	4954	3017	3552	4953	5652	6147	6565	6664	9874	11969	13635	12305
Taux d'insertion	5%	5%	10%	17%	12%	15%	14%	17%	17%	20%	20%	31%	39%	34%	34%

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Bénéficiaires ENF	34550	35855	34859	29627	42136	25167	23822	34950	34394	36518	32419	33177	38198	46119	64570	63488	610749
Dont filles	21993	24998	24195	19318	18890	16881	15447	17070	20166	20132	17940	17038	19038	22654	31075	30282	337117



Evolution des conventions de partenariat effectifs des animateurs et encadrement

Année scolaire	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	2012/13
Associations	30	39	45	43	43	41	41	167	242	256	257	256	293	418	415
Animateurs	744	823	886	815	809	731	731	731	852	829	862	997	1547	2278	2135
Inspecteurs d'encadrement pédagogique										70	101	107	125	129	181

**Partenariat institutionnel de l'ENF :**

Des cadres de partenariats ont été noués avec des départements ministériels pour élargir l'offre de l'ENF et diversifier les passerelles d'insertion

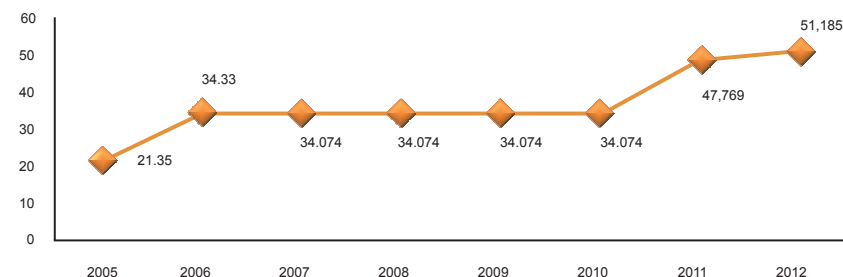
- Avec le **département de la Jeunesse et des Sports**: assurer la scolarisation de rattrapage pour les enfants dans les centres de protection de l'enfance ;
- Avec le **département de l'artisanat**: pour la lutte contre le travail des enfants en offrant des alternatives d'éducation et de formation aux apprentis, et faciliter l'accès aux programmes de formation par apprentissage aux bénéficiaires de l'ENF.
- Avec le **département de la formation professionnelle**: faciliter l'intégration des bénéficiaires des programmes d'éducation non formelle dans la formation par apprentissage et l'aide à l'orientation.
- Avec le département de **l'agriculture et du développement rural** pour la promotion de modèles de formation par alternance MFR;
- Avec le **Ministère chargée de la communauté Marocaine à l'étranger** : en vue de promouvoir l'éducation non formelle des langues et de la culture Marocaine au profit des enfants marocains vivant à l'étranger. auquel s'ajoutera le projet de cadre partenarial pour l'intégration éducative des migrants.
- Partenariat avec des **collectivités territoriales** (notamment des conseils provinciaux) pour l'ancrage local de la question de l'éducation, la formation et l'insertion des jeunes déscolarisés au niveau de la communauté et des élus.

**Typologie de projets novateurs :**

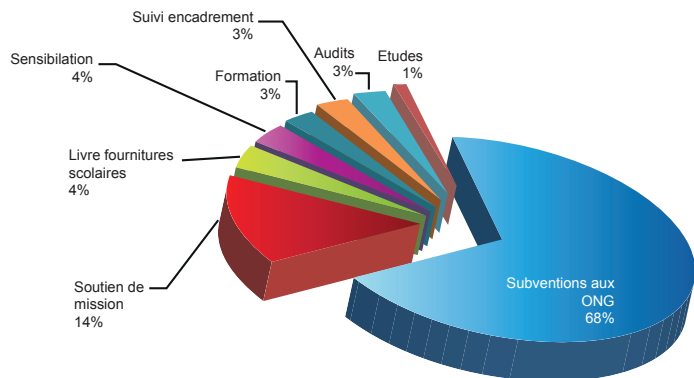
- Projet **intégré** ancré dans son environnement, répondant par la même aux besoins de la chaîne d'éducation de la communauté: du **préscolaire** «communautaire» aux classes de la **2<sup>ème</sup> chance** en passant par le soutien éducatif et l'alphabétisation des femmes (mères);
- Projets d'ONG spécialisées dans la **lutte contre la précarité** offrant une alternative éducative aux enfants en situation de travail (petites filles bonnes, apprentis-artisans) et socio-éducative aux enfants en situation de la rue;
- 3 Projets d'ONG structurés autour de **l'insertion professionnelle**, offrant des activités préprofessionnelles en parallèle aux activités d'ENF, en s'arrimant au tissu productif local,
- ONG qui offrent une formule de formation par alternance en milieu rural arrimées à des coopératives ou des exploitations agricoles, offrant ainsi aux jeunes la mise à niveau éducative, la formation par apprentissage et l'accompagnement de projets personnels.

**Budget ENF :**

Evolution du budget de l'ENF 2005-2012



Répartition des dépenses publiques de l'ENF



• **Quelques réalisations en termes qualitatifs :**

- Elaboration de manuels et de guides pédagogiques adaptés (insertion scolaire, insertion sociale, Préparation à l'insertion dans la formation professionnelle, milieu rural) et Kit de veille scolaire suivi personnalisé et guide de soutien pédagogique;
- Elaboration d'un référentiel et du socle de compétence;
- Renforcement des capacités des intervenants dans une approche de formation par alternance et en s'appuyant sur les innovations pédagogiques et didactiques;
- Instauration d'un système de suivi, encadrement et contrôle de la mise en œuvre des programmes (encadrement pédagogique et audit externe);
- Etudes et enquêtes (Typologie des non scolarisés, coût de non scolarisation, typologie Ong partenaires, qualité de l'ENF, plan de développement territorial de l'ENF, suivi des insérés,
- Accompagnement de projet personnel, système de suivi et évaluation, système d'information géographique, stratégie de communication, séminaires nationaux...)
- Actions annuelles de communication et de sensibilisation :campagnes radio affiches et banderoles;
- Appui social des bénéficiaires (cartables et fournitures scolaires, l'extension de l'assurance scolaire aux bénéficiaires de l'ENF).

• **Perspectives de développement de l'ENF :**

**La nouvelle stratégie**, prenant en compte l'évolution du public cible et l'extension de la généralisation, **s'articule autour de 3 Objectifs:**

**Objectif 1 :** Retenir à l'école tous les enfants inscrits pour au moins la période d'obligation scolaire.

**Objectif 2 :** Faciliter la réinsertion scolaire des enfants non scolarisés ou déscolarisés qui souhaitent reprendre le parcours normal du système formel.

**Objectif 3 :** Préparer les enfants qui le souhaitent à entreprendre un apprentissage ou une formation professionnelle.

• **Bénéficiaires et voies d'insertion**

Tranche d'âge	Voie d'insertion
Jusqu'à l'âge de 12 ans	Cycle de rattrapage/classes relais par l'école et éventuellement par des ONG (partenaires de l'école) pour la réinsertion dans l'EF
Pour les enfants de 12 à 15 ans	Projet personnel d'insertion et orientation vers le type d'insertion désiré par l'enfant et sa famille : réinsertion scolaire ou dans la FP (apprentissage ou formation professionnelle) E2C-nouvelle génération/école atelier
Pour les jeunes de 15 à 20 ans	le programme sera axé sur une insertion dans une activité productive – métier, entrepreneur, emploi... Formation professionnelle non formelle/incubateur pour l'insertion dans la vie active.

• **Aspects de développement de l'offre intégration des immigrés :**

Des expériences sont menées et des procédures en cours

Une expérience pilote est menée à **Rabat** par la délégation du MEN en partenariat avec le tissu associatif local depuis 4 ans, 3 classes sont ouvertes cette année dans trois écoles primaires du quartier Yacoub El Mansour avec un effectif de **46 enfants dont 23 filles de 5 nationalités** différentes, subsahariennes;

Des expériences sont entrain de surgir à **Casablanca** (9 enfants dont 5 filles issus de 4 nationalités) et dans les agglomérations accueillant les migrants et leurs enfants;

Une circulaire du MEN datée du 09 Octobre 2013 incitant les établissements scolaires à accueillir les enfants de la migration sans distinction aucune avec les enfants marocains;

Une circulaire de l'ENF en date du 21 janvier 2014 incitant les AREF et délégations provinciales du MEN à demander aux associations partenaires d'inscrire les enfants des immigrés dans les classes ENF comme passerelle à l'intégration de l'école formelle ou la formation professionnelle.

Capitaliser l'expérience en cours et explorer les expériences similaires d'intégration éducative des migrants, (classes d'accueil, primo-arrivants, classes relais..) pour élaborer des outils et kits pédagogiques facilitant la formation et le travail des éducateurs et animateurs;

Veiller au partage et au développement des compétences des associations et des acteurs éducatifs qui travaillent dans le domaine.

## Shimi Jamal ; Directeur du Département de l'Enfance, Ministère de la Jeunesse et des Sports

### « Le rôle des institutions des jeunes et du sport dans la nouvelle politique d'intégration des immigrés »

#### • Objectifs de la Présentation :

- Présentation des rôles du secteur de la jeunesse et des sports dans l'intégration des migrants.
- Discussion sur l'importance de la participation des enfants et des jeunes et les femmes immigrées dans les programmes et les services du Ministère de la Jeunesse et des Sports.
- L'étude des mécanismes pour assurer l'intégration des immigrants.

#### • Contexte général :

Dans le cadre de la mise en œuvre des conventions du Maroc dans le domaine de consécration de la culture des droits de l'Homme et suite aux changements socio-économiques que connaît le Maroc, qui est devenu un pays d'accueil pour de nombreux immigrés issus de différentes nationalités. S'ajoutant ainsi, les recommandations directives du rapport du CNDH (Septembre 2013) intitulé « les étrangers et les droits de l'Homme au Maroc », et en réponse aux contenus du discours royal du 06 Novembre 2013, et mettant en œuvre la politique gouvernementale, et le renforcement des rôles du ministère de la Jeunesse et des Sports dans le domaine de l'immigration.

#### • Rôle du secteur de la jeunesse et des sports dans l'intégration des migrants :

##### 1. Soutenir et encourager les associations :

- Encourager les immigrants à créer des associations culturelles et éducatives.
- Faire profiter les associations d'immigrés du soutien alloué par le Ministère pour les projets d'éducation et d'intégration.
- Permettre aux immigrants résidant légalement de profiter des activités liées à la coopération régionale et internationale dans le domaine de la jeunesse, de l'enfance et des affaires féminines.
- Faire bénéficier les associations des immigrés de la formation organisée par le Ministère dans différentes activités.

##### 2. Animation sportive :

- Permettre aux immigrés de profiter des services de l'animation sportive et les manifestations sportives organisées par le ministère.
- Intégrer les immigrés dans les clubs sportifs pour participer dans toutes les manifestations locales et nationales.
- Organiser des activités sportives pour l'intégration de différents types de nationalités des migrants, en particulier les jeunes, les enfants et les femmes.

##### 3. Animation socioculturelle :

- Intégrer les immigrés résidant légalement dans différentes activités socioculturelles et éducatives organisées par le ministère.
- Impliquer les jeunes immigrés à diverses réunions nationales et internationales organisées par les jeunes au Maroc.
- Encourager les associations étrangères et les jeunes immigrants à participer dans différentes activités organisées par les maisons des jeunes.
- Aider les immigrants à conserver leur patrimoine culturel et artistique en les impliquant

##### 4. La formation professionnelle féminine :

- Faire bénéficier les femmes migrantes des centres de formation professionnelle affiliée au Ministère pour les aider dans l'intégration professionnelle.
- Encourager les femmes immigrées à s'inscrire dans des coopératives ou la création des coopératives et des projets générateurs de revenu.
- Intégration des femmes immigrées dans les différentes réunions et manifestations organisées par le ministère au profit des femmes.
- Faire bénéficier les femmes immigrées des différents programmes de sensibilisation destinés aux femmes.

##### 5. Programme de vacances pour tous :

- Allocation de quotas pour les enfants des immigrés dans les camps de printemps et d'été organisées par le ministère pour les enfants au Maroc.
- Permettre aux associations de migrants de profiter du programme de vacances pour tous les camps.
- La formation de certains jeunes immigrants dans le domaine de la supervision aux camps.

##### 6. La protection de l'enfance :

- Assurer l'adoption et la protection des mineurs des centres de protection dans de bonnes conditions et sans discrimination.
- La coopération avec le ministère de la Justice et les ambassades étrangères des immigrés pour régler le statut des mineurs migrants non accompagnés et des enfants, et accompagnant leurs mères, et qui sont dans des situations difficiles ou en conflit avec la loi.



- **Défis et Processus de l'intégration des migrants :**

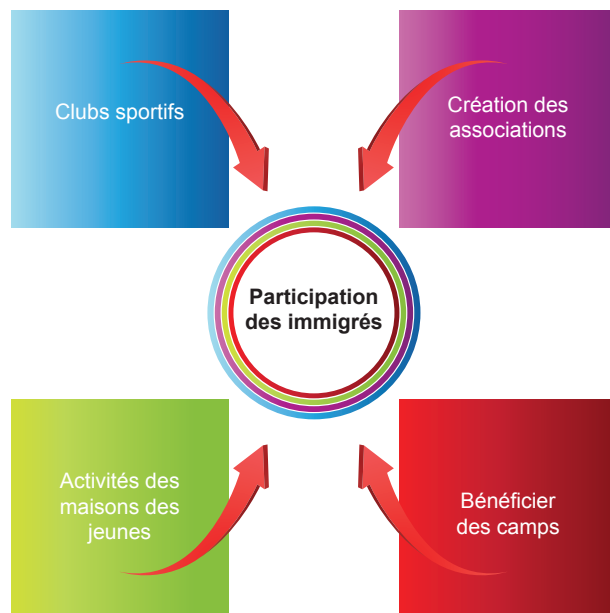
### 1. Les défis de l'intégration des immigrés

- L'existence de certains obstacles juridiques dans le traitement de la situation des immigrés et dont le rapport du Conseil national des droits de l'homme à rappeler l'importance de son ajustement, particulièrement la situation juridique de certaines associations étrangères (Dahir Novembre 1958).
- La multiplicité et la diversité des catégories de migrants pose un défi d'assurer une bonne supervision.

### 2. Les mécanismes d'intégration des immigrés :

- Faire participer les jeunes migrants dans la Stratégie nationale de la jeunesse.
- Permettre aux jeunes immigrants et les réfugiés à participer à titre consultatif au sein du Conseil consultatif de la jeunesse et le travail associatif.
- Préparer un guide définissant les différentes institutions et programmes du Ministère destinés aux immigrés, et dont ils peuvent en bénéficier.
- Former une commission sectorielle pour la coordination, l'entraide et l'échange des informations dans le domaine d'intégration des immigrés.
- Création d'une sous- commission comprend des représentants des immigrants.
- Informer le Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de l'immigration de tous les programmes du ministère de la Jeunesse, des Sports et associés à diverses activités pour diffuser et faire connaître.

### 3. Soutenir la participation des immigrants



## Sami Boubakeur, Directeur Maroc de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

### « L'expérience en matière d'intégration des migrants en France »

**Objectif :** Aider les autorités marocaines à bâtir leur modèle d'intégration en faveur des migrants d'origine essentiellement subsaharienne, leur paradigme conceptuel et leur schéma opérationnel

*Monsieur le Ministre Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration,*

*Mesdames, Messieurs,*

En premier lieu, je voudrais vous faire part des regrets de mon Directeur Général, Monsieur Yannick IMBERT, qui n'a pas pu être présent parmi nous ce matin, retenu à Paris par des réunions au Ministère. Je tâcherai de le représenter du mieux possible durant nos travaux.

Je remercie vivement le Ministère, d'avoir associé mon établissement, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, à ce séminaire très important dont les échanges nourriront la « définition du modèle d'intégration du Royaume en faveur des migrants et des réfugiés ».

L'objet de mon intervention est de vous présenter l'expérience française en matière d'accueil et d'intégration des migrants arrivant en France.

Avant de développer mon propos, je souhaite vous présenter en quelques mots le rôle et les missions de mon établissement. Créé en 2009, l'OFII est sous tutelle du Ministère de l'Intérieur. Il est l'opérateur de l'Etat en charge de l'immigration légale (économique, familiale, humanitaire). A cet effet, il assure la gestion des procédures en matière d'immigration régulière et la lutte contre l'immigration irrégulière. Il gère le premier accueil des demandeurs d'asile ainsi que l'aide au retour et à la réinsertion des étrangers dans leur pays d'origine. Enfin, il accueille les étrangers autorisés à séjourner durablement en France en leur faisant signer avec l'Etat un contrat d'accueil et d'intégration.

- **Quelques chiffres pour illustrer notre activité. En 2013 :**

- 210 000 étrangers ont passé la visite médicale de l'OFII ;
- Près de 60.000 Demandeurs d'Asile ont été accueillis par l'OFII et ses prestataires ;



- 7.400 migrants ont bénéficié d'une aide au retour, dont 630 ont obtenu une aide à la réinsertion permettant de démarrer un projet économique dans leur pays d'origine ;
- 845 agents travaillent à l'OFII. Outre sa Direction centrale à Paris, l'OFII se compose d'une cinquantaine de directions et de délégations territoriales couvrant l'ensemble du territoire national. L'OFII possède enfin neuf représentations à l'étranger (dont le Maroc depuis 1963).
- **La politique d'intégration française se décline selon les deux temps du parcours d'intégration que sont :**

En premier lieu, l'accueil initial des primo arrivants et leur installation durable (correspondant aux cinq premières années) ;

Dans un deuxième temps, si la personne le souhaite et en remplit les conditions, l'accès à la nationalité française.

Les acteurs de cette politique d'intégration des étrangers sont multiples et interviennent à différents niveaux: Tout d'abord l'Etat (l'Intérieur, l'Emploi, la Santé+quelques ministères connexes) ses opérateurs (OFII, P.E notamment) et au plan déconcentré, les Préfets. Au niveau local également, les collectivités (mairies, CG et CR) et les associations agissent en faveur de l'intégration mais de manière plus hétérogène.

L'idée fondamentale de notre modèle d'intégration est que l'ensemble des personnes immigrés, quelque soit le motif de leur démarche (économique, familial, humanitaire) débute leur intégration dès leur arrivée en France.

Ce modèle vise à compenser les difficultés auxquelles les immigrés sont confrontés dans leur parcours d'intégration. Il est donc fondé sur le principe que les immigrés font partie –provisoirement ou définitivement- de la communauté nationale. A ce titre, ils possèdent les mêmes droits (sociaux, éducation, santé) et sont assujettis aux mêmes devoirs (ex : neutralité de comportement dans l'espace public). Ceci passe notamment par l'apprentissage de la langue française et les respects des valeurs républicaines (liberté, égalité, fraternité, laïcité...).

Chaque année en France, environ 100.000 nouveaux immigrés s'installent légalement et de façon pérenne. Contrairement aux immigrations des années 60, les nouveaux arrivants sont admis à résider majoritairement pour des raisons familiales (les 3/4).

Comme je viens de vous l'indiquer, l'accueil des primo-arrivants correspond à une période d'installation couvrant les cinq premières années de présence régulière, une phase de transition entre arrivée et résidence permanente (CS 10 ans). Durant cette période déterminante dans la suite du parcours, l'OFII a pour mission à la fois d'accueillir le primo-arrivant et d'organiser son cursus d'intégration en France.

Notre action débute avant le départ, depuis le pays d'origine, puis se prolonge sur le territoire français au travers du Contrat d'accueil et d'intégration (CAI), véritable pierre angulaire du parcours d'intégration du migrant.

Ces dix dernières années, trois lois ont constitué la politique d'intégration actuelle et précisé le rôle de l'OFII, en ce domaine:

**La Loi du 26 novembre 2003** instaure que la délivrance de la carte de résident est subordonnée à l'intégration républicaine de l'étranger dans la société française. En d'autres termes, le législateur considère que choisir de vivre durablement en France, c'est avoir la volonté de s'intégrer à la société française et d'accepter les valeurs fondamentales de la République.

**La Loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005** confie à l'OFII de proposer à tout étranger autorisé à s'installer durablement sur le territoire français de signer avec l'Etat un Contrat d'accueil et d'intégration (CAI).

Enfin, **la Loi du 20 novembre 2007** instaure de nouvelles dispositions, concernant la préparation de l'intégration républicaine dans le pays de résidence, l'intégration républicaine de la famille dans la société française et l'accès à l'emploi des primo arrivants, facteur clé de leur intégration réussie dans la société française.

**Première étape :** la préparation de l'intégration républicaine dans le pays d'origine. Les conjoints de français et les bénéficiaires du regroupement familial, bénéficient gratuitement, dans leur pays de résidence d'une évaluation de leur degré de connaissance de la langue et des valeurs de la république. Si cette évaluation en établit le besoin (étranger ne possédant pas un niveau linguistique basique), l'autorité administrative organise avant le départ en France, une formation- là aussi gratuite et de 40h- dont la durée ne peut excéder deux mois.

La délivrance du visa est subordonnée à la production d'une attestation de suivi de cette formation (et non d'un niveau à atteindre).

Depuis son démarrage, ce dispositif a été étendu dans plus de 40 pays (dont le Maroc).

En 2013, il a concerné près de 24.000 ressortissants étrangers. Le taux de réussite de l'évaluation de la langue française se situe à 66% (83% pour l'évaluation des VR).

**Deuxième étape :** L'arrivée en France des étrangers admis pour la première fois au séjour en vue de s'y maintenir durablement. Ces derniers doivent conclure, avec l'Etat, un contrat d'accueil et d'intégration. Ce contrat est également souscrit par l'étranger ayant obtenu une régularisation ou le statut de réfugié.

Concrètement, l'OFII convoque une demi-journée ces publics pour l'obtention du premier titre de séjour, la visite médicale et la signature du CAI. Une **séance d'information collective** (15 personnes) et un **entretien individuel sont organisés par les agents de l'OFII**, accompagnés d'agents de services sociaux et d'interprètes.

Durant cette demi-journée, l'OFII projette un film «Vivre ensemble en France» traduit en neuf langues que les étrangers peuvent suivre grâce à l'utilisation d'un audio-guide. Puis, une présentation des formations qui composent le contrat d'accueil et d'intégration est réalisé durant un entretien individuel avec un auditeur de l'OFII. Au cours de cet entretien, un point sur la situation sociale du migrant est fait, son niveau de connaissances orales et écrites de la langue française est évalué. Enfin l'entretien se conclut par la signature du CAI pour une durée de 12 mois.

- **Quelles sont les prestations du CAI ?**

Ces prestations gratuites sont au nombre de quatre :

### 1. La Formation Civique

Cette formation d'une journée est obligatoire pour l'ensemble des signataires du CAI, si nécessaire avec la participation d'interprètes. Elle comporte la présentation des institutions françaises et celle des valeurs de la République : égalité entre les hommes et les femmes, laïcité, solidarité, citoyenneté...

### 2. La Session d'information sur la Vie en France

Cette formation apporte, aux signataires, des connaissances concernant la vie pratique en France et l'accès aux services publics notamment la formation et l'emploi, le logement, la santé, la petite enfance et ses modes de garde, l'école et l'orientation scolaire ainsi que la vie associative. Cette session est modulable (de 1h à 6h) en fonction des besoins du signataire.

### 3. Le bilan de compétences professionnelles

L'accès à l'emploi est l'une des priorités en vue de faciliter l'intégration des primo-arrivants à la société française.

Le bilan de compétences professionnelles est une prestation individuelle d'une durée de 3 heures. Il est proposé à tous les signataires sauf exception notamment les mineurs de 18 ans scolarisés.

Ce bilan permet aux signataires de connaître et de valoriser leurs qualifications, expériences et compétences professionnelles dans le cadre d'une recherche d'emploi et de les orienter en conséquence.

Au cours de la prestation de bilan, le bénéficiaire peut obtenir des informations sur la comparabilité des diplômes, la possibilité de valider les acquis de l'expérience. Il peut également mettre en perspective son projet professionnel en fonction des caractéristiques du bassin d'emploi.

La synthèse et le plan d'action établis lui sont remis à l'issue de la prestation et pourront être présentés au Service public de l'emploi ou à un employeur.

Un suivi dans les 3 et 6 mois qui suivent la réalisation du bilan est systématiquement réalisé, par les prestataires, afin de faire le point avec le bénéficiaire sur sa situation au regard de l'emploi.

### 4. La Formation linguistique

Dans le cadre du CAI, tout signataire s'engage à suivre un apprentissage du français lorsque le besoin en est établi. La réglementation dispose que le niveau de connaissance de la langue exigé pour les signataires du CAI est celui attesté par le Diplôme initial

de langue français (DILF) qui s'adresse aux personnes ayant été très peu ou jamais scolarisées et ne possédant pas de notions de langue française.

En 2010, l'OFII a notablement modifié son dispositif de formation linguistique en vue d'améliorer l'efficacité de celui-ci et de mieux individualiser les parcours d'apprentissage proposés aux signataires en intégrant des formations pour ceux qui ont déjà été scolarisées de façon significative, dans leur pays d'origine.

Des contrôles relatifs au respect des engagements stipulés au contrat sont réalisés à échéance régulière (12, 18 et 24 mois). Si toutes les formations prescrites ont été suivies, le contrat est clôturé positivement. Dans le cas contraire, il peut faire l'objet d'une proposition de clôture négative adressée au Préfet. Celui-ci appréciera « la pertinence de l'adoption d'une mesure de sanction sur le plan du séjour ».

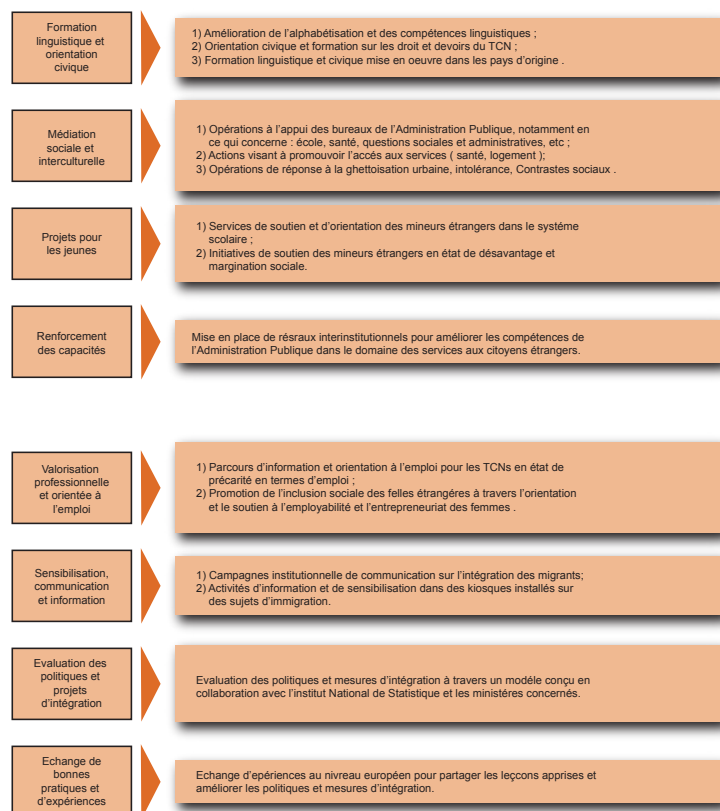
En résumé et pour conclure, l'OFII, en tant que responsable du dispositif d'accueil, organise, finance et assure le suivi des formations et des prestations dispensées dans le cadre du CAI. De ce fait, l'OFII participe à toutes actions administratives, sanitaires et sociales relatives à l'intégration en France des étrangers, pendant une période de cinq années au plus. Ceci, soit dans le cadre de ses missions, soit en orientant et accompagnant les étrangers vers les services de droit commun. L'Office met également en œuvre des dispositifs d'apprentissage de la langue française adaptés et fondamentaux afin de s'intégrer du mieux possible à la société française.

**Carmelita F. Ammendola, Sous Préfet, Chef de la Direction des Relations Internationales et Extérieures, Département des Libertés Civiles et Immigration, Ministère de l'Intérieur, Italie**

**« L'expérience en matière d'intégration des migrants en Italie »**

**• Domaines prioritaires d'intégration :**

Données :



**• Processus de consultation nationale:**

Le processus de consultation implique les acteurs institutionnels qualifiés.

Il est à deux vitesses comme il est effectué tant au niveau central et local.

Au niveau central, le processus de consultation implique l'ensemble des Administrations Centrales responsables de la gestion du phénomène migratoire (par exemple: Ministère du Travail et des Politiques Sociales, Ministère de l'Education, Ministère de la Santé).

Au niveau local, la consultation implique les Régions, les Provinces, les Municipalités et les Conseils Territoriaux pour l'Immigration (TCI), ainsi que les ONG du Tiers Secteur.

**• Principaux résultats de la consultation :**

Vues convergentes de tous les acteurs.

Les actions les plus considérables résultant de la consultation sont les suivantes:

- **Formation linguistique et éducation civique**
- **Soutien à l'employabilité des migrants**
- **Santé, logement et médiation scolaire**

**• Formation linguistique et éducation civique**

Les compétences linguistiques sont reconnues par un certain nombre de directives européennes et nationales et par tous les acteurs impliqués et les migrants eux-mêmes comme l'outil le plus important pour l'inclusion sociale et économique et pour la pratique des droits.

Les investissements dans la formation linguistique L2 (langue étrangère apprise comme la seconde) sont un point fort dans la promotion de l'intégration.

Dans les programmes nationaux 2007-2013 la formation linguistique est l'action de haut. Environ 1/3 des projets approuvés et financés sont sur la formation linguistique et l'orientation civique.

**• Accord d'intégration:**

Il s'agit d'un contrat entre le migrant et l'Etat de résidence, signé par tous les nouveaux arrivants afin de se voir délivrer un permis de séjour (depuis le 10 Mars 2012).

La formation linguistique et l'éducation civique sont les principales caractéristiques de l'accord d'intégration.

Obligation de l'Etat: fournir aux migrants des cours de langue gratuits et des cours d'éducation civique.

Obligation des migrants : acquisition de compétences linguistiques et d'orientation civique qui facilitent son intégration.

La fréquentation des cours est obligatoire.



Accord d'intégration et projets EIF en matière de formation linguistique et d'orientation civique (LT & CO): **quelle est la relation?**

Le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Éducation, Université et Recherche (MIUR) ont signé un **accord cadre** spécifique, selon lequel un certain nombre de projets LT & CO vise à fournir aux migrants des outils pour répondre aux obligations prévues par l'accord d'intégration.

Les projets EIF sont complémentaires à la stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord d'intégration.

• **Les meilleures pratiques: stratégies communes:**

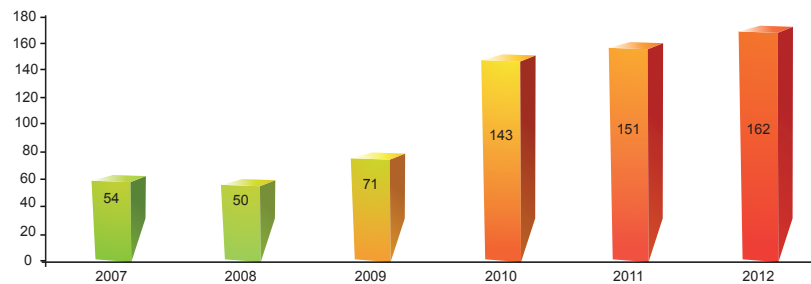
La coopération entre le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Éducation, Université et Recherche (MIUR) est une meilleure pratique basée sur une stratégie commune.

Les projets EIF sont mises en œuvre sur la base de «Lignes directrices pour la conception de projets d'alphabétisation et d'apprentissage des langues» du MIUR. Elles assurent l'homogénéité des activités de formation dans tout le pays.

Un réseau d'intervenants a été mis en place entre les Bureaux Scolaires Régionaux, les Centres Territoriaux Permanents, les organismes et les associations locaux avec l'objectif d'offrir des activités de formation et de services de soutien

• **EIF - Projets approuvés et financés 2007-2012**

Quelques données sur EIF - AP 2011 :

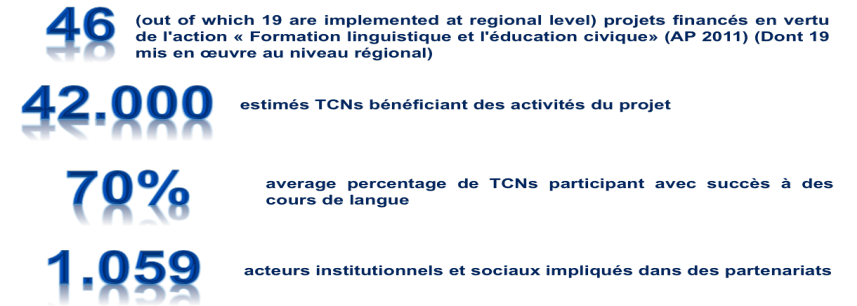


Au cours de la période 2007-2012 le nombre de projets approuvés a triplé.

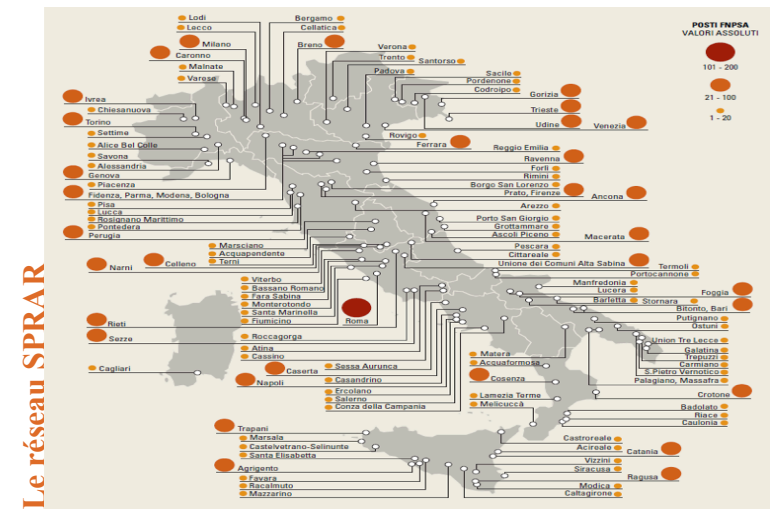
60% d'entre eux ont été mis en œuvre au niveau territorial par les Régions, les municipalités, les organismes locaux et les ONG du Tiers Secteur.

Les 40% restants ont été mis en œuvre au **niveau national** par les Administrations et les institutions centrales.

Quelques données sur EIF - AP 2011:



Meilleures pratiques: SPRAR pour l'intégration des demandeurs d'asile :



• **L'intégration des demandeurs d'asile**

Le SPRAR assure une «réception intégrée» de demandeurs d'asile et des bénéficiaires de protection internationale.

“Réception intégrée” : implique l'hébergement et les repas, l'accès aux services locaux (c. aide sociale et assistance médicale), les activités d'orientation juridique sur les procédures d'asile et sur les devoirs et les droits prévus pour les demandeurs d'asile et les bénéficiaires de protection internationale, l'éducation des adultes, l'accès aux écoles pour les mineurs et apprentissage de l'Italien.

• **Intégration linguistique des demandeurs d'asile :**

Lignes directrices annexées au Décret Ministériel 30.07.2013 fournissant des services minimums garantis dans la période 2014-2016.



Les organismes locaux ont l'obligation de :

Garantir l'insertion scolaire des enfants et l'éducation des adultes;

Assurer aux bénéficiaires l'accès, la possibilité d'utiliser effectivement et la participation à des cours d'apprentissage et l'approfondissement de la langue italienne sans interruption, pour un minimum de 10 heures par semaine. Lorsque des services adéquats ne sont pas disponibles dans la région, les organismes locaux doivent prendre les mesures nécessaires pour aider les demandeurs d'asile à acquérir au moins des éléments linguistiques;

Assurer la participation des adultes à des cours d'éducation et surveiller leur présence effective.

#### Quelques données :

3979 places d'accueil financées au cours du 2012

7.823 bénéficiaires

+ 225 personnes par rapport à 2011

Extension de 9.500 places d'accueil en 2013

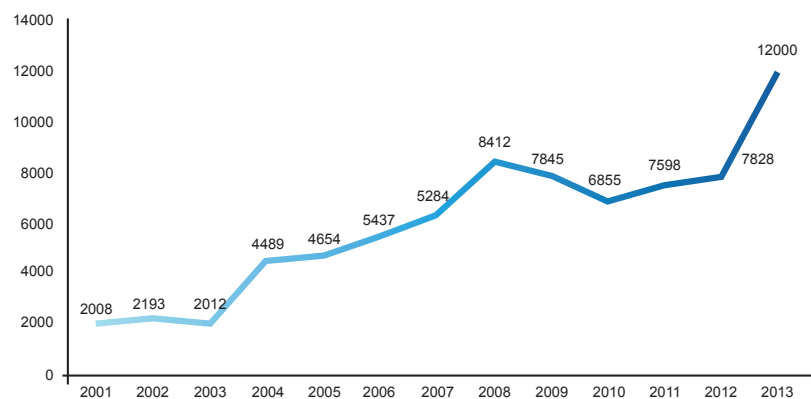
12.000 bénéficiaires

+ 4.177 personnes par rapport à 2012 (+53%)

Extension de plus de 13.020 places d'accueil depuis 2014 (6.500 places additionnelles pourraient être disponibles selon les ressources additionnelles en fonction des ressources fournies à travers l'année).

#### Progrès en chiffres :

Les bénéficiaires SPRAR



## Amina Benkais-Benbrahim, Coprésidente de la Conférence suisse des délégués à l'intégration, Suisse

### « Quelques pistes de réflexions inspirées du modèle d'intégration suisse »

#### • Intérêt de la Suisse pour l'immigration :

##### Raisons économiques, démographiques et humanitaires

Au 1er janvier 2013, la Suisse comptait **8 036 917** habitants dont **1 868 962** étrangers (23%).

#### Évolution de la notion d'intégration

- 70' : pas d'intégration
- Années 70 : débat sur assimilation et intégration
- L'intégration processus unilatéral : devoirs des migrants
- Puis processus réciproque avec la société d'accueil
- Légalisation de l'intégration
- Professionnalisation de l'intégration
- L'intégration « se mesure »

#### • Quelle intégration ?

##### • Du point de vue de la loi :

- Loi fédérale sur les étrangers (Letr du 16 décembre 2005)
- Respect de la Constitution
- Respect de la sécurité et de l'ordre public
- Participation à la vie économique
- Formation et perfectionnement
- Apprentissage d'une des langues nationales

##### • Du point de vue de la pratique :

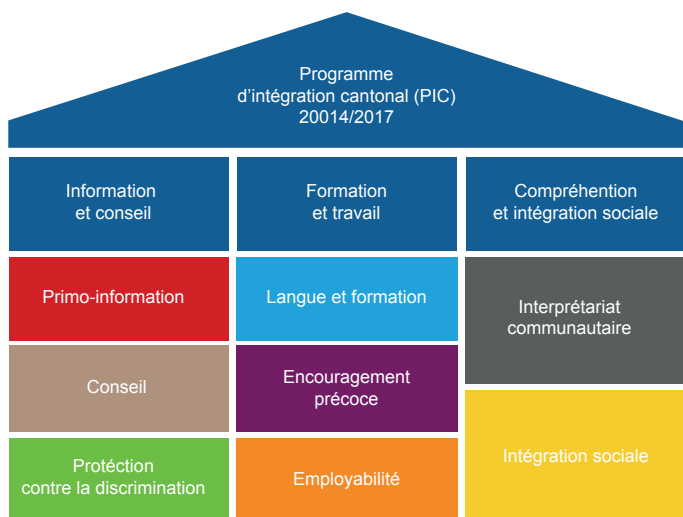
- Débat sur les contrats d'intégration
- Pratique dans les cantons alémaniques
- Refus des cantons romands de faire signer des conventions et alternatives : contrats d'accueil, Charte de la citoyenneté

##### • Acteurs institutionnels et politiques :

- Politique d'intégration : du ressort des cantons
- Un office fédéral : l'ODM
- Des délégués à l'intégration cantonaux, interlocuteurs de la Confédération



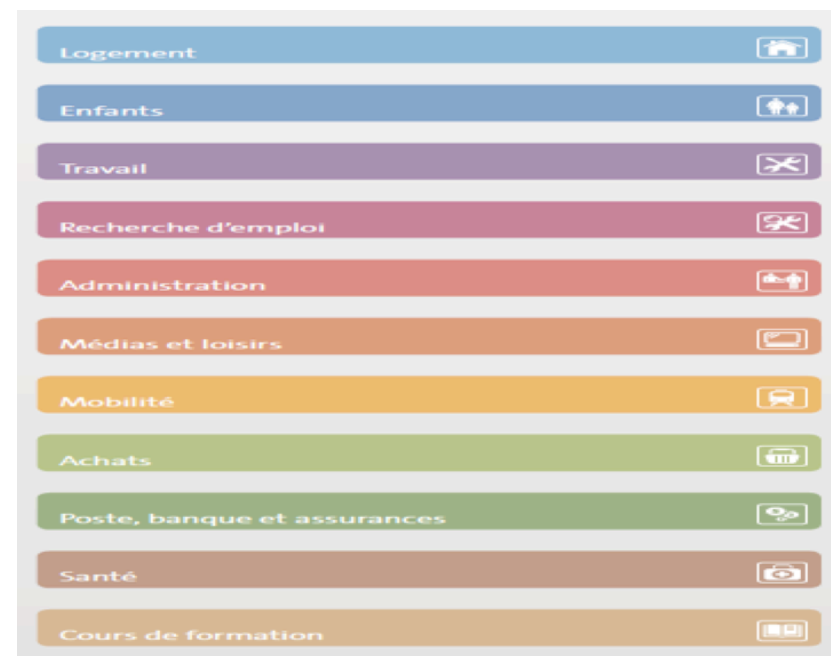
- Les communes
- Les associations et différentes ONG dont les associations de migrants
- Les services administratifs
- Un service « pilote »
- **La politique des points « forts » :**
  - Financement fédéral de programmes axés sur des points considérés comme prioritaires :
  - L'apprentissage de la langue et l'autonomie professionnelle
  - Acquis : constitution de réseaux et de compétences en matière de formation des adultes et adaptabilité aux besoins du terrain
  - Inconvénients : offre inégale en quantité et qualité
- **Une politique globale et « professionnalisée » les Programmes cantonaux d'intégration :**



- **Exemples d'outils en Suisse :**
- **Accueil :**
  - Primo-information : brochure d'information en plusieurs langues
  - Conseil: espace visible où le migrant peut recevoir l'information et le conseil
  - Employabilité: implication des employeurs et sensibilisation, ateliers de coaching
  - Interprétariat communautaire : dispositif d'interprètes communautaires formés et bons pour les administrations (santé)
- **Apprentissage de la langue :**
  - Dispositif de cours de français gérés par des associations et des communes : ateliers « connaître le pays d'accueil »
  - Professionnalisation avec la méthode FIDE
  - Encouragement préscolaire : contact avec la langue d'accueil avant l'entrée

à l'école : projets d'accueil enfants, de préparation à l'école, de lecture et de socialisation

- **Les 11 champs d'action pour un apprentissage orienté vers l'action :**



- **Prévention rejet et ouverture de la société d'accueil :**
- **Prévention de la discrimination**
  - Formation et sensibilisation: campagne d'information commémoration de la semaine de lutte contre le racisme, formation et sensibilisation des professionnels: administrations dont police, école
  - Soutien de projets de lutte contre le racisme



- Mise en place de centres de consultation et d'information pour les victimes d'actes racistes
- Intégration sociale
- Favoriser le bien vivre ensemble, en particulier dans les quartiers, en favoriser la mixité et éviter la ghettoïsation
- Soutenir et renforcer les associations pour des actions de proximité
- Viser les publics vulnérables, en particulier les femmes
- **Défis pour la Suisse :**
  - Votations du 9 février : la peur de l'autre est toujours là!
  - Faire de ces programmes de véritables enceintes de collaboration et non pas un catalogue de mesures pour le migrants
  - Impliquer davantage la population autochtone dans le processus de cohésion national
  - L'évolution des mentalités est un long processus !
- **Défis pour le Maroc :**
  - Gérer un état de pays d'accueil relativement récent
  - Faire adhérer au processus d'accueil une population qui doit passer d'une cohabitation avec des migrants de passage à des migrants qui s'installent durablement
  - Convaincre que le migrant peut être une richesse et pas seulement un danger (travail, chômage des jeunes, logement, santé, éducation)
  - Lutter contre un sentiment « d'envahissement » ( votations du 9 février ont montré que les plus virulents sont ceux qui côtoient le moins les étrangers »
  - Eviter l'installation d'un racisme latent envers des populations moins favorisées
  - Trouver les ressources financières et humaines
- **Quelles pistes :**
  - Un message politique clair et une information régulière et rassurante
  - Une implication la plus large possible dans la consultation et la mise en œuvre des actions de tous les acteurs
  - Une implication des migrants par le biais des ONG et associations de migrants
  - Rôle fondamental des associations de migrants
  - Une coordination visible des actions en matière d'intégration et des objectifs clairs
  - Une mise en œuvre par des acteurs proches du terrain : communes et associations
  - Une formation et une sensibilisation des professionnels
  - Une action sur non pas un levier mais plusieurs
  - La politique des petits pas

## Vincent Sibout, Directeur de Caritas Maroc

### « Jeune migrant : entre intégration et spécificité, quel projet éducatif ? »

Il nous a été demandé de parler de l'expérience de CARITAS MAROC en matière d'appui à l'éducation d'enfants et jeunes migrants.

Je vais parler, non d'un contexte virtuel et enchanteur, mais de notre travail au quotidien depuis 8 ans et demi, surtout à Rabat, mais aussi à Casa et Tanger. Du fait du temps très limité, je vais être obligé d'aborder beaucoup de points de façon synthétique. Je m'en excuse.

Nous avons reçu et accueilli beaucoup d'enfants et jeunes migrants. Plus de mille ; de profil très divers : de 0 à 20 ans ; la majorité de la zone francophone, les autres anglophones, venus de beaucoup de pays d'Afrique centrale et de l'Ouest ; pays en guerre ou pays 'pauvres' tout simplement ; certains enfants étant nés au cours du voyage migratoire de la maman, certains aussi étant nés au Maroc, ...

Comme leur qualificatif l'indique, ces enfants et jeunes 'migrent'

\* Certains sont encore au Maroc (pas forcément dans la même ville où nous les avons reçus).

\* Certains sont retournés dans leur pays d'origine.

\* Certains ont quitté le territoire marocain pour :

- une des enclaves 'espagnoles' (je pense par exemple, à Bienvenu qui, à Sebta, est séparé de sa maman restée en territoire marocain)

- le continent européen (et là aussi, certains, comme Christian, se retrouvent séparés du reste de leur famille restée sur le continent africain) ... ou parfois la situation inverse : une maman est partie en Europe, laissant sa fille mineure au Maroc ...

\* Certains (réfugiés) ont bénéficié d'une réadmission (en Suède ; en Hollande ; aux USA ; ...)

\* Certains ont bénéficié d'un 'regroupement familial' (comme une fratrie dispersée par les 'événements des Grands Lacs' et ayant pu retrouver miraculeusement une partie de leur famille en Norvège)

\* Certains, hélas, ont péri dans la Méditerranée. Je pense notamment à Shongo (qui avait étudié durant 2 années dans notre centre de Rabat).



**Les chemins migratoires sont donc variés, complexes, avec des zigzags, souvent douloureux, toujours imprévisibles, bref, je dirais 'uniques' ...** C'est pourquoi, contrairement à ce qui est écrit sur vos programmes, le texte que j'ai sous les yeux porte 'quels projets éducatifs ?' au pluriel.

A notre connaissance, les tous premiers enfants migrants (subsahariens) scolarisés (au Maroc) l'ont été dans des **écoles privées** (notamment) à Rabat, des directeurs d'écoles étant 'ouverts', 'souples' (avec les directives officielles) ou à la recherche d'élèves. Quelques uns en sont déjà aujourd'hui au stade du Collège.

Puis, le HCR ayant approché l'**Académie de Rabat** et ayant reçu une oreille attentive qu'il faut saluer, des enfants (de parents réfugiés puis de **migrants**) ont pu rentrer et rentrent dans des **écoles primaires publiques** (de Rabat – Salé) depuis 2008/09 (réfugiés) et 2009/10 (migrants).

Faisant suite aux « directives royales » (10 et 11 septembre 2013), la **Circulaire ministérielle** N°13-487 du 09 octobre 2013 est une nouvelle étape importante à saluer car elle permettait (même si c'était un peu court pris, la rentrée 2013/14 étant déjà commencée) la généralisation de l'accès à ces écoles publiques (et privées) aux enfants 'migrants subsahariens' cette fois-ci **sur l'ensemble du territoire national**.

Cependant ce texte prévoit le dépôt de demande manuscrite « par le parent ou le tuteur de l'élève concerné ».

Lors de la rencontre de concertation tenue le 25 janvier 2014, nous avons attiré l'attention des autorités sur la présence au Maroc de « **mineurs non accompagnés** » qui, assurément, ne rentrent pas dans les 5 catégories de personnes 'régularisables'. Nous réitérons devant vous aujourd'hui notre demande : comment des « mineurs non accompagnés » (qui à 13, 14 ou 15 ans peuvent avoir à se débrouiller quasiment seuls) peuvent-ils accéder, d'une part au processus de régularisation, d'autre part au cursus scolaire ? Nous connaissons des « enfants - adultes » qui attendent avec anxiété les réponses à ces 2 questions.

D'autre part, certains enfants actuellement scolarisés au Maroc ont des parents ne répondant pas aux critères de régularisation (notamment parce qu'ils ont moins de 5 ans d'ancienneté). Qu'est-ce qu'il va se passer pour eux ?

Enfin, je me permets de constater la **confiscation de papiers d'identité** (passeport notamment) de certains jeunes migrants (mineurs ou jeunes adultes) par les services de sécurité.

Tous les rapports sur l'Éducation l'affirment, l'étape du « **préscolaire** » est essentielle pour réussir le premier cycle d'enseignement.

C'est encore plus vrai pour les enfants migrants au Maroc qui n'étant par naissance pas arabophones doivent commencer à assimiler correctement les prémices de la maîtrise de cette langue, et découvrir progressivement les 'us et coutumes' du Maroc.

Le Gouvernement a la volonté de développer le préscolaire public, mais force est de reconnaître qu'aujourd'hui la quasi-totalité du « préscolaire » est assurée par le « privé » qu'il soit lucratif, ou associatif, c'est à dire non lucratif.

L'accueil d'un enfant, en utilisant des moyens humains et matériels modestes, revient à environ 350 Dh/mois ... et cela pendant 3 années. Faites le compte !

En conclusion, une politique d'intégration scolaire d'enfants migrants doit **absolument prévoir des moyens importants** pour l'étape précédente du « préscolaire ».

Rentrer dans une école primaire est un grand moment pour un enfant (et pour les parents ou tuteurs).

- L'enseignement public est **gratuit** au Maroc, nous nous en félicitons. Cependant, il ne faut pas oublier les 'frais annexes' d'inscription (assurance) et les fournitures scolaires indispensables. A Rabat, depuis 2 années, avec la sensibilisation de directeurs et du corps enseignant, les enfants migrants inscrits dans des écoles publiques ont pu bénéficier de l'opération « 1 million de cartables ». C'est un signe positif de non discrimination. Puisse-t-il être pérennisé !
- Rentrer dans une école est une chose, s'y sentir bien, être régulier et réussir en est une autre !

L'expérience montre qu'un « accompagnement » est indispensable pour faire le lien (voire la médiation) entre les directeurs, le corps enseignant, les parents (ou tuteurs) et les enfants. Concrètement, cela veut dire qu'une personne ayant une bonne pratique de « l'interculturalité » puisse visiter de temps en temps les écoles (et parfois téléphoner aux professeurs) accueillant des enfants migrants pour s'enquérir si « tout va bien ».

c) Enfin, vivant dans des conditions extrêmement précaires, avec des inquiétudes permanentes pour couvrir le minimum vital, et avec des adultes parfois peu scolarisés e/ou peu arabisés, il est rare que la scolarisation de ces enfants migrants ne soit pas jalonnée d'absences, de fatigues, de nervosité, de résultats décevants, etc. Un dispositif de « soutien scolaire » est donc tout aussi indispensable. Il est donc important qu'une bonne synergie entre les Pouvoirs publics (Les Délégations de l'Enseignement, les Municipalités, les Maisons de jeunes, etc) et les associations (de quartier, culturelles, ...) permette concrètement des activités de soutien, et cela de façon quasi-gratuite.

L'enseignement au Maroc s'est doté en 1999 d'une « Charte nationale d'éducation et de formation ». Au tout début de cette Charte, il est affirmé « Le système éducatif du Royaume du Maroc se fonde sur les principes et les valeurs de **la foi islamique** ... ». Le Programme en vigueur dans toutes les écoles du Maroc prévoit donc l'apprentissage de l'islam.

Comme vous le savez très certainement une partie non négligeable des migrants – et donc des enfants migrants – adhèrent à une autre religion que l'islam.

Cette spécificité a déjà été soulignée hier et lors des 2 rencontres de concertation (14 novembre 2013 et 25 janvier 2014) sous forme de questionnement aux autorités. Nous nous permettons de ré-exprimer ce point, en souhaitant que les dispositions déjà accordées à certaines écoles (cf. la Convention entre le MEN et l'ECAM) soient appliquées avec bienveillance dans les écoles recevant des enfants migrants non musulmans, à savoir :

- \* la dispense de l'éducation religieuse musulmane (sauf bien sûr pour les enfants qui le souhaiteraient)
- \* la non prise en compte de la note de l'éducation islamique dans le cadre d'examens.

Pour de multiples raisons, la totalité des enfants et jeunes migrants n'arrivent pas au Maroc tout petits ! Des enfants arrivent à 8, 9, 10 ans ou plus. Pour ceux-ci, sauf exception, et de façon bien compréhensible, l'accès à l'enseignement formel n'est guère possible (du moins immédiatement).

Le Maroc dispose fort heureusement de la branche « **Education non formelle** » qui fait l'objet ces derniers temps de l'attention du Ministère pour lutter sur la 'déperdition scolaire'. Des dizaines de milliers de jeunes marocains en bénéficient, dans des classes ouvertes, souvent à l'intérieur d'écoles publiques, mais gérées et animées par des associations, avec du personnel formé et rémunéré.

La circulaire ministérielle dont j'ai parlé tout à l'heure envisage très justement l'accès des classes non formelles pour les enfants migrants. Nous nous en réjouissons. Et, dans certains quartiers (à Rabat notamment), avant même cette circulaire, quelques dizaines de jeunes migrants (et réfugiés) avaient pu être incorporés dans de telles classes, et cela, avec un certain succès. Leur nombre est cependant encore trop limité.

Nous souhaitons vivement que **des moyens supplémentaires** soient prévus par le Ministère de l'Education pour démultiplier cette branche « d'éducation non formelle ».

Comme pour l'enseignement formel, un « **accompagnement** » est sans aucun doute à prévoir car les risques de découragement ou d'abandons ne manquent pas pour les jeunes migrants. Des séances de formation à « **l'interculturalité** » en direction des animateurs-formateurs sont certainement à prévoir, et j'ajouterai, pas très compliquées à organisées.

De même, des activités « **para-scolaires** », comme le sport, le théâtre, la danse, les sorties éducatives, etc, sont d'excellent moyens pour favoriser l'acceptation réciproque et l'intégration des jeunes. Cela demande, bien évidemment des moyens matériels et financiers. Cela demande aussi que les jeunes (et adultes) puissent circuler sans la peur de se faire appréhender.

Nous en arrivons « aux grands », les « ados », les « pré-adultes », garçons et filles. Jusqu'à présent, Caritas et les autres organisations (FOO et CEI notamment) ont du trouver des solutions à moitié satisfaisantes :

- \* dans des centres privés (donc forcément coûteux),
- \* ou par une formule d'apprentissage informel chez des artisans-formateurs, formule qui là aussi comporte un certain nombre d'inconvénients.

Le coût de cette **formation professionnelle** n'est pas négligeable car, en plus de celui de la formation même (parfois 1.000 Dh/mois pour certaines spécialités), le jeune doit pouvoir se loger, se nourrir, se déplacer durant tout le temps de sa formation. Cela signifie l'octroi d'une « bourse sociale » durant toute la durée de la formation.

Et bien sûr, ces jeunes (hommes ou femmes) si mûrs soient-ils, ont absolument besoin d'être « **accompagnés** », motivés, conseillés, par un éducateur compétent et lui-même motivé.

Sans que cela soit un succès total, ces dernières années, des jeunes migrants ont pu acquérir des formations en mécanique, en restauration, en couture, en coiffure, ... et sont arrivés aux portes de la vie active au prix de budgets importants.

Il semblerait que des démarches toutes récentes laissent espérer une ouverture pour les (jeunes) migrants aux **formations de l'OFPPT** qui est l'organisme par excellence de la formation professionnelle au Maroc. Nous nous en réjouissons !

Bien entendu, je n'oublie pas les dizaines de jeunes migrants qui arrivent chaque année au Maroc, plus ou moins victimes d'arnaqueurs, espérant s'intégrer dans des clubs ou des écoles de **football**. Comme chacun sait les places sont rares et chères. Une attention toute particulière doit leur être accordée.

J'ai déjà souligné à plusieurs reprises l'importance de « **l'accompagnement** ». Mais CARITAS n'oublie pas, bien sûr, le **rôle essentiel, et même irremplaçable, des parents**, ou du parent (car il y a beaucoup de familles migrantes monoparentales), ou des tuteurs. Durant toutes ces années, nous avons tenté de les impliquer en les conseillant, en leur proposant à leur tour des formations (linguistiques, sanitaires, culinaires, éducatives, ...) et en aidant le démarrage d'activités génératrices de revenus. Le processus d'insertion ne peut qu'être envisagé que de façon familiale.

J'abuse encore de quelques secondes de votre temps pour évoquer un problème 'marginal' à la migration mais bien réel : le Maroc accueille des milliers **d'étudiants subsahariens**, soient dans des universités publiques, soient dans des écoles privées qui fleurissent à tous les carrefours. Un certain nombre d'étudiants (7.000) sont bénéficiaires de bourses, et il faut s'en féliciter. Mais bon nombre arrive à « titre privé » soutenu par la famille, des amis, ... Mais quand un pays bascule dans les troubles, ces étudiants se trouvent sans aucune ressource. Cela a été le cas il y a quelque temps des Ivoiriens. La paix est heureusement revenue dans ce pays. Mais c'est le cas depuis 1 an de la **Centrafrique**. Vous entendez (ou voyez) comme moi des informations (ou images) dramatiques. Cela veut dire que proches de nous, des dizaines et des dizaines, voire 2 à 300 étudiants n'ont actuellement plus rien pour vivre, ni pour payer leurs mensualités. A l'heure où je vous parle, d'étudiants, certains sont en train de basculer « en situation irrégulière ». C'est important d'y penser (aussi) dans nos débats de tout à l'heure ...

## ATELIER 3

« L'intégration sociale des migrants, quelle dynamique partenariale et quel rôle des acteurs civils et des représentants des pays d'origine ? quelle stratégie de coopération ? »



Mohammed Ait Aazizi, Directeur Chargé de la famille, de l'enfance et des personnes âgées, Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social

**« Les éléments de la stratégie du Pôle Social en matière de protection des droits des migrants et d'intégration »**

• **Contenu :**

- Fondements
- Stratégie du pôle social
- Volets de la contribution du Pôle Social en matière de protection des droits des migrants

• **Fondements :**

Les hautes instructions Royales au Gouvernement, en date du 10 Septembre 2013, incitant la mise en place d'une nouvelle politique nationale en matière de migration :

- Selon une approche humanitaire basée sur les exigences de la nouvelle Constitution du Royaume
- Dans le cadre du respect total de l'Etat de Droit, et en conformité avec les obligations internationales du Maroc en termes de droits de l'Homme
- Selon les recommandations du rapport du Conseil National des Droits de l'Homme à ce sujet

• **Pôle Social :**

Le Pôle Social est constitué de :

- Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social
- Fondation de L'Entraide national
- Agence de développement social
- Institut National pour le travail social à Tanger

Le pôle Stratégique s'articule autour de 4 axes stratégiques et 4 axes support

• **Axes stratégiques :**

- Support institutionnel et renforcement du Pôle social
- Encadrement, suivi et articulation de l'action associative
- Renforcement du travail solidaire



- Concrétisation de l'équité, de l'égalité et de la justice sociale
- **Axes support :**
  - La production législative et réglementaire
  - La communication et la sensibilisation
  - Le suivi et le contrôle
  - Le partenariat institutionnel et la coopération internationale
- **Inclusion des questions relatives aux migrants dans les politiques et les programmes du Pôle social :**

### 1. La planification stratégique et la coordination des politiques publiques :

Prendre en considération les droits des étrangers dans tous les plans du Pôle social inclus dans les prérogatives du Ministère :

- Projet de politique publique intégrée concernant la protection de l'enfance
- Plan gouvernemental pour l'égalité « Ikram »
- Politique publique intégrée dans le domaine de l'handicap

### 2. Services d'accompagnement et d'orientation économique et sociale :

- Accompagnement juridique, médical, mental et social des mineurs étrangers non accompagnés et des femmes migrantes victimes de violence
- Appui et financement des activités génératrices de revenus au profit des familles des migrants en situation difficile

### 3. L'ingénierie sociale, la formation et le renforcement des compétences :

- Renforcement des compétences des acteurs sociaux oeuvrant dans le domaine de la protection des personnes migrantes
- Mise à niveau des associations actives dans le domaine de la migration, des migrants (leurs droits et obligations)
- Inclusion de la question de la migration dans la formation continue de l'Institut National de travail social
- Préparation des outils et guides concernant l'intégration de la dimension migratoire dans le travail social
- Elaboration d'études et recherches concernant la situation sociale des différentes personnes migrantes (femmes ; enfants, personnes handicapées, personnes en situation de vulnérabilité...)

## 4. La sensibilisation et la mobilisation sociale

- Sensibiliser les acteurs concernés par la question migratoire
- Inclusion de la protection des droits des migrants dans les propos des campagnes de sensibilisation pour la promotion des droits de l'enfant et sa protection contre les diverses formes de violence et la promotion des droits de la femme.
- Appui des initiatives des associations œuvrant dans le domaine de la protection des femmes migrantes et de leurs enfants de toutes les formes de violence.

### • Difficultés et défis :

- Manque de ressources humaines spécialisées dans le domaine
- Insuffisance des ressources financières du Ministère
- Initiatives associatives très limitées
- Absence d'informations et d'études sur les migrants en situation de vulnérabilité au Maroc

### Conclusion

- Une nouvelle politique qui donne la priorité à l'intégration des immigrés en situation de vulnérabilité
- Concertation avec les différents acteurs concernés par l'intégration des immigrés en situation de vulnérabilité
- Mise en place de politiques et programmes basés sur la contractualisation ; le suivi et l'évaluation



## Bappah Lawal, Ministre/Consul à l'Ambassade du Nigéria,

### « La coopération pour une meilleure intégration »

Le Royaume du Maroc, à travers la nouvelle politique de migration et d'asile initiée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a mis l'accent sur la coopération pour garantir une intégration efficace des migrants dans le pays. Selon diverses déclarations et rapports officiels, plus de 12.000 demandes des sans-papiers ont jusqu'ici été enregistrées, quelques permis de séjour ont été octroyés dans les deux premiers mois de l'entrée en vigueur du programme.

Le succès enregistré jusqu'ici pourrait être attribué à l'action délibérée du Gouvernement du Maroc qui a ouvert plusieurs bureaux dans différentes régions du pays pour un accès facile aux migrants concernés, ainsi que diverses ambassades qui continuent de soutenir le processus en donnant les documents prouvant la nationalité à leurs citoyens respectifs pour répondre à l'exigence de la procédure.

En effet, une coopération solide s'avère nécessaire pour parvenir à une meilleure intégration.

Ainsi, dans le contexte du thème de ce séminaire, les principales parties prenantes comprendraient le pays hôte, le Royaume du Maroc; les pays de destination (pays européens); les pays d'origine (représentés par leurs ambassades), ainsi que les institutions internationales / les organisations comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Commission de l'Union européenne et le Bureau du Programme de coopération Suisse.

Il est autant nécessaire d'organiser une réunion annuelle des responsables de l'immigration en provenance des pays concernés et d'autres parties prenantes, afin d'examiner en permanence les succès enregistrés et de présenter de nouvelles idées quant aux moyens d'améliorer les réalisations actuelles. En outre, les parties prenantes y compris les résidents doivent se réunir deux fois par an, y compris les Ambassades, pour le même objectif d'examiner et d'améliorer les performances.

Concernant le Royaume du Maroc, il est primordial d'instaurer un système d'information continue sur la politique et sa mise en œuvre. Les informations pertinentes partagées avec les parties prenantes les mettraient dans une meilleure position pour voir comment elles pourraient contribuer à la réalisation du processus d'intégration. Un bureau devrait être créé au sein du Ministère des Affaires marocaines à l'étranger et les migrations afin d'entrer directement en contact avec les Ambassades concernées, par le biais du

partage d'informations pertinentes et de nouvelles idées, la mise à jour des dossiers et la coordination des réponses aux questions posées.

Les pays d'origine / de source (par le biais de leurs ambassades respectives) doivent également travailler sur les rapports officiels précieux reçus du gouvernement du Maroc pour atteindre les objectifs sur une base gagnant-gagnant. Ils doivent aussi redoubler d'efforts pour décourager/arrêter les flux migratoires illégaux vers l'illusoire rive verte. Les efforts et les actions en ce sens doivent être à travers des campagnes intensives, l'éducation et la collaboration avec les pays de transit et de destination connus ou probables. Les ambassades devraient s'intéresser davantage à travailler avec leurs gouvernements vers l'arrêt des flux migratoires illégaux.

Une exigence essentielle de cette coopération est que, les pays de destination et d'autres organisations internationales devraient véritablement travailler à octroyer une aide financière au Royaume du Maroc pour faire face à divers défis que ce dernier peut affronter. Les fonds devraient contribuer à assurer un traitement humain des migrants et une meilleure intégration en renforçant la capacité du Royaume du Maroc pour faire face à ce qui suit:

1. La création et la gestion de centres de détention au moins dans les grandes villes de Tanger, Oujda et Casablanca, où les migrants illégaux seront maintenus jusqu'à la conclusion des arrangements pour leur retour aux pays d'origine. Ce rapatriement, en collaboration avec l'OIM et les ambassades respectives, doit être par transport aérien aux pays d'origine et non à travers les frontières terrestres;
2. Le maintien d'un nombre réduit de bureaux d'enregistrement au-delà de Décembre 2014 comme défi au flux migratoire illégal qui ne prendra pas fin en Décembre 2014;
3. Assurer une formation en faveur des migrants afin de leur permettre d'acquérir des compétences et devenir indépendants dans la société ;
4. Assurer la formation linguistique, en particulier l'arabe afin de faciliter leur intégration;
5. Accorder des micro crédits aux migrants pour leur permettre de devenir autonomes;
6. Fournir des services médicaux aux migrants et aux membres de leur famille;
7. Permettre l'accès aux écoles publiques en faveur des enfants de migrants;
8. L'élaboration du cadre réglementaire / juridique, par le biais d'une unité spéciale, qui pourrait s'attaquer efficacement à divers groupes ou syndicats impliqués dans le trafic humain, y compris l'ensemble du réseau, à partir des pays d'origine passant par les pays de transit et vers les pays de destination, et
9. Le renforcement du contrôle des frontières pour réduire l'afflux de migrants t maintenant et au-delà de 2014.

Enfin, l'ambassade du Nigeria, que je représente, s'engage à travailler de concert avec tous les intervenants en vue de la réussite du programme en cours et des initiatives futures susceptibles d'aider à relever les défis de l'intégration et de la migration illégale.



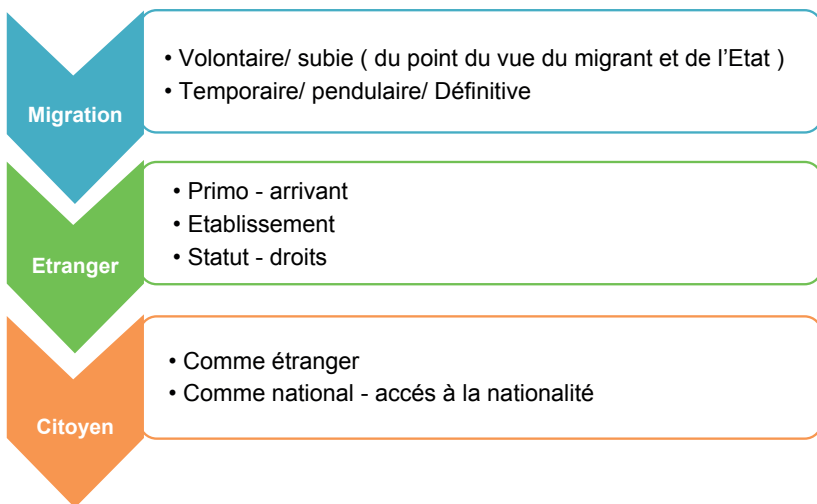
Patrick Charlier, Directeur adjoint du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Belgique

« De la migration à la citoyenneté, une responsabilité partagée - l'expérience belge »

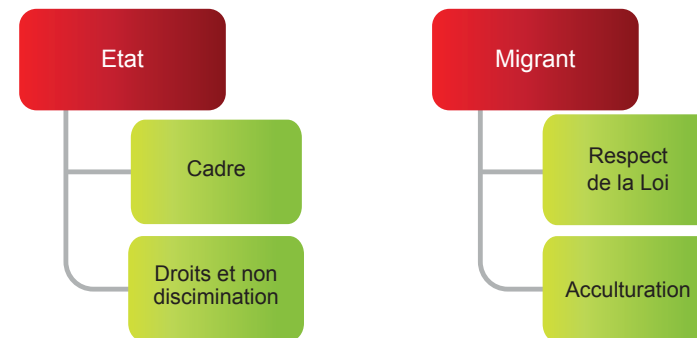
- **Présentation du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme :**

Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme est un service public indépendant, un organe de l'égalité (UE) et de l'INDH (type B), créé en 1993.

- **L'intégration est un processus :**



- **L'intégration une responsabilité partagée :**



- « un processus dynamique à double sens »
- Premier principe de base commun UE
- >< assimilation ‡ la société d'accueil évolue
- >< communautarisation ‡ les étrangers et les groupes évoluent
- Illustrations en Belgique

## Hachem Ossieran, Directeur Opérations, Emploi et Formation, Access Community, États Unis

### « Trouver le succès de l'intégration à travers la réinstallation des réfugiés: l'expérience de l'état de Michigan dans la collaboration publique - privée »

#### • Qui sommes nous?

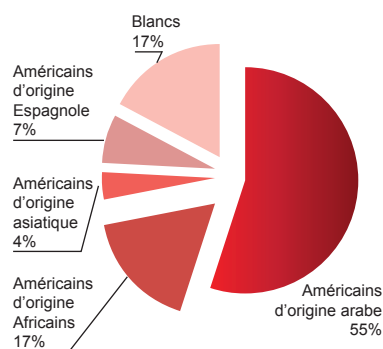
ACCESS (Arab Community Center for Economic and Social Service) (le Centre communautaire arabe pour les services socio-économiques) est une communauté constituée des ONGs du Detroit à Michigan. Il s'agit d'un ardent défenseur de l'entrepreneuriat culturel et social imbu des valeurs de service communautaire, des modes de vie sains, de l'éducation et la philanthropie

Sa mission reste la promotion des individus et des familles à travers le renforcement des services communautaires pour tous ceux qui en ont besoin.

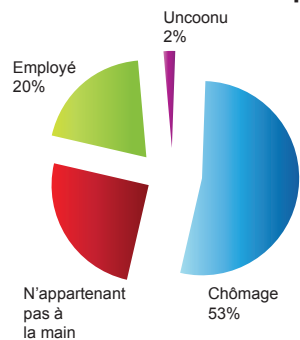
- Les départements d'ACCESS: Services sociaux, Santé et Recherche communautaire, Emploi et formation, Centre de croissance, Jeunesse et Enseignement, Musée Arabo-américain, Réseau national pour les communautés arabo-américaines, Centre pour la philanthropie arabo-américain

- La démographie des clients:

#### Démographie des Clients



#### Emploi



#### • Attraction pour les immigrants / réfugiés :

Les réfugiés et les immigrants constituent la plus grande communauté arabo-américaine aux États-Unis (environ 700 000 Américains d'origine arabe), il s'agit d'un centre pour les réfugiés et les immigrants. Depuis 2003, Michigan a reçu un nombre très important des immigrées et des réfugiés en provenance de l'Iraq, la Somalie, le Maroc, la Syrie, le Liban, la Palestine, etc.

#### • Défis pour les réfugiés / les immigrants :

Les défis pour les réfugiés et les immigrants restent nombreux : la migration interne, barrières de langues, obstacles culturels, accréditation pour les travailleurs qualifiés, la délivrance de titres pour les travailleurs qualifiés, des difficultés d'accès au travail et aux compétitions pour les travailleurs non-qualifiés, et le transport.

#### • Rôle d'ACCESS:

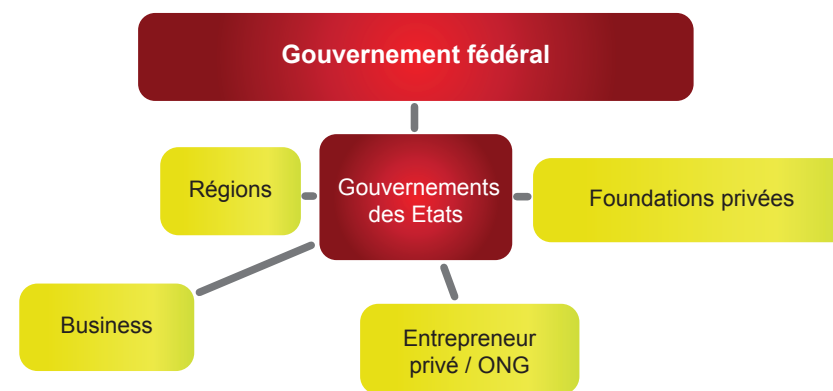
Access joue plusieurs rôles, notamment le travail avec le (Bureau de réinstallation des réfugiés) et les agences gouvernementales et locales facilitant l'intégration des réfugiés ; le dépistage de la santé ; des services de la santé mentale ; des services de la santé mentale ; des formations culturelles ; des services d'emploi et des services sociaux et humaines.

#### • Modèles d'intégration :

- *Intégration économique :*

**Les programmes d'emploi et de formation, comprennent :** La gestion des cas, le coaching de carrière, la formation des compétences d'employabilité / et de la vie, la formation professionnelle et la formation à l'entrepreneuriat.

#### • Partenariat publique –privée:



• **Statistiques:**

**Depuis 2003, l'accès a servi plus de 700 familles de réfugiés**

October 2012- jusqu'à présent	
Nombre de réfugiés servis	296
Employé	90
Les employés retenus pour 90 jours	50
Formation professionnelle	7
Lycée ou l'Université	7
Création d'entreprise	39
Garde d'enfants	28
Vente aux détails	2
Construction	1
Industrie alimentaire	3
Les ventes en ligne et le marketing	1
Nouvelles technologies	4

• **Expansion d'ACCESS :**

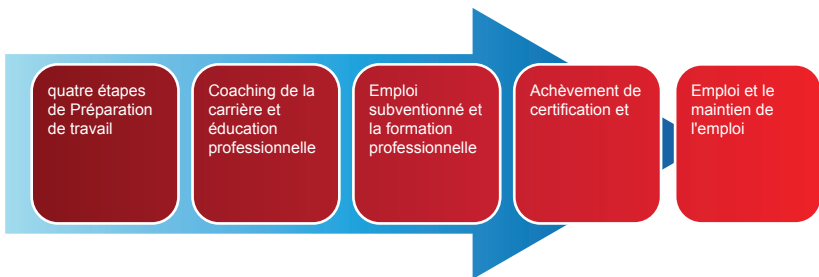
Access est un Centre de développement pour les immigrées, les aidants dans le démarrage d'une entreprise, leur facilitant l'épanouissement des entreprises établies, ainsi de leur permettant d'avoir des partenariat avec les banques et les entreprises de micro-crédit (Goldman- Sachs , Fifth Third Bank, Ashoka etc.).

• **Programme pilote: Gagne et apprend :**

ACCESS est à la recherche pour concevoir et mettre en œuvre le programme Gagne et Apprend pour répondre aux besoins des réfugiés / immigrants. Il s'agit d'un programme de développement de l'emploi et des compétences subventionnées.

A noter que 18 à 24 de la minorité masculine à Detroit ayant des antécédents criminels.

• **Chemin vers le potentiel :**



• **Partenariat public-privé: pourquoi?**

- Responsabilité partagée entre les gouvernements, les entreprises et les groupes de citoyens pour le développement communautaire.
- Expertise harnais de secteur privé
- La concurrence pour l'amélioration de la prestation des services
- Améliore l'effcience et l'efficacité
- Décentralisation des services.

## Geneviève Jacques, Présidente du CIMADE : Comité Inter-Mouvements Auprès Des Évacués

### « Leçons tirées de la longue expérience d'une association de la société civile française »

Je tiens tout d'abord à remercier le Ministère chargé des Marocains à l'étranger et des affaires de la migration d'avoir invité La Cimade à apporter sa contribution aux travaux de cet important séminaire.

La raison de ma présence à cette tribune, est déjà une illustration du thème de cet Atelier qui porte sur les dynamiques partenariales : en effet, c'est en tant que partenaire d'organisations marocaines de la société civile sur les problématiques de la migration, comme le GADEM et Caritas Maroc, que La Cimade a été invitée. Depuis plusieurs années notre coopération a porté sur le renforcement de nos capacités réciproques pour aborder la question de la défense des droits des migrants et des réfugiés menacés par l'impact des politiques migratoires européennes dans les pays du sud de la Méditerranée.

Aujourd'hui, nous saluons l'étape importante que constitue la réalisation de ce séminaire sur l'élaboration d'une nouvelle politique migratoire au Maroc qui associe différents acteurs au processus d'élaboration. La participation des acteurs de la société civile nous semble en effet indispensable sur un sujet aussi sensible et c'était pour nous une condition essentielle qui justifiait notre participation aux réflexions et débats qui ont lieu au cours de ce séminaire, et qui se poursuivront certainement par la suite. Notre contribution apportera aux débats quelques éléments tirés de notre pratique d'accueil et d'accompagnement des étrangers en France qui font l'objet de nos plaidoyers incessants pour une transformation des politiques migratoires, françaises et européennes beaucoup plus préoccupées par le renforcement de mesures sécuritaires et répressives que par la consolidation de véritables politiques d'accueil et d'intégration.

A cet égard, nous partageons l'inquiétude de nos partenaires d'Afrique du Nord et de l'Ouest, devant l'influence de cette approche sécuritaire des migrations des pays européens sur les politiques de leurs Etats et nous sommes préoccupés devant le constat rapporté par nos partenaires de violations persistantes des droits humains des migrants dans cette région.

A l'heure où le Maroc s'engage dans l'élaboration d'une nouvelle politique migratoire, nous comprenons les attentes que ce processus suscite chez les migrants, les demandeurs d'asile, les réfugiés et les associations qui les accompagnent et nous formulons le vœu que les dynamiques partenariales mises en place permettront d'avancer sur cette voie.

Avant de partager avec vous les leçons tirées de la pratique de La Cimade, je voudrais brièvement évoquer « d'où je parle ».

La Cimade a été fondée au début de la seconde guerre mondiale pour venir en aide aux personnes déplacées, internées et menacées. Depuis lors, elle a poursuivi son engagement pour la défense et la promotion des droits et de la dignité des personnes étrangères, réfugiées et migrantes, arrivées en France au gré des bouleversements de l'histoire.

Notre association compte aujourd'hui plus de 2.000 militants bénévoles et une centaine de salariés répartis dans toute la France. En 2013, nous avons accueillis et accompagnés plus de 100.000 personnes dans nos permanences et nos centres d'hébergement pour réfugiés et demandeurs d'asile, dans les centres de rétention ou les prisons où nous sommes présents. Aux côtés de ces actions en France, notre secteur des Solidarités internationales développe des programmes de soutien et d'accompagnement d'associations des sociétés civiles en Afrique du Nord et de l'Ouest (dont le Maroc) engagées dans la défense des droits des migrants. La Cimade participe aussi à des réseaux inter associatifs au niveau européen qui militent pour une autre politique migratoire de l'Union Européenne.

Au cours de cette longue histoire, nous avons connu différentes législations se rapportant aux questions d'entrée et de séjour des étrangers et au droit d'asile en France. L'approche de plus en plus sécuritaire et répressive mise en œuvre au cours de la dernière décennie, à travers des Lois et des Directives successives a eu, entre autres, comme effet de reléguer les politiques d'intégration au dernier plan. Avec comme conséquence l'aggravation de fractures sociales, géographiques et culturelles au sein de la société française et la montée concomitante de réactions xénophobes et racistes nourries par des préjugés et des propos mensongers : comme toujours dans l'histoire les « étrangers » sont les premiers boucs émissaires désignés dans les périodes de crise.

Devant ce constat d'échec et de carence de vision en matière de politique d'intégration, le Premier Ministre vient de remettre sur la table le dossier de l'intégration, après avoir engagé un processus de consultation auquel différentes associations de la société civile ont été invitées, dont La Cimade. Il n'est pas dans mon intention de commenter ici ce projet qui n'en est qu'au stade de l'élaboration, mais bien plutôt de souligner qu'un « vieux pays d'immigration » comme la France se doit de reconnaître que l'absence de véritables politiques d'intégration pendant des années a conduit à précariser les conditions de vie des populations étrangères et à renforcer les discriminations sociales.

Mon propos se concentrera sur les quelques enseignements essentiels sur les questions d'intégration que notre association tire de sa longue pratique en France et de partager les positions que nous défendons en tant qu'acteur de la société civile française. Au-delà des contextes nationaux différents qui impliquent des modalités et des rythmes de mise en œuvre adaptés aux contextes économiques, sociaux et culturels propres à chaque société, il nous semble que certains constats et certains principes sont susceptibles de contribuer aux débats et réflexions de ce séminaire.



Je voudrais dire tout d'abord que ces positions sont fondées sur une éthique qui place au centre de notre action et de notre parole publique le respect fondamental de la dignité et de l'égalité des personnes que nous rencontrons, quelles que soient leur nationalité, leur statut administratif, leurs convictions politiques ou leur confession religieuse.

Depuis des années, et tout particulièrement dans la période actuelle, nous avons traduit ces positionnements sous forme de propositions adressées au gouvernement et au parlement à l'occasion des différents débats portant sur la politique migratoire de la France.

Enfin, notre pratique sur le terrain comme dans les actions de plaidoyer, a toujours favorisé des approches collectives, et les enseignements que nous tirons sont largement partagés par le mouvement associatif français actif dans la défense des migrants et des réfugiés.

### I. Les premiers enseignements concernent l'approche des questions d'intégration portée par les acteurs de la société civile.

A la différence des Etats, Français et Européens, qui raisonnent le plus souvent en terme de « gestion de flux et de stocks » de populations étrangères, notre approche part des personnes concernées par la démarche d'intégration dans un autre pays que le leur, que ce soit pour un projet de longue ou de courte durée et se résume en deux idées fortes :

**I.1. L'accès aux droits est la condition première** pour que les étrangers puissent être en capacité d'entreprendre une démarche d'intégration. Notre expérience quotidienne, d'hier et d'aujourd'hui, nous montre que l'insécurité et l'instabilité engendrées par les lois ou par les pratiques administratives rendent impossible tout projet d'intégration.

- **Pour les demandeurs d'asile**, qui viennent chercher avant tout une protection internationale, le besoin de sécurité sur leur situation est fondamental. Sécurité des procédures de détermination du statut de réfugiés avec la possibilité de faire appel devant une instance de recours. Sécurité de leur droit au séjour et à la protection en tant que réfugiés s'ils sont admis selon les critères de la Convention de Genève. La crise que connaît le système d'asile en France actuellement peut servir de contre-exemple d'une politique d'asile qui ne s'est pas donnée les moyens de prévoir les dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement nécessaires et qui produit de l'injustice et du malheur pour des milliers d'exilés. Pour la plupart des réfugiés, les traumatismes vécus dans leur pays d'origine, auxquels s'ajoutent le traumatisme de la fuite et de l'exil rendent plus difficile le processus d'intégration: bien souvent il leur faut plus de temps et un accompagnement adapté pour se retrouver en capacité, physique, psychologique et matérielle de s'intégrer à leur pays d'exil.
- **Pour les autres catégories : travailleurs migrants, membres de famille, étudiants, l'accès au droit au séjour** est la condition indispensable au succès de tout projet d'intégration. L'expérience française récente, où les lois ont multiplié les titres de séjour de courte durée, sur la base de critères souvent arbitraires et non uniformes sur le territoire, illustre les contradictions, si ce n'est l'hypocrisie des discours « obligeant » les étrangers à faire preuve de leur bonne intégration alors même qu'ils n'ont aucune sécurité sur leur droit de séjour, ni parfois le droit de

travailler. Nous n'avons eu de cesse de dénoncer ces politiques de précarisation et d'affirmer l'évidence que l'accès à un droit au séjour stable et durable, avec droit au travail, est la condition et le vecteur de l'intégration et non sa récompense.

- **Pour tous, réfugiés, migrants, étudiants, l'accès aux droits fondamentaux** reconnus par le Droit international des droits de l'homme est le corollaire incontournable au droit au séjour pour permettre aux étrangers d'engager une démarche d'intégration : droit au recours, accès à la justice, droit au travail, accès au système de santé, droit de vivre en famille, droit à l'éducation et à la formation, accès au logement. C'est en effet grâce à l'exercice de ces droits, dans le respect de la législation en vigueur pour tous les citoyens, que les étrangers pourront accéder aux moyens de leur existence autonome au sein de la société d'accueil.

### I.2 L'intégration doit être favorisée par des politiques publiques qui :

- Organisent et soutiennent des **programmes d'accueil et d'insertion des nouveaux immigrés**, incluant des formations à l'acquisition de la langue.
- Veillent à **l'égalité des droits** en matière d'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation et au système de santé, en refusant toute forme de discrimination liée à l'origine
- Plus largement, incluent les étrangers **dans les politiques publiques de droit commun** visant à réduire les inégalités par la création d'emploi, l'amélioration de l'habitat et des services publics, la scolarisation, etc. pour l'ensemble des classes populaires.

La mise en capacité des étrangers à s'intégrer n'est pas que juridique et sociale, elle est aussi sociétale et culturelle.

Le rôle des politiques publiques est de **reconnaitre et de valoriser l'apport des migrants** et de leur permettre d'exercer des responsabilités en tant qu'acteurs sociaux dans les endroits où ils vivent et travaillent. Avec beaucoup d'autres, La Cimade réclame le droit de vote des étrangers aux élections locales, comme une manifestation symbolique forte de cette reconnaissance de leurs rôles en tant qu'acteurs sociaux.

### II. Les seconds enseignements concernent l'importance des dynamiques partenariales

Le processus d'intégration est une dynamique d'échange entre l'étranger et la société d'accueil. C'est un cheminement progressif, selon des parcours individuels, multiples et complexes.

Si le cadre politique et juridique dépend des pouvoirs publics, ce sont bien des organisations de la société civile qui vont, le plus souvent, jouer le rôle de médiateur et d'animateur de cette dynamique d'échanges qui vise à construire un « vivre ensemble » bénéfique à tous.

**II.1 Les relations de coopération inter-associatives**, au niveau local, national et international sont nécessaires et incontournables, dans l'intérêt des étrangers eux-mêmes et du rôle collectif que les associations civiles peuvent jouer comme force de propositions et de vigilance sur le respect des droits.





Au plus près des réalités du terrain, les associations qui assument les tâches concrètes de l'accueil, de l'information, de l'hébergement, de l'accompagnement à l'accès aux droits, de la formation linguistique, etc. sont aussi les mieux placées pour constater les insuffisances ou les dysfonctionnements, pour chercher et proposer des solutions, pour dénoncer les abus ou les dérives. Les associations de migrants sont également des acteurs essentiels pour porter les besoins, les aspirations et les contributions des communautés qu'elles représentent.

L'expérience prouve que les compétitions ou les divisions sont toujours au détriment des étrangers. Par contre, ce sont les actions partagées ou complémentaires, les réflexions menées ensemble et les prises de positions portées collectivement qui permettent les avancées en matière de politique migratoire et les changements de perception et d'attitude de la société vis-à-vis des étrangers.

Au niveau international, cette coopération des acteurs de la société civile s'avère également indispensable à mesure que se développe la prise de conscience que sur les questions migratoires les politiques et les directives de l'Union Européenne ont une influence directe sur les conditions faites aux migrants et aux réfugiés, dans les pays européens comme dans les pays frontaliers de l'Europe. Des combats communs nous rassemblent contre les effets les plus néfastes de cette politique de fermeture de l'Europe qui, jusqu'à présent, a surtout mis l'accent sur le verrouillage de ses frontières, en externalisant ce contrôle dans les pays tiers, au détriment du respect des droits des migrants et des demandeurs d'asile.

**II.2 Les relations entre les pouvoirs publics et les associations de la société civile** sont indispensables dans un cadre démocratique. Notre longue expérience en France nous a enseigné les difficultés – et les possibilités- de ces relations entre dialogue et tensions.

La première difficulté réside dans le respect des rôles respectifs: lorsque les pouvoirs publics confient à une association la réalisation d'un programme visant à l'insertion, en raison de ses compétences pour cette action, celle-ci se doit d'accomplir sa mission et d'en rendre compte, mais sans perdre sa liberté d'action et de parole en tant qu'association de la société civile. Nous avons constaté, et beaucoup d'autres avec nous, que cette liberté n'était pas toujours admise par le pouvoir lorsqu'il contribue à financer des actions ...

La deuxième difficulté, en France actuellement, vient du désengagement de l'Etat dans un certain nombre de terrains touchant à l'insertion. Ce qui signifie que les associations doivent assumer de plus en plus de responsabilités avec de moins en moins de moyens publics

Notre plaidoyer porte donc sur la reconnaissance du rôle primordial des associations de la société d'accueil pour accompagner et favoriser le processus d'insertion des étrangers, sur la garantie de leur indépendance en tant qu'actrices de la société civile, et sur l'octroi de moyens suffisants, accordés sur la base de critères objectifs et clairs portant sur la qualité des services rendus et non pas sur la « soumission » des associations au pouvoir.

**En conclusion**, les propositions et les positions que la Cimade a été amenée à prendre sur la base de son travail quotidien qui visent à mettre les étrangers en capacité de s'intégrer n'ont malheureusement pas- loin de là- été très entendues par les autorités françaises jusqu'à présent. Mais, en tant qu'acteur de la société civile, nous considérons que notre devoir est de continuer sans relâche à les porter car elles se fondent sur le constat des échecs de la politique d'intégration de notre pays, ou plutôt de l'absence d'une véritable politique, et nous interdisent la résignation au statu quo.

La chance pour le Maroc aujourd'hui est d'entreprendre des démarches pour l'élaboration d'une politique migratoire qui pense les questions d'intégration, sans attendre d'être confronté aux graves conséquences, pour les migrants et les réfugiés comme pour la société dans son ensemble, de l'absence de politique et de discours publics favorables à ce que nous appelons en France le « Vivre ensemble ».

Avec cette approche, le gouvernement marocain et les acteurs de la société civile, s'engagent dans une démarche novatrice que nous tenons à saluer, une fois encore.

## Rachid Badouli, Directeur Stratégie et Développement, Fondation Orient-Occident

### « Migrants au Maroc, quelle stratégie pour un projet sociétal ? »

#### • Introduction :

Traditionnellement terre d'immigration, le Maroc est devenu un point de transit vers l'Europe et un pays d'accueil, par défaut, pour un nombre croissant de migrant irréguliers, de requérants d'asile et de réfugiés. Plus de 15 000 migrant et réfugiés politique africains sont ainsi bloqués dans leur progression vers l'Espagne.

La difficulté pour le Maroc reste la gestion des flux migratoires mixtes, englobant migrants économiques, requérants d'asile et réfugiés.

Fréquemment, la distinction entre ces deux catégories de personnes déracinées n'est pas clairement établie. Cependant, il s'agit toujours d'hommes, de femmes et d'enfants en grande détresse.

L'immigration clandestine des subsahariens à travers et vers le Maroc est certes une

Problématique difficile à cerner tant au niveau qualitatif que quantitatif :

- *La mondialisation accroît les flux migratoires, les pauvres migrent vers le Nord et les pays riches du Sud*
- *La périphérie de l'Europe subit l'assaut des flux migratoires venant des pays du Sud : c'est prioritairement une immigration irrégulière*
- *En réponse de ces pays : des politiques migratoires dissuasives et frileuses qui reflètent l'inquiétude des pays du Nord*
- *Les pays d'accueil ne disposent, en général, ni des infrastructures d'accueil ni de lois permettant d'intégrer ces arrivants.*
- *Pourtant, et c'est ce qui est paradoxal, ces migrations sont nécessaires à la croissance européenne*
- *Il a été prouvé que les pays qui organisent l'immigration de façon légale sont plus dynamiques*
- *Les migrants légaux peuvent répondre au problème d'une Europe vieillissante*
- *Aujourd'hui, la question est de savoir comment les migrations peuvent bénéficier à la fois au pays d'accueil et aux pays de départ.*

## 1. L'expérience de la Fondation

### Centre d'accueil de migration et Co développement à Rabat 2006 - 2014

La grande majorité des réfugiés, demandeurs d'asile et migrants économiques à Rabat est d'origine des pays sub-sahariens, essentiellement de République Démocratique du Congo, du Liberia, du Nigéria, de Côte d'Ivoire, et de Sierra Léone. Quelques uns viennent d'Irak.

« Un humanisme bien ordonné ne commence pas par soi-même, mais place le monde avant la vie, la vie avant l'homme, le respect des autres être avant l'amour propre. »  
Claude Lévi-Strauss.

Quelle sont alors leurs conditions d'installation, leurs condition de vie et d'emploi ?  
Leur avenir dans la société marocaine ?

C'est pour répondre à ces questions que la Fondation Orient-Occident s'est engagée à traiter la question migratoire selon au approche de développement et non sécuritaire.

### La formation professionnelle, un outil au service du co-développement et des migrants

- *Le co-développement est un concept qui est apparu en France dans les années 90 pour répondre à la question de l'émigration et qui sous entend un développement « cum », « avec », c'est-à-dire un développement qui unirait plusieurs personnes, divers intérêts, à la fois ceux du Nord et ceux du Sud.*
- *A la base du concept se trouve l'idée selon laquelle il pourrait exister un partenariat global dans lequel chacun travaillerait à l'amélioration des conditions d'existence socio-économiques de l'autre. Contrairement au simple concept de « développement » et « d'aide au développement », plus proches de l'assistanat, le « co-développement » propose d'accompagner le développement, de réguler les flux migratoires et de favoriser la reconnaissance des migrants comme acteurs du développement de leur pays d'origine*
- *Lutter contre la pauvreté des pays de départ*
- *Se substituer aux aides publiques ou privées d'aide au développement qui ne font qu'augmenter la dette des pays pauvres comme ceux d'Afrique francophone*
- *Aucune politique migratoire ne sera efficace sans la reconnaissance d'une politique deco-développement.*



Expérience de la Fondation 2006-2014



Fondation Orient-Occident

Le centre d'accueil Migration et Co-développement

**Nos bénéficiaires**

Les réfugiés et les demandeurs d'asile reconnus par le HCR au Maroc.

**Nos axes de travail**

- 1) Suivi psycho-social.
- 2) Suivi spécifique des Mineurs Non Accompagnés.
- 3) Intégration dans le système scolaire marocain.
- 4) Cours et formations.

2

**Suivi spécifique des mineurs**

- Visites à domicile.
- Accompagnements pour raisons administratives, médicales ou autres. Suivi de l'emploi ou temps, formations à l'extérieur ou à la FOC.
- Soutien dans la recherche de logement si nécessaire.
- Suivi psychologique individualisé.

**Activités :**

- Cinq jours de cours par semaine (informatique, d'ajp), mathématiques, français, coaching, culture générale et anglais).
- Activités hebdomadaires sportives et/ou artistiques (football, atelier d'expression, etc.).
- Sorties mensuelles de groupe à caractère ludique-éducatif.

3

**Education**

**Crèche et préscolaire:**

- Inscription des enfants dans des crèches à l'extérieur.
- Crèche à la FOC: accueil des enfants de 3 à 6 ans tous les jours (des parents à trouver un emploi ou suivre une formation, épanouissement des enfants en dehors de leur milieu familial, prévenir les risques de maltraitance)

**Aide à la scolarisation :**

- Inscription des enfants dans des écoles publiques marocaines.
- Suivi des enfants inscrits dans les écoles.
- Soutien financier pour les réfugiés

**Education non formelle**

- Soutien scolaire
- Arabe, français et mathématiques
- Cours d'anglais
- Activités et sorties parascolaires mensuelles

4

**Cours et formations**

- Couture
- Tricot
- Bijouterie
- Esthétique et coiffure
- Informatique (deux niveaux)
- Art culinaire et pâtisserie
- Peinture
- Photographie
- Darija
- Français pour étrangers
- Alphabétisation en français
- Espagnol
- Anglais

1

**Suivi social et psychologique**

**Accompagnement social**

1. Séance d'écoute hebdomadaire et sur rendez-vous
2. Accompagnements variés pour raisons médicales, juridiques, administratives ou autres.
3. Visites à domicile.
4. Gestion des maisons de protection et les chambres d'urgence.
5. Orientation des personnes vers les différents partenaires et structures travaillant pour les bénéficiaires au Maroc.
6. Suivi psychologique.

Une équipe de 15 professionnels accueillent plus de 800 subsahariens par an.

Le centre est un formidable catalyseur d'énergies et d'inventivité, il donne à voir le meilleur de la culture africaine, l'espérance ; il permet la mixité et l'interculturalité avec les adhérents marocains et la population de notre quartier.

Plus de 3000 subsahariens, femmes, hommes et mineurs ont été accueillis à la Fondation à Rabat, 50 ont pu bénéficier d'un retour volontaire au pays.

**2. Centre de Médiation et d'orientation médicosociale à Oujda**

Entre 2011-2013 la fondation à mis en place un centre de médiation pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des migrants en transit subsahariens les plus vulnérables à Oujda et faciliter leur accès aux services de santé publics.

Pour répondre à cet objectif, un ensemble d'activités seront organisées autour de 4 axes principaux :

- Aides d'urgences humanitaires
- Médiation, orientation et accompagnement des migrants vers les structures de santé publiques
- Renforcement des capacités
- Consolidation du dialogue interculturel

**3. De l'accueil et de la médiation à l'intégration**

**« Projet d'un Centre d'Intégration et d'inter culturalité au Maroc »**

Le processus d'intégration nécessite un savoir faire qui devrait faire face à la complexité des interventions auprès de migrants. Comment faciliter la communication avec les migrants et les aider à s'intégrer dans la société d'accueil et aider les services publics et privés à surmonter les difficultés de la communication ? Comment faciliter la mise en œuvre de l'égalité des chances dans la jouissance des droits du travail ? Cette réflexion déjà mise en route par le professeur Ritzi, Président de l'Union des universités de la Méditerranée et par la Fondation Orient Occident, a abouti à la création d'un Centre d'Intégration.

La mission principale de ce centre de porter un autre regard aux migrants et de le considérer comme suit :

- Capital social ► communautés des migrants
- Capital financier ► transfert des fonds des migrants
- Capital culturel ► droit des migrants
- Capital humain ► Capacités des migrants



Or, Il faudrait défier les stéréotypes, accompagner les migrant en tant qu'acteurs clé de l'action pour le développement et interculturelle et définir les approches interculturelles pour renforcer la cohésion sociale et la solidarité dans les contextes multiculturels urbains.

**L'intégration sociale des migrants demande une réponse à ces points suivants :**

**Quels sont les outils d'intégration des migrants ?**

- Quel est le profil du migrant? Les groupes de migrants ne sont pas homogène : comment valoriser la richesse de cette diversité.
- Quels sont ses besoins ?
- A-t-il accès à tous les services publics basics ?

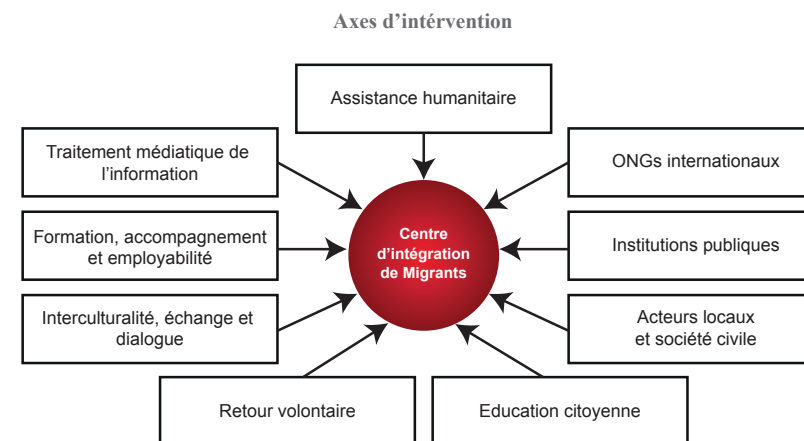
**Quelle stratégie d'intégration?**

- Dans la société marocaine? Comment mobiliser les acteurs de la société civile pour mener une campagne d'enrichissement mutuel et jeter les ponts entre les cultures
- Dans le marché de l'emploi ?. Comment l'histoire des migrations pourrait représenter une contribution positive au développement des sociétés ?
- Enfin, Comment crée des mécanismes concrets de soutien aux acteurs locaux non étatiques se penchant sur les questions de diversité culturelle et des migrations et encourager l'établissement de moyens durables et de partenariats à long terme entre les autorités locales et ces acteurs non étatiques ?

Un migrant a besoin d'écoute, d'accueil et de médiation pour lui faciliter l'accès aux différents services : Sante, éducation, emploi et épanouissement (Culture). Ces éléments sont essentiels pour sa productivité entant que citoyen du monde

**Un nouveau projet transrégional**

- Service d'accueil, d'information, d'orientation, d'accompagnement et conseils ;
- Cellule d'étude et de recherche visant à appuyer les institutions dans la connaissance du phénomène migratoire ;
- Renforcement des capacités nationales en termes de production, gestion et analyse des données sur les questions migratoires ;
- Création d'une plateforme « Migration » avec d'autre réseaux nationaux et internationaux ;
- Délivrance des informations adaptées sur les dispositifs d'aides au retour volontaire et sur les opportunités locales d'emploi.



**Cible : migrants subsaharien**

- *Assistance humanitaire :*
  - Aide sociale
  - Aide médicale
  - Formation et employabilité
  - Education

**Cible : Autorités locales**

- *Formation et accompagnement des autorités locales :*
  - Justice/ forces auxiliaires/ Caïds/ Police et gendarmes

**Cible : Acteurs locaux et société civile**

- *Formation et accompagnement des associations, des élus et des médiateurs*

**Cible : Enseignants, étudiants et élèves**

- *Formation en éducation citoyenne et tolérance*

**Cible : Les médias**

- *Formation et accompagnement des journalistes de différents médias*

**Cible : métiers de santé et d'aide sociale**

- *Formation des assistants sociaux, infirmiers et médecins*

En conclusion le migrant dans son vécu est à cheval entre le refoulement et la réussite de passer à l'autre côté. Sa position d'être coincé au Maroc qui était au préalable un pays de transit s'est transformé avec le temps en terre d'asile et d'accueil D'où la nouvelle politique gouvernementale de concevoir un programme sociétal qui défend à la fois les Droits humains et l'intégration par la mise en œuvre de projets et d'actions de **CONSOLIDATION INSTITUTIONNELLE** des acteurs publics et de la société civile en matière de planification et de gestion et intervention publique en matière de migration.

## Ali Lotfi, Secrétaire Général de l'Organisation Démocratique du Travail (ODT)

### « Le rôle de la société civile dans l'intégration des migrants au Maroc »

#### • Les problèmes des migrants et la problématique de l'intégration au Maroc :

La migration est un phénomène mondial, et ses répercussions préoccupent les institutions gouvernementales et les associations de la société civile dans les pays d'accueil.

Chaque année, des millions de personnes migrent vers d'autres pays à la recherche de travail, où près de 90 pour cent des travailleurs et de leurs familles qui vivent en dehors de leur pays sont des travailleurs migrants.

Le Maroc a été, jusqu'à récemment ; -et reste en moindre degré- un pays d'émigration et constitue également un moyen de passage à l'autre rive méditerranéenne. Ces éléments ont fait du Maroc un pays de migration par excellence.

Plusieurs facteurs ont contribué à accentuer l'attractivité du Maroc à savoir sa position géographique proche de l'Europe ainsi que la situation instable des pays voisins souffrant de la guerre, de la famine et de la pauvreté, ce qui pousse des milliers de leurs habitants à migrer vers notre pays en recherche d'une vie meilleure.

Le Maroc abrite aujourd'hui un nombre important de migrants des cinq continents, particulièrement de l'Afrique Subsaharienne et du Monde Arabe en quête de stabilité et d'intégration sociale ou d'abri temporaire et tremplin vers la rive nord de la Méditerranée permettant de réaliser le rêve d'atteindre l'Europe « Eldorado ».

Le Maroc, suite à la crise financière en Europe ;rencontre divers problèmes en matière de gestion de la migration et de la problématique d'intégration concernant la formation, la réadaptation et l'emploi des migrants ainsi que la recherche des moyens efficaces pour les intégrer dans la société marocaine. Ajoutons à ceci que le Maroc souffre d'un nouveau type de migration qu'est le retour des marocains résidant à l'Etranger, ce qui nécessite des mesures spécifiques de réintégration.

De nouveaux défis lui ont imposé de faire face à ce problème d'une manière différente, le Maroc a choisi de passer de l'approche sécuritaire à une approche plus humaine, sociale et appliquer les accords internationaux sur les travailleurs de la migration et des migrants et de leurs familles qu'il a signés.

Partant des résultats du rapport thématique du Conseil National des Droits de l'Homme relatif à l'immigration et l'asile au Maroc, et en application des hautes instructions royales sur le sujet de l'immigration et afin de mettre en œuvre une nouvelle politique loin de l'approche

Sécuritaire et le refolement et prônant une approche humaine, sociale et civilisée concrétisant la crédibilité de Maroc devant la communauté internationale.

Dans le respect des obligations internationales du Maroc dans le domaine de la protection des droits des réfugiés, des migrants et des travailleurs migrants par le fait que le Maroc est l'un des premiers pays qui ont ratifié la Convention internationale sur les droits des migrants et de leurs familles .

À la suite de ces nouvelles données, le gouvernement a pris une série de décisions la plus importante étant l'opération de régularisation exceptionnelle de la situation irrégulière de plusieurs immigrants dans notre pays. Cette initiative première dans son genre pour un pays du sud , a été lancée dans la deuxième semaine de Janvier 2014 et se terminera le dernier jour de l'année (31 Décembre , 2014)

Les chiffres annoncés par le Conseil national des droits de l'homme dans sa dernière session sur le nombre de personnes concernées par le règlement est entre 25 et 40 mille immigrants illégaux appartenant aux pays de l'Afrique subsaharienne, la Syrie et certains pays d'Amérique latine et d'Asie.

Le Maroc a donc initié une expérience unique dans le monde arabe et en Afrique, cette opération de régularisation exceptionnelle de la situation irrégulière de plusieurs immigrants a généré un nombre de 12034 demandes de 86 nationalités soumises aux commissions locales depuis le 2 Janvier jusqu'au 26 Février courant. Sachant que 100 cartes ont été délivrées aux immigrants dont les dossiers on été acceptés.

Il a été procédé également à la création d'un comité chargé d'étudier les demandes d'asile reconnues par le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'ouverture d'un bureau pour les réfugiés et les apatrides relevant du ministère des Affaires étrangères : 545 dossiers sur 853 ont été étudiés ; et jusqu'au 14 Février 428 cartes ont été retirées du Bureau des réfugiés et des apatrides , 204 cartes de résidence ont été retirées de la Direction générale de la sécurité nationale .

Plan stratégique national relatif à la gestion de la migration et l'intégration des immigrants sous la tutelle du Ministère chargé des MRE et des affaires de la migration

Actualisation du cadre juridique et législatif et institutionnel de la politique migratoire par le délégué interministériel des droits de l'Homme visant la mise en œuvre de lois spécifiques à l'asile ; l'immigration et la traite.

Le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle a diffusé une circulaire permettant la scolarisation des enfants des immigrants en situation irrégulière.

La déclaration du Ministère de la santé concernant l'offre de services gratuits aux migrants en attendant leur adhésion à l'un des deux régimes d'assurance maladie.

Organisation d'une série de rencontres de sensibilisation avec les associations et les syndicats actifs en matière de migration pour les encourager à contribuer dans l'opération de régularisation de la situation des migrants irréguliers.





- **L'intégration sociale des migrants :**

Tous ces changements qu'a connus le dossier de la migration au Maroc, ajoutés aux résultats de l'opération exceptionnelle de régularisation mettent davantage l'accent sur la problématique d'intégration des migrants.

La question de l'intégration sociale constitue un autre défi pour le Maroc concernant les mécanismes de traitement et de gestion de la migration et de l'intégration sociale des migrants. En effet c'est un phénomène relativement nouveau résultant des conditions politiques, économiques, sociales et culturelles qu'a connu notre pays dans la dernière décennie ainsi que son positionnement géographique à proximité de l'Europe et sa stabilité politique

- *Concept de l'intégration sociale ?*

Quel est le concept de l'intégration sociale, quels sont ses déterminants et ses fondements ; et quels sont ses contraintes ?

Comment traiter la question de l'intégration sociale et évaluer son importance en tant que pays de transit et d'accueil ?

On peut définir l'intégration comme le contraire de l'isolement ; c'est une opération visant la réduction du fossé séparant les migrants de la société d'accueil ; en se concentrant sur les aspects socio-économiques via la facilitation de l'accès au marché d'emploi ; à l'éducation, la santé, le logement décent, l'égalité en matière de droits et de dignité en luttant contre le racisme et la criminalité.

L'immigrant est considéré intégré dans la société d'accueil si : il maîtrise la langue de cette société ; respecte sa culture et ne s'adonne pas à des comportements qui lui sont contraires, et s'il contribue activement à la vie quotidienne dans ses aspects sociaux, administratifs et politiques.

On peut également considérer que le concept de l'intégration sociale se base sur le degré de l'interaction sociale du migrant dans le pays d'accueil, son attachement et sa loyauté envers lui.

L'intégration sociale est une équation parfois complexe et difficile selon les circonstances socio-économiques et culturelles ; et nécessite la collaboration de plusieurs acteurs à savoir les autorités gouvernementales, la société civile incluant les syndicats ; et les migrants eux-mêmes.

Il n'existe pas une théorie unique qui définit et analyse l'intégration sociale de minorités migrantes. En effet, elle est affectée par les changements des champs politique, social, culturel et économique du pays d'accueil.

L'intégration sociale n'est pas un processus qui fait fondre la communauté immigrée dans la société d'accueil en perdant son identité et sa culture d'origine

L'intégration doit être globale ; on ne peut réussir dans un certain domaine et échouer dans l'autre, il n'est pas concevable d'assurer l'éducation pour tous et ne pas garantir d'emploi, ni d'assurer un emploi sans mise en place d'un mécanisme de promotion sociale ou sans égalité devant la loi.

Quatre conditions devraient se réunir : l'éducation, l'emploi, l'égalité devant la loi et les libertés politiques.

L'intégration sociale, l'adaptation sociale, la solidarité sociale.

Le processus d'intégration sociale est considéré comme la pierre angulaire en matière de gestion de la migration et de création de nouveaux horizons pour le migrant.

**Se référant à l'avis de certains migrants basé sur leur expérience, les facteurs essentiels facilitant l'intégration sont :** La maîtrise de la langue du pays d'accueil, la connaissance des lois et coutumes du pays d'accueil, le travail avec les natifs, la communication et la création d'amitiés avec les natifs, en plus de l'obtention de la nationalité et le mariage

**Quand est ce qu'on peut considérer le migrant comme intégré avec et dans la société ??**

**Quels sont les mesures permettant d'évaluer cette intégration ?**

Tout d'abord, il faut reconnaître que le processus d'intégration sociale ne signifie pas nécessairement la dissolution de l'identité culturelle ou la limitation de leurs libertés religieuses, ni leur attachement à leur patrie d'origine.

Deuxièmement, l'immigrant est confronté aux mêmes problèmes et défis de la perte de son pays natal et du lien avec sa culture.

Le migrant va être confronté à une problématique d'adaptation et d'intégration avec la nouvelle société nécessitant plusieurs efforts pour améliorer son niveau en matière de langue, de travail et d'adaptation de ses coutumes et traditions. Ajoutons à ceci l'amélioration des relations sociales (mariage, amitié) de par son rôle dans l'intégration sociale.

- **La participation politique :**

- *La participation au développement du pays d'origine :*

On ne peut pas nier les contributions des travailleurs migrants dans l'économie mondiale, il est connu qu'ils acquièrent une expérience notable leur permettant de transférer des sommes importantes d'argent à leurs familles et d'améliorer leur niveau de vie. Il reste que nombreux d'entre eux ne bénéficient pas de conditions décentes de travail ni de salaires adéquats en l'absence de liberté de former des syndicats et de solliciter leurs droits. Ajoutons à ceci le racisme et parfois la traite et le travail forcé.

- *La non ratification des traités internationaux spécialement ceux émis de l'organisation internationale de travail*

Les traités de l'OIT relatifs aux travailleurs migrants la convention relative aux travailleurs migrants (révisée) n°97 DE 1949 et la Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975. L'OIT a également élaboré en 2004 le cadre multilatéral concernant la main d'œuvre migrante.





- **Evaluation de l'intégration sociale :**

- *Obstacles à l'intégration sociale :*

Il est important d'identifier les obstacles à l'intégration sociale, et qui s'avèrent multiples :

- Discrimination religieuse
- Racisme et xénophobie ;
- Préjugés relatifs au pays d'accueil
- La non obtention de la carte de résidence
- Les obstacles économiques, sociaux et culturels
- La difficulté de la communication

La majorité de migrants aspirent à une égalité meilleure et une protection accrue contre le racisme :

Les problèmes économiques et sociaux du Maroc peuvent ils constituer un obstacle à la réussite de l'intégration sociale ?

- **Le rôle de la société civile dans le processus d'intégration sociale des migrants :**

- *La problématique de la définition :*

Malgré les différences entre les penseurs sur la naissance de la société civile, ils convergent tous sur son rôle, ses conditions et ses composantes. D'ailleurs, ce concept a évolué dans les différents pays de l'Europe, surtout avec les mutations politiques, économiques et sociales qu'ont vécues ces pays. Plusieurs intellectuels tels que Hegel et Gramsci ont contribué à l'élaboration du concept de la société civile ainsi que les rôles qu'elle peut effectuer. Ensuite, le concept a été répandu dans d'autres pays comme les Etats Unis, la Chine, la Pologne, la Corée du Sud, l'Amérique Latine, ainsi que quelques pays Arabes et de l'Afrique.

La Banque Mondiale fait usage du concept de la société civile pour faire référence aux organisations non gouvernementales et à celles à but non lucratif présentes dans la vie publique, et qui expriment les besoins et les valeurs de leurs membres et des autres, et ce en basant sur des considérations éthiques, culturelles, politiques, scientifiques, religieuses ou charitables.

De là, le concept réfère à un grand nombre d'organisations qui comprend à la fois : les associations de la société civile, les organisations non gouvernementales, les syndicats, les groupes des populations autochtones, les organisations caritatives et les organisations religieuses.

Le centre des études pour l'unité arabe voit que la société civile et un ensemble d'institutions politiques, sociales, économiques et culturelles qui œuvrent dans de différents domaines et en indépendance de l'autorité de l'Etat pour réaliser divers objectifs, dont des objectifs politiques comme la prise de décision au niveau national comme dans le cas des partis politiques ; des objectifs syndicaux comme la défense des droits économiques des membres d'un syndicat ; des objectifs professionnels comme

dans le cas des syndicats qui cherche à promouvoir la qualité de la profession et la défense des intérêts de ses membres ; des objectifs culturels comme dans le cas des unions d'écrivains et des intellectuels et les associations culturelles qui ont comme objectif la diffusion de la conscience culturelle selon les tendances des membres de chaque associations ; des objectifs sociaux afin de contribuer à l'action social et au développement. De là, on peut dire que les principaux exemples des institutions de la société civile sont : les partis politiques, les syndicats, les associations sociales et culturelles, les clubs des jeunes et des sports, et les chambres de l'artisanat et de commerce.

- **Le rôle de la société civile dans la réalisation de l'intégration sociale des migrants :**

- **L'ODT comme exemple :**

- L'Organisation Démocratique du Travail est le seul syndicat au Maroc et dans les pays du Sud qui a priorisé les questions relatives aux travailleurs migrants et à leur intégration.

- *Quelques déséquilibres :*

- La présence de diverses violations des droits des travailleurs migrants irréguliers, tels que l'exploitation économique, le travail forcé, le trafic, leur mal traitement et la privation de leurs droits.

- Conditions de vie inappropriées, le travail pour de longues durées –logement forcé dans les lieux de travail- l'absence des périodes de repos- confiscation des passeports- les violences verbales et physiques.

- A partir d'une expérience historique de l'Europe avec les migrants marocains qui ont trouvé dans les syndicats un moyen pour la défense de leurs droits humains, sociaux et économiques.

- L'Organisation Démocratique du Travail a choisi de prioriser les questions relatives à la situation des travailleurs migrants et leur intégration. Elle a travaillé sur l'élaboration des perceptions et des attitudes qui concernent la revendication pour la régularisation de leur situation, ainsi que leur intégration sociale et le respect des droits économiques et sociaux des travailleurs migrants et des membres de leurs familles, conformément aux stipulations de la Convention internationale en la matière.

- **Le travail de l'ODT avec les travailleurs migrants et les membres de leurs familles :**

- *Au niveau organisationnel :*

La tenue d'un congrès national et la création d'un syndicat pour les migrants au sein de l'ODT, quoique les lois nationales n'autorisent pas une telle initiative et que le Maroc n'a pas ratifié la Convention internationale numéro 87 (la flexibilité des autorités administratives avec une telle situation)



## L'encadrement des travailleur(e)s migrant(e)s et la défense de leurs droits :

- Le renforcement de la protection des travailleurs migrants pour lutter contre toutes les formes de l'exploitation et pour lutter contre les points faibles dans le travail décent, ainsi que faire face à la traite des êtres humains et l'amélioration des conditions de vie des travailleurs migrants
- Militer pour améliorer la gestion du dossier migratoire selon les recommandations et les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail, et pour la protection des droits des travailleurs migrants au Maroc.
- Revendication de l'élaboration des politiques de travail.
- *La formation syndicale :*
  - La participation aux actions de communications, de sensibilisation et le soutien des migrants irréguliers dans la préparation et le dépôt des dossiers de régularisation.
  - Offre de services aux travailleurs migrants par le biais de la formation et l'encadrement syndicaux.
  - Organisation des séminaires à propos des travailleurs migrants (séminaire international sur la question de la migration à l'occasion de la journée internationale des migrants.
  - L'assistance juridique et professionnelle auprès des inspections de travail.
  - L'assistance judiciaire en coordination avec les associations des droits de l'homme et les avocats.
  - Renforcer la protection des travailleurs migrants surtout des pratiques abusives et leur assistance lors du dépôt des requêtes auprès des inspecteurs de travail.
  - Participer avec une association de droit à présenter les demandes d'asile à l'organisation internationale à travers des avocats.
  - Lutter contre la traite des êtres humains – organisation d'une conférence de presse sur la traite des femmes philippines et leur exploitation.
  - Assistance des travailleuses domestiques et leur protection contre l'exploitation, l'harcèlement et la traite des êtres humains.
    - ✓ Agences de voyages : 42
    - ✓ Employeurs : 15
    - ✓ Passeports non encore récupérés : 45
    - ✓ Autorisations de quitter le territoire : 240
    - ✓ Séances d'arbitrage réussies : 35
    - ✓ Cartes remises pour les philippins : 56
    - ✓ Plaintes au tribunal : 55

- Assistance et l'aide social et sanitaire :
- Scolarisation des enfants et des étudiants- distribution des cartables et des livres scolaires, des vêtements et des aides nutritionnels.
- Prendre soin des enfants immigrés
- Suivre et assister les travailleurs et les travailleuses migrant(e)s dans les cas du retour volontaire au pays d'origines.
- Communiquer avec les médias nationaux et internationaux à propos de la question des travailleurs migrants au Maroc, et ce afin d'exposer leurs questions et leurs problèmes.
- Coordonner avec les organisations de la société civile en vue de soutenir les revendications légitimes des travailleurs migrants et la défense de leurs droits humains
- **Les exigences de l'organisation en vue de parvenir à l'intégration sociale :**
  - Réviser et examiner les faiblesses des réglementations nationales limitant la capacité des travailleurs migrants à organiser et mettre terme à leurs contrats de travail, citons le Code de Travail et l'harmonisation des lois nationales avec les réglementations mondiales et humaines.
  - Protéger les travailleurs migrants contre les comportements discriminatoires et les aider à présenter leurs réclamations aux inspecteurs de travail.
  - Réviser les critères de régularisation de la situation administrative et juridique.
  - Mettre en place de programmes d'intégration sociale
  - Traitement urgent des migrants se trouvant dans les forêts
  - Appui des associations dans la mise en œuvre de ses actions d'intégration sociale des migrants
  - Enquêtes de la part des inspecteurs de travail sur tous les cas suspectés de maltraitance des migrants réguliers ou non.
  - Contrôler les pratiques d'abus ou de travail forcé des migrants ; ou d'abus sexuel ou économique.
  - Il faut indemniser les victimes de ces pratiques
  - Le Ministère de l'Emploi devrait effectuer des inspections des lieux dans lesquels se trouvent les travailleurs migrants y compris les maisons (SMIG ; heures supplémentaires, congés)
  - Sensibiliser l'opinion publique sur les droits des travailleurs migrants par la mise à disposition de programmes en y facilitant l'accès. Notons tout d'abord l'apprentissage de la langue Arabe pour ceux qui ne la maîtrisent pas ; ainsi que les services de protection de l'enfance ; la protection des travailleurs migrants de la maltraitance et des abus en les sensibilisant sur leurs droits et obligations.
  - Faire participer les employeurs dans la mise en place des programmes dédiés aux travailleurs migrants, spécialement ceux traitant les réclamations de maltraitance et de racisme.
  - Faire participer les Syndicats dans les programmes d'aide et les services de protection des migrants

La crise économique mondiale qui frappe les pays développés et en voie de développement depuis des années, les mesures drastiques prises par l'union européenne pour contrer l'émigration clandestine, la position géostratégique du Maroc et sa proximité du vieux continent sont autant de facteurs qui font qu'il n'est plus épargné par le phénomène migratoire et devient ainsi la destination des migrants.



De toute évidence, l'enracinement historique et géographique du Maroc dans le continent africain et son attachement aux valeurs universelles des droits de l'homme l'interpellent aujourd'hui pour assumer sa responsabilité envers des milliers d'étrangers installés sur son sol.

Conscient de son rôle et de ses responsabilités, le Maroc a procédé à une profonde révision de sa politique migratoire suite aux recommandations du CNDH et en application des instructions royales. Ainsi, une vaste opération de régularisation de la situation administrative des migrants a été lancée le 1er janvier 2014 et se poursuivra jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Certes, la présence au Maroc de migrants venus d'horizons différents a plusieurs impacts, avantages et contraintes, mais elle présente aussi des défis à relever, en premier lieu celui de l'intégration dont la réussite est conditionnée par la contribution et la concertation de tous les acteurs : gouvernement, ONG, autorités locales, etc.

C'est cet esprit de concertation qui a présidé à la conception et l'organisation du séminaire international sur l'intégration des immigrés au Maroc tenu le 10 et 11 mars 2014 sous le thème « la nouvelle politique migratoire au Maroc, Quelle stratégie d'intégration ? ».



## SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

## Séances inaugurale et introductive

- **La séance inaugurale**

La séance inaugurale a été marquée par les allocutions officielles de M. Anis Birrou, Ministre Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration, du Ministre de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, de la Secrétaire Générale de l'Immigration et de l'Émigration en Espagne, de l'Ambassadeur Extraordinaire de la Confédération Suisse et de la Représentante de l'Organisation internationale pour les migrations au Maroc.

**Monsieur le Ministre chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration** a noté qu'à l'initiative du Sa Majesté Le Roi Mohammed IV et en adéquation avec les principes civilisationnels et authentiques et les lois internationales, le Maroc a décidé d'adopter une approche globale de l'immigrant avec une dimension humaine et la mise en place d'un plan d'action qui vise, dans un premier temps, à régulariser la situation des milliers de demandeurs de 86 nationalités en mobilisant des moyens humains (plus de 3000 cadres et employés) et logistiques (plus de 80 bureaux d'accueil).

Le Maroc attire de plus en plus de migrants venus de toute l'Afrique subsaharienne et se doit d'adopter une approche globale avec une dimension humaine et la mise en place d'un plan d'action à court et à long terme, et ce à travers une démarche de concertation avec tous les partenaires pour assurer une intégration facile selon un cadre juridique et construire un modèle proprement marocain.

**Monsieur le Ministre de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur** a montré que l'expérience ivoirienne est intéressante, vu le nombre important des populations étrangères en Côte-d'Ivoire et des populations ivoiriennes installées partout dans le monde, ce qui a motivé les autorités ivoiriennes à créer un Département ayant en charge les Ivoiriens de l'Extérieur et les populations expatriées.

**Mme la Secrétaire Générale de l'Immigration et de l'Émigration en Espagne**, a souligné que l'Espagne est confrontée à des impératifs qui se traduisent par le renforcement de la coopération en matière d'immigration avec la mise en place de projets, appuyés par l'action sociale et humaine et le soutien aux personnes désireuses de rentrer dans leurs pays.

**Monsieur l'Ambassadeur Extraordinaire de la Confédération Suisse** a rappelé que la Suisse a engagé des politiques en matière de migration qui se traduisent par la mise en place de principes fondamentaux qui garantissent des droits aux étrangers tels que l'égalité des chances, l'accès aux différents services, la reconnaissance de la diversité culturelle et linguistique, etc. Ces politiques sont renforcées par la participation accrue des associations qui proposent des approches novatrices pour permettre aux immigrants de s'intégrer dans la société et acquérir par la suite la nationalité et la citoyenneté.

**Madame la Représentante de l'Organisation internationale pour les migrations au Maroc** a partagé l'intérêt pour la problématique et l'appui des initiatives du Maroc en matière d'intégration, impliquant l'immigré et la société d'accueil.

#### • La séance introductive

La séance introductive, animée par M. Khachani, Secrétaire Général de l'AMERM, Mme Pindie Stephen, de l'OIM et Mme Leila Rhiwi, Représentante de l'ONU Femmes Maghreb, a situé l'importance de la thématique dans le contexte international et dans le cadre de la nouvelle politique migratoire adoptée par le Maroc, pays de transit et de migration, qui est amené à relever des défis à tous les niveaux.

Cette séance visait à décrire la situation migratoire au Maroc pour en dégager les spécificités et les impératifs et présenter d'autres expériences pouvant servir de modèle d'intégration pour le Maroc.

D'après M. Khachani, le contexte migratoire, selon une enquête de l'Association Marocaine d'Etudes et de Recherches (AMERM) montre que le nombre des migrants en situation irrégulière avoisine les 40.000 répartis sur 86 nationalités, majoritairement subsahariennes, que les hommes (79,7%) sont plus nombreux que les femmes (20,3%) et dont l'âge moyen se situe à 27,7 ans, avec 82,2% célibataires et 14,8% mariés, et différents niveaux d'éducation. Sur le plan économique, les migrants subsahariens, dans leur majorité, n'ont pas de source de revenu (59%) ou recourent à la mendicité (19%) et que ceux qui travaillent font des travaux domestiques (18%) ou travaillent dans des petits commerces (20%) ou dans le bâtiment (20%).

Selon les résultats de l'enquête menée sur l'intégration des immigrés, 62% des Marocains pensent que la présence des subsahariens dans leurs quartiers est normale et refusent l'argument du racisme avec un taux de reconnaissance modeste de 14%. Mais, l'ignorance de la religion des migrants et la méfiance par rapport à leurs modes de vie persistent encore chez certains marocains.

Ces particularités présentent des enjeux humains, politiques et juridiques qui interpellent les pouvoirs publics et la société civile pour trouver les solutions adéquates aux problèmes et déclencher un processus d'intégration adapté aux besoins des immigrés au niveau de la santé, de l'éducation, de la justice, du logement, etc.

C'est dans ce contexte que Mme Pindie Stephen de l'OIM a présenté le MIPLEX, indice d'intégration des Migrants. Utilisé pour mesurer, améliorer et comparer les politiques nationales d'intégration, le MIPLEX couvre 8 domaines en 2014, à savoir la santé, la mobilité du travail, la réunification familiale, l'éducation, la participation politique, la résidence à long terme, l'accès à la nationalité et la non-discrimination.

Selon la représentante de l'OIM, plusieurs principes directeurs concourent pour un résultat d'intégration réussie parmi lesquels le respect des valeurs de la société d'accueil, la promotion de l'éducation, de l'emploi et de la participation politique, l'implication des migrants dans les rôles clés de la prise de décision, et l'information du public sur la contribution positive des migrants.

De toute évidence et dans le cadre du processus d'intégration, la question du genre requiert de l'importance. Depuis plus de 40 ans, rappelle L. Rhiwi, les migrations ont

évolué pour se féminiser à travers divers statuts socio-économiques puisque la moitié des migrants à travers le monde sont des femmes qui aspirent à renforcer leur autonomie et leadership dans le respect des conventions. Dans ce contexte, le Maroc a ratifié plusieurs conventions internationales ; il est plus avancé que plusieurs états européens.

Cependant, la femme, surtout immigrante, est souvent exposée à la précarité, à la discrimination et aux violences de tous genres. L'immigration n'a pas les mêmes répercussions selon le sexe, car les femmes immigrées subissent une double discrimination liée à leurs statuts de femmes et de migrantes. A partir de là, il importe de mettre en place un dispositif juridique qui puisse garantir aux femmes leurs droits et les protéger contre toutes les formes de discrimination pour leur permettre d'accéder aux différents services proposés.

Dans cette approche, il s'agit de lutter contre l'isolement, la vulnérabilité et l'invisibilité auxquels est confrontée la femme afin de formaliser le travail domestique et éradiquer l'exploitation. D'autre côté, il s'agit aussi de permettre à la femme d'accéder pleinement à la santé reproductive et à la sécurité sociale, de bénéficier de l'assistance juridique en cas de violence ou de maltraitance, d'être constamment informée des services proposés, etc.

L'intégration du genre dans la nouvelle politique migratoire est un projet transversal qui interpelle tous les services, les départements et les partenaires pour favoriser une meilleure connaissance et réussite de l'intégration. Il nécessite des ajustements au niveau de la loi, du règlement et de la pratique.

A l'issue des présentations de M. Khachani, P. Stephen et L. Rhiwi, les intervenants de cette première journée ont été interpellés par les modèles d'intégration américains et européens, et des contraintes vécues par les migrants, liées à l'enseignement, à la santé et l'enclavement de certaines zones rurales. Enfin, la question de l'enseignement religieux à l'école a été posée, vu que certains ressortissants ne sont pas musulmans.

**A la clôture de cette première journée**, Monsieur le Ministre Anis Birrou a rappelé que l'objectif du séminaire est d'initier une approche participative avec toutes les parties prenantes, en vue de construire un modèle d'intégration susceptible de favoriser l'intercompréhension entre les marocains et les migrants.

Il a ajouté que l'école marocaine est un espace d'accueil pour tous les enfants quelle que soit leur origine, et que la réussite de la politique marocaine en la matière se mesure à la réussite des enfants des migrants à devenir des acteurs de la société à part entière.

\*\*\*

Les participants au séminaire international sur l'intégration des immigrés au Maroc ont eu rendez vous le lendemain avec trois ateliers tenus simultanément pour aborder les différents aspects de l'intégration :

- **Atelier 1** : Les démarches à entreprendre pour une insertion en matière d'emploi, de logement et de santé ;
- **Atelier 2** : Les démarches d'intégration éducative, linguistique et culturelle ainsi que les moyens pour prévenir le rejet et consolider l'ouverture culturelle de la société marocaine ;
- **Atelier 3** : La dynamique partenariale, la stratégie de coopération et le rôle des acteurs civils et des représentants des pays d'origine.





## Atelier 1

Le premier atelier a porté sur l'accès aux services de base (emploi, santé et logement) comme condition sine qua non assurant une intégration réussie des migrants et des réfugiés dans la société marocaine. Cette séance de travail a réuni les intervenants suivants :

### M. Jean Pierre Cassarino, Politologue, Université de Florence, Italie

Pour Jean Pierre Cassarino, les politiques d'intégration sont intimement liées à l'insertion sociale et professionnelle des étrangers vivant sur un territoire national. Ces deux dimensions sont en corrélation étroite : l'intégration consiste en la jouissance de droits de la part des immigrés, leur reconnaissant des privilèges et des obligations, alors que l'insertion a trait à l'accès aux opportunités permettant aux immigrés et aux réfugiés de vivre décemment et de participer à la vie sociale, économique et politique du pays d'accueil.

L'intervenant signale qu'il est important, pour le Maroc, d'établir des indices d'insertion qui permettent d'évaluer concrètement l'accès aux opportunités offertes et de comprendre l'impact des lois et politiques en termes de statut professionnel, d'accès à la citoyenneté, de durée de séjour sur un territoire, d'accès au logement, à la santé et à l'emploi et de droit de participation à la vie syndicale du pays d'accueil.

Selon l'intervenant, La création et la mise en place de ces indices relève de l'action du Haut Commissariat au Plan qui possède toutes les compétences en la matière, ainsi que les outils pour recueillir les informations utiles à l'élaboration de ces indices d'insertion.

### M. Mohamed Ayoub Hassoun, Directeur Régional de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences

L'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) est le deuxième opérateur national de grande envergure qui pourra œuvrer pour l'insertion des migrants. Cette agence a pour mission de contribuer à l'organisation et à la mise en œuvre des programmes de promotion de l'emploi qualifié.

Son offre de service couvre :

- A. L'accompagnement dans le processus de recrutement.
- B. L'assistance pour le bénéfice des mesures pour l'emploi.
- C. L'anticipation des besoins en recrutement (Constitution de viviers de compétences).

Par le biais de ses programmes IDMAJ et TAEHIL et MOUKAWALATI, elle accompagne les créateurs d'entreprise, les chercheurs d'emploi non autonomes et les chercheurs d'emploi autonomes. Les ressources humaines dont elle dispose, son offre de service et son positionnement sur les secteurs stratégiques sont des atouts qui lui permettent de contribuer à l'insertion des migrants.

### M. Mohamed Khatib, Chef de Service, Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT)

Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), a assuré la formation de plus de mille jeunes issus des pays africains, entre 2005 et 2013 et a procédé à la formation des formateurs et des managers de différents pays africains. En outre, il réserve annuellement un quota de 700 places pédagogiques au profit des stagiaires provenant des pays africains et prête son assistance technique pour la mise à niveau des dispositifs de formation dans plusieurs pays d'Afrique. Ces actions le prédisposent à jouer un rôle majeur dans le développement des compétences des migrants pour une meilleure insertion au marché de l'emploi.

1. Par ailleurs, et dans le cadre de son projet d'intégration des immigrés au Maroc, l'OFPPT a établi une typologie de quatre catégories comme base pour son offre de services :
2. Les candidats n'ayant pas de niveau scolaire ni de pré requis professionnels ;
3. Les candidats ayant des pré-requis professionnels à confirmer (Validation des Acquis Professionnels) ;
4. Les candidats justifiant d'un niveau scolaire qui leur permet de suivre un parcours de formation professionnelle ;
5. Les candidats détenteurs d'un projet professionnel.

Cet établissement public est en mesure aujourd'hui d'adapter son offre de formation en fonction des particularités de toutes les catégories de bénéficiaires.

### Mme Amina El Khettaoui, Médecin, représentante du Ministère de la Santé

La santé des migrants est une partie intégrante de la santé publique, raison qui explique, entre autres, l'intérêt du Ministère marocain de tutelle pour cette question, et qui s'est traduit par l'élaboration d'une étude bio-comportementale sur un échantillon de 687 migrants sub-sahariens en situation administrative irrégulière à Rabat.

Les données qui en ressortent indiquent la présence de deux catégories de population, francophone et anglophone, souffrant de diverses maladies (tuberculose, maladies de la peau, problèmes digestifs, etc.). Les interrogés déclarent en majorité avoir eu accès aux services de santé tout en ayant une perception positive (59,2%). Mais, la même étude signale des cas récurrents de violence physique ou sexuelle et le refus d'accès à certains services, en raison du statut de migrant, parmi lesquels figurent les soins de santé, l'emploi, l'éducation, les transports en commun, etc.

La représentant du Ministère fait état aussi des contraintes qui limitent l'accès aux services de santé telles que l'absence de connaissances sur le fonctionnement du système de santé chez les bénéficiaires, les barrières linguistiques et culturelles, l'absence de formations des professionnels de la santé sur la prise en charge spécifique des migrants (certaines Pathologies peu connues au Maroc), la difficultés de faire le suivi des patients après leur départ ainsi que l'absence de mécanismes de financement des soins comme le Régime d'Assistance Médicale (RAMED).





La prise en considération de ces données a abouti à un plan d'action intégré pour la promotion de la santé des migrants en situation irrégulière. Il comporte, entre autres :

- La sensibilisation et l'information sur l'accès aux services de santé ;
- L'amélioration de la prise en charge des migrants au sein des structures de la société ;
- Le renforcement de la coordination, du suivi et de l'évaluation des interventions en matière de santé des migrants.

Ce plan d'action intégré vise la promotion du droit à la santé à travers l'amélioration de l'accès des migrants aux services de santé et leur prise en charge en se basant sur l'approche du genre et des droits humains.

### **Mme Barbara Rijks, Coordinatrice Programmes de Santé et Migrants, Organisation internationale pour les migrations (OIM)**

Barbara Rijks de l'OIM rappelle que l'inclusion des migrants dans le système de santé améliore les résultats de la santé publique et que des migrants en bonne santé s'intègrent mieux et contribuent au développement socio-économique. L'intégration des migrants et réfugiés dans le pays d'accueil passe nécessairement par 6 composantes nécessaires au système de santé :

- Une politique de leadership garantissant une politique de santé respectueuse du migrant sans égard pour son statut ;
- Des systèmes d'information sur la santé des migrants ;
- Des options de financement de santé assurant l'accès aux services de santé au migrant sans barrière financière ;
- Des ressources humaines des services de santé adaptées culturellement et issues de la diaspora ;
- La disponibilité des vaccins et des médicaments essentiels de qualité ;
- L'accessibilité, l'acceptabilité et la disponibilité des services de santé pour les migrants.

En fin de compte, assurer aux migrants du Maroc le droit à la santé, c'est favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

### **Mme Machtelt de Vriese, Chargée de la protection, Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)**

Le Maroc est aussi une destination des réfugiés (587) et demandeurs d'asile (4171). L'UNHCR, qui est présent au Maroc depuis 1957, a élaboré un programme d'accompagnement fondé sur une approche partenariale. Sa stratégie consiste à développer un réseau de relations avec d'autres acteurs de la société civile ainsi qu'avec les autorités marocaines compétentes pour mener des actions de terrain ayant pour objet la mobilisation communautaire, l'assistance financière et alimentaire, le suivi des cas vulnérables et la sensibilisation de la société marocaine. Ainsi, il œuvre à l'intégration économique, sociale et linguistique des réfugiés.

### **M. Francisco Garcia Villar, Directeur de l'intégration au Secrétariat Général de l'Immigration et de l'Emigration, Ministère de l'Emploi, Espagne**

L'expérience espagnole en matière d'intégration des immigrants a été présentée, car ce pays connaît depuis 1986 un flux migratoire assez important avec une population étrangère qui a dépassé 12% en 2012. Les administrations impliquées pour gérer la question migratoire se répartissent entre l'Administration générale de l'Etat, les communautés autonomes (17) et les collectivités locales (13000), avec des attributions différentes mais complémentaires.

En vue de favoriser l'insertion des migrants et la cohésion sociale, l'Espagne a mis en place le plan stratégique (2011-2014) avec la contribution des trois niveaux d'administration et les ONG. Elle a créé également le Conseil pour l'intégration sociale des immigrants composé des représentants des administrations, des associations d'immigrants, des ONG et partenaires sociaux. Ledit conseil établit annuellement un rapport sur la situation des immigrants.

Sur le plan opérationnel, l'Espagne, en collaboration avec des fonds européens, a mis en œuvre quatre programmes pour l'intégration des immigrants, l'accueil des demandeurs d'asile, l'accueil humanitaire et le retour volontaire.

### **Conclusion**

Les participants à l'atelier 1 considèrent que l'intégration sociale et économique des migrants est tributaire de leur accès aux droits et services de base, en particulier l'emploi, l'éducation, le logement et la santé.

Au niveau de la formation et de l'emploi, les structures existantes peuvent répondre aux besoins des migrants à condition que l'OFPPT et l'ANAPEC procèdent à la révision des manuels de procédures pour en faire bénéficier les migrants et les réfugiés, les chercheurs d'emploi et les porteurs de projets.

Au niveau de la santé, le système actuel permet aux migrants de bénéficier de certains services et soins, mais des plusieurs contraintes persistent encore comme l'absence de connaissances sur le fonctionnement du système de santé chez les bénéficiaires, les barrières linguistiques et culturelles et l'absence de mécanismes de financement des soins.

### **Atelier 2**

Les participants au 2ème atelier ont diagnostiqué la situation des migrants au Maroc caractérisée par la précarité et la vulnérabilité et ont étudié les moyens à même de favoriser leur insertion, avec un focus spécial sur les expériences suisse et italienne et française.

Les intervenants marocains, quant à eux, ont mis l'accent sur les efforts consentis par le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle et le Ministère de



la jeunesse et des sports dans le cadre de l'intégration éducative, culturelle et sportive des immigrants.

### **M. Driss El Jouni, Chef de la Division Gestion de projets, Direction de l'éducation non formelle, Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle**

Les premiers enfants scolarisés ont suivi leurs cours dans des écoles privés, avant d'être admis dans les écoles primaires publiques de Rabat et Salé. Enfin, la Circulaire ministérielle (N°13-487 du 09 octobre 2013) a permis la généralisation de l'accès à ces écoles publiques aux enfants migrants subsahariens sur l'ensemble du territoire national.

Cependant, le premier cycle d'enseignement ne peut réussir sans le préscolaire, assuré en majorité par le privé. L'Etat est appelé à faire des efforts dans ce sens, car cette phase du préscolaire s'avère primordiale pour réussir l'intégration des enfants migrants au Maroc et les préparer à réussir dans leurs études.

L'éducation non formelle est un autre levier pour contribuer à l'intégration des enfants dont l'âge ne permet plus d'intégrer l'éducation formelle. La plupart de ces formations sont dispensées dans le cadre de classes ouvertes par le Ministère de tutelle ou au niveau des associations. Des séances d'inter-culturalité et des activités parascolaires sont également souhaitées dans le cadre de cette éducation non formelle.

L'intervenant a souligné aussi que pour les « adolescents » et « pré-adultes », l'Etat a pu déployer des efforts en aidant certains migrants à acquérir des formations professionnelles payantes en mécanique, en restauration, en couture et en coiffure dont le coût peut aller jusqu'à 1000dh/mois, en attendant d'ouvrir aux migrants les portes de l'OFPPPT.

C'est dans cette perspective que le Ministère de l'éducation nationale a pris conscience de l'intérêt de proposer un cadre de formation non formelle qui permettrait aux migrants n'ayant pas pu intégrer l'éducation formelle de suivre cet apprentissage.

Après un rappel des fondements des programmes de l'éducation non formelle (ENF), le représentant du MEN a fait état des questions suivantes :

- La définition de l'ENF qui rend compte d'un type d'apprentissage particulier, différent de celui dispensé dans le cadre du système scolaire formel.
- La proposition d'une approche particulière de l'éducation non formelle, qui agit en complémentarité avec l'offre éducative obligatoire, et propose ainsi des actions pour contrecarrer la déscolarisation à la source et constitue une passerelle vers l'insertion professionnelle des jeunes déscolarisés.

Les enfants non scolarisés sont la cible première de l'ENF qui prend en charge 610 000 bénéficiaires dont les enfants en situation d'immigration, avec un taux d'insertion qui atteint 34%. L'évolution du nombre des bénéficiaires s'est accompagnée de l'évolution du nombre des animateurs et encadrements ainsi que le nombre des associations partenaires.

En vue d'élargir son offre et de diversifier les passerelles d'insertion, des accords de partenariat ont été noués avec les départements ministériels tels que la Jeunesse et les Sports, la formation professionnelle, l'agriculture et le développement rural ainsi qu'avec le Ministère chargé de la communauté Marocaine à l'étranger, en vue de promouvoir l'éducation non formelle des langues et de la culture marocaine au profit des migrants et enfants marocains vivant à l'étranger.

Plusieurs projets novateurs ont vu le jour et le budget de l'ENF a augmenté considérablement d'une année à l'autre permettant la mise en œuvre de plusieurs actions telles que l'élaboration de manuels et guides pédagogiques adaptés et l'élaboration d'un référentiel et du socle de compétence, l'appui social des bénéficiaires et l'instauration d'un système de suivi, de contrôle et de mise en œuvre des programmes.

### **M. Shimi Jamal; Directeur du Département de l'Enfance, Ministère de la Jeunesse et des Sports**

L'allocation du représentant du ministère de la Jeunesse et des Sports s'est articulée autour de deux axes fondamentaux : le rôle du secteur de la jeunesse et des sports dans l'intégration des migrants et les défis et processus d'intégration des migrants.

M. Sahimi a signalé que le Ministère de tutelle entreprend plusieurs actions pour l'intégration des immigrants, en particulier :

- Le soutien des associations d'immigrants au niveau de la formation et des activités culturelles et éducatives.
- L'animation sportive et socioculturelle en permettant aux immigrés d'intégrer les clubs sportifs pour participer à toutes les manifestations locales et nationales et en les impliquant dans différentes activités socioculturelles et éducatives organisées par le ministère.
- La formation professionnelle féminine en faisant, entre autres, bénéficier les femmes migrantes des centres de formation affiliés au Ministère.
- Le programme de vacances pour tous via la formation de certains jeunes immigrants à la supervision dans les campus.
- La protection de l'enfance en veillant à assurer l'adoption et la protection des mineurs des centres de protection dans de bonnes conditions et sans discrimination.

Concernant le 2<sup>ème</sup> volet de l'intervention, le représentant du Ministère de la jeunesse et des sports a signalé certains obstacles juridiques dans le traitement de la situation des immigrés, particulièrement la situation juridique de certaines associations étrangères (Dahir Novembre 1958) et la diversité des catégories de migrants, ce qui pose le défi d'assurer une bonne supervision.

### **Mme Amina Benkais-Benbrahim, Coprésidente de la Conférence suisse des délégués à l'intégration**

Dans son intervention, Mme Benkais-Benbrahim a rapporté l'expérience de la Suisse en matière d'intégration des migrants dont l'émergence remonte aux années 70. Depuis cette époque, la république helvétique a connu plusieurs débats autour de la question, couronnés par la légalisation des migrants et leur insertion sociale.

Une telle évolution s'avère normale au regard des efforts déployés qui se sont focalisés sur deux aspects essentiels à savoir : l'implication des différents acteurs institutionnels et la mise en place d'une politique d'intégration basée sur l'apprentissage de la langue et l'autonomie professionnelle.

La réalisation de cette intégration fait intervenir plusieurs acteurs notamment les communes, les Offices Fédéraux des migrations (ODM), les associations et différentes ONG ainsi que les services administratifs. A cet effet, plusieurs outils d'intégration ont été mis en place allant de l'accueil des migrants (brochures d'information en plusieurs langues, des espaces d'information, des ateliers de coaching, des interprètes formés pour les administrations), passant par l'apprentissage de la langue (cours de français, ateliers pour connaître le pays d'accueil, activités adressées aux enfants du préscolaire) et arrivant aux actions de prévention contre la discrimination.

Ainsi, plusieurs projets ont été établis en vue de lutter contre le racisme, y compris des centres d'écoute et d'accueil des victimes d'actes racistes. L'Etat a favorisé aussi la mixité, notamment dans les quartiers en soutenant les associations qui agissent dans ce domaine et en donnant plus d'intérêt au public vulnérable surtout la femme.

Mais malgré ces efforts, la Suisse a toujours des défis à relever puisque la peur de l'autre est toujours présente chez le citoyen suisse et que l'évolution des mentalités demande du temps pour atteindre une bonne intégration des migrants dans le pays.

#### **Mme. Carmelita F. Ammendola, Sous Préfet, Chef de la Direction des Relations Internationales et Extérieures, Département des Libertés Civiles et Immigration, Ministère de l'Intérieur, Italie**

L'Italie, qui constitue également l'une des destinations les plus prisées par les migrants, a réfléchi sur une politique d'intégration qui sera abordée plus amplement par Mme. Carmelita F. Ammendola, Sous Préfet, Chef de la Direction des Relations Internationales et Extérieures, Département des Libertés Civiles et Immigration, Ministère de l'Intérieur de l'Italie.

Dans son exposé, l'intervenante a rapporté la politique de l'Italie en matière d'intégration des migrants déclinée en plusieurs niveaux, notamment la formation linguistique et l'orientation civique, la médiation sociale et interculturelle, les projets pour les jeunes, l'information et la sensibilisation sur l'intégration, l'évaluation des politiques et des projets d'intégration et l'échange des bonnes pratiques.

Pour réussir cette intégration, l'Etat a lancé un processus de consultation nationale tant au niveau central (ensemble des Administrations Centrales) que local (Régions, Provinces, Municipalités, Conseils Territoriaux...). Les résultats de cette consultation mettent la formation linguistique et l'éducation civique en tête des priorités, suivies du soutien à l'employabilité des migrants et enfin la santé, le logement et la médiation scolaire.

En Italie, l'apprentissage de la langue est considéré comme le pilier fondamental de l'intégration. Il constitue avec l'éducation civique les principales caractéristiques de l'accord d'intégration, une sorte de contrat entre le migrant et l'Etat de résidence, signé par tous les nouveaux arrivants afin de se voir délivrer un permis de séjour.

L'accord d'intégration présente les différentes obligations des migrants et de l'Etat:

- Obligation des migrants : l'acquisition de compétences linguistiques et d'orientation civique pour faciliter son intégration.
- Obligation de l'Etat : fournir aux migrants des cours de langue gratuits et des cours d'éducation civique.

Les demandeurs d'Asile font également partie de la stratégie d'intégration des étrangers en Italie. Le projet « SPRAR », qui leur a été destiné, leur garantit les services et soins de base, outre les activités d'orientation juridique sur les procédures d'asile et sur les droits et les devoirs prévus ainsi que l'accès aux écoles pour les mineurs et l'apprentissage de l'Italien.

Après l'expérience de l'Italie, il convient de mettre l'accent sur l'expérience de l'intégration des migrants en France.

#### **M. Sami Boubakeur, Directeur de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) au Maroc**

Lors de son intervention, M. Sami Boubakeur, Directeur de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) a relaté l'expérience française en matière d'accueil et d'intégration des migrants arrivant en France.

Cette politique d'intégration des étrangers fait intervenir différents acteurs, à plusieurs niveaux : Etat, Ministères de l'Emploi, de la Santé, de l'enseignement, collectivités, associations, etc. En effet, le modèle d'intégration français considère que les immigrés font partie, provisoirement ou définitivement, de la communauté française et possèdent, de ce fait, les mêmes droits et devoirs que les français. Ceci ne peut se concrétiser sans la maîtrise de la langue française et le respect des valeurs du pays d'accueil.

Toujours dans la même perspective, deux grandes phases caractérisent cette intégration. Il s'agit d'évaluer la maîtrise de la langue et le degré de connaissance des valeurs de la République par les résidents (conjointes de français et les bénéficiaires du regroupement familial). Dans le cas contraire, l'autorité administrative leur organise une formation gratuite avant leur arrivée en France. Une fois arrivés, ils sont appelés à conclure avec l'Etat, un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) qui inclut 4 prestations gratuites : la formation civique, la session d'information sur la vie en France, le bilan de compétences professionnelles et la formation linguistique.

Ce contrat est également souscrit par l'étranger ayant obtenu une régularisation ou le statut de réfugié.

Le processus d'intégration se réalise en deux temps :

- En premier lieu, l'accueil initial des primo arrivants et leur installation durable (correspondant aux cinq premières années) ;
- Dans un deuxième temps, si la personne le souhaite et en remplit les conditions, l'accès à la nationalité française.

Au niveau juridique, trois lois ont constitué la politique d'intégration actuelle dans ce domaine, à savoir :

- la Loi du 26 novembre 2003 qui conditionne la délivrance de la carte de résident à l'immigrant par l'intégration dans la société française. ;
- la Loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 qui permet à l'OFII de proposer, à tout étranger autorisé à s'installer durablement sur le territoire français, de signer avec l'Etat un Contrat d'accueil et d'intégration (CAI).
- la Loi du 20 novembre 2007 qui propose de nouvelles dispositions permettant l'intégration des familles étrangères ainsi que leur accès à l'emploi.

### M. Vincent Sibout, Directeur de CARITAS Maroc

L'aspect formation et maîtrise de la langue du pays d'accueil constitue l'un des piliers essentiels de l'intégration notamment pour les jeunes migrants qui peuvent constituer plus tard une source de richesse pour le pays. Qu'en est-il alors du jeune migrant ?

Lors de son allocution, M. Vincent Sibout a rapporté l'expérience de CARITAS en matière d'appui à l'éducation d'enfants et de jeunes migrants au Maroc, en notant que la majorité d'entre eux sont issus de pays francophones.

### Conclusion

En conclusion, les participants au deuxième atelier sont unanimes pour reconnaître le rôle de la langue, de l'éducation et de la culture dans l'intégration sociale et professionnelle des immigrants afin de neutraliser les réflexes de rejet à leur égard. Les expériences suisses, italiennes et françaises sont venues confirmer ce constat.

## Atelier 3

«L'intégration sociale des migrants, quelle dynamique partenariale et quel rôle des acteurs civils et des représentants des pays d'origine ? Quelle stratégie de coopération ?», telle est la thématique de l'atelier 3 qui s'est déroulé en 2 séances : la première a été réservée aux interventions des représentants d'organismes gouvernementaux, et la deuxième séance était consacrée aux interventions des acteurs de la société civile.

### M. Mohamed Ait Aazizi, Directeur Chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Agées, Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social

Le représentant du Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social (MSFFDS) a signalé que dans le cadre de la stratégie (2012-2016), le Ministère a entrepris des actions sociales orientées vers la femme, l'enfant et

les personnes en situation de difficulté, particulièrement les enfants des immigrés. A cet égard, le Ministère procède au renforcement des assistants sociaux dans le domaine de la justice et de la santé, et à la mise en place de campagnes de sensibilisation.

Par ailleurs, le MSFFDS a mis en œuvre d'autres actions importantes en faveur des migrants, parmi lesquelles :

- la protection sociale et la valorisation des droits des femmes immigrées ;
- l'assistance juridique, sociale et psychologique aux jeunes immigrés mineurs et aux femmes immigrées victimes de violence.
- La promotion de projets générateurs de revenus en faveur des familles immigrées en situation de précarité ;
- Le renforcement des compétences des acteurs sociaux concernés par les populations immigrées ;
- L'intégration des questions de l'immigration dans le cursus de formation au sein de l'Institut National de l'Action Sociale ;

Toutefois, malgré ces efforts, le manque de ressources humaines et financières ainsi que l'insuffisance des actions associatives et l'absence d'études scientifiques sur l'immigration constituent des difficultés auxquelles est confronté le Ministère en question.

Le Ministère espère mettre en place une nouvelle politique vouée prioritairement à l'intégration des immigrés en situation de précarité dans le cadre d'une approche participative qui implique tous les partenaires afin de parvenir à une intégration économique pour défendre les droits des immigrés et les intégrer dans des programmes spécifiques dans le cadre d'une approche humaine.

### M. Bappah Lawal, Consul à l'Ambassade du Nigéria

L'intervention de Bappah Lawal, Consul à l'Ambassade du Nigéria, a fortement insisté sur l'importance de la question de l'immigration ailleurs et particulièrement au Maroc qui s'est engagé dernièrement dans le processus de régularisation de la situation des immigrés.

La responsabilisation de toutes les parties concernées, nationales ou internationales, est de mise pour s'atteler à cette thématique transversale et mieux l'appréhender.

Le phénomène de la migration se présente sous deux formes : une migration libre et une migration forcée qui concerne les victimes des réseaux de trafiquants. Par conséquent, vu que le Maroc est concerné par cette deuxième forme de migration, il doit impérativement responsabiliser toutes les parties prenantes pour cerner la problématique de la migration.

### M. Patrick CHARLIER, Directeur adjoint du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Belgique

La présentation de Patrick CHARLIER, Directeur adjoint du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme basé en Belgique, a traité la question de la migration en rapport avec l'intégration et la citoyenneté, sur la base de l'expérience belge dans ce domaine.





La question de l'intégration est un processus qui se marque dans le temps et se projette dans l'avenir à moyen et à court termes.

Selon Charlier, la migration est un processus qui peut être volontaire (regroupement familial, études, etc.), ou subi par le migrant et l'Etat (guerre civile, dictature, etc.). A partir de là, les migrants présentent des profils différents, d'où la nécessité d'adapter les politiques de migration puisque les migrants ne sont pas les mêmes.

A leur arrivée dans un pays, les primo-arrivants s'installent et doivent bénéficier d'un statut et de droits comme étrangers ou comme nationaux pour accéder après à la nationalité.

Au Maroc, même si l'immigration est considérée comme un phénomène temporaire (le Maroc, pays de transit), les immigrés s'installent pour longtemps et toujours. Donc, réfléchir à ces questions de migration est nécessaire et judicieux.

Au vu de tout cela, il importe donc de réfléchir à ces questions de migration pour déterminer le statut de l'immigrant par rapport aux services proposés.

### **M. Hachem OSSIERAN, Directeur Opérations Emploi et Formation, Association Access Community, USA**

Lors de la deuxième séance, Hachem OSSIERAN, Directeur Opérations, Emploi et Formation au sein de l'association Access Community basée aux USA, a présenté l'expérience de l'Etat du Michigan dans la collaboration public-privé (ou publique-privée).

L'intervenant a parlé de l'expérience d'Access Community, une ONG basée à Detroit dans l'Etat du Michigan qui propose des services communautaires (santé, emploi, éducation, etc.) aux individus et aux familles d'origine arabo-américaine, afro-américaine et autochtone.

Les profils des personnes qui bénéficient des services d'Access Community sont très variés (chômeurs, employés, etc.) et sont issus de différentes origines (asiatique, arabe, espagnole, africaine, etc.).

A partir de là, le rôle d'Access Community consiste à coordonner avec le Bureau de réinstallation des réfugiés et les agences gouvernementales et locales concernées par l'intégration des réfugiés, et ce pour proposer des services de dépistage de maladies et de la santé mentale, de formations culturelles, d'emploi, etc.

Pour mieux accompagner ces populations dans leur vie, Access propose plusieurs services, en particulier :

- un centre de développement pour les immigrées,
- une assistance personnalisée,
- de l'aide aux immigrants dans le démarrage d'une entreprise,
- la facilitation de l'épanouissement des entreprises établies,
- un partenariat avec les banques et les entreprises de micro-crédit (Goldman-Sachs, Fifth Third Bank, Ashoka, etc.),

Dans ses initiatives, Access s'appuie sur le partenariat public-privé, puisque la responsabilité est partagée entre les gouvernements, les entreprises et les groupes de citoyens pour le développement communautaire.

### **Mme Geneviève JACQUES, Présidente du Comité Inter-Mouvements pour les Evacués (CIMADE), France**

La présentation de Geneviève JACQUES, Présidente du Comité Inter-Mouvements pour les Evacués (CIMADE), basée en France, a mis l'accent sur les leçons tirées de la longue expérience de la CIMADE.

L'intervenante a mis en exergue la dynamique partenariale des acteurs de la société civile avec le Maroc en rapport avec les questions de la migration dans le cadre du renforcement des capacités réciproques pour aborder la question de la défense des droits des migrants et des réfugiés menacés par l'impact des politiques migratoires européennes dans les pays du sud de la Méditerranée.

Dans ses démarches, la CIMADE met l'accent sur :

- Les modalités et les rythmes de mise en œuvre adaptés aux contextes économiques, sociaux et culturels propres à chaque société.
- Le respect fondamental de la dignité et de l'égalité des personnes quels que soient leurs nationalités, leurs statuts administratifs, leurs convictions politiques ou religieuses.
- Des propositions adressées au gouvernement et au parlement à l'occasion des différents débats portant sur la politique migratoire de la France.

La CIMADE considère que le processus d'intégration est une dynamique d'échange entre l'étranger et la société d'accueil. C'est un cheminement progressif, selon des parcours individuels, multiples et complexes. Les organisations de la société civile jouent le rôle de médiateur et d'animateur de cette dynamique d'échanges qui vise à construire un « vivre ensemble » profitable à tous.

En outre, les relations de coopération inter-associatives, au niveau local, national et international sont nécessaires dans l'intérêt des étrangers eux-mêmes, ainsi que le rôle collectif que les associations civiles peuvent jouer comme force de proposition et de vigilance sur le respect des droits.

Ces mêmes associations, qui assument les tâches de l'accueil, de l'information, de l'hébergement et de l'accompagnement des immigrés, sont aussi les mieux placées pour constater les dysfonctionnements et les abus et proposer des solutions adéquates.

A la suite de l'échec de la politique d'intégration de la France, la CIMADE entend persévérer et continuer sans relâche pour œuvrer en faveur d'une réelle politique d'intégration et mettre en place une « politique d'hospitalité ».

Avec cette approche, le gouvernement marocain et les acteurs de la société civile, s'engagent dans une démarche novatrice que la CIMADE tient à saluer.

### **M. Rachid BADOULI, Directeur Stratégie et Développement, Fondation Orient-occident, Maroc**

La présentation de Rachid BADOULI, Directeur Stratégie et Développement, à la Fondation Orient-occident basée au Maroc, a mis l'accent sur les stratégies et les outils pédagogiques à mettre en place pour faciliter l'intégration du migrant au Maroc.

Le migrant est le résultat d'une nouvelle économie mondiale. A partir de là, il existe plusieurs profils du migrant : le migrant pour des raisons économiques, le réfugié, le demandeur d'asile, etc. De ce fait, il importe de créer une stratégie qui répond aux différents profils et à leurs besoins.

Comment s'intégrer ? L'intégration est possible au moyen de :

- l'employabilité
- la stabilité
- l'autonomie
- les droits de l'homme.

Du fait que le migrant constitue un capital humain, culturel et social, il devient nécessaire de mettre en place une politique de société qui répond aux besoins des migrants, considérés, dès lors, comme citoyens.

### **M. Ali LOTFI, Secrétaire Général de l'Organisation Démocratique du Travail (ODT), Maroc**

La présentation de Ali LOTFI, Secrétaire Général de l'Organisation Démocratique du Travail, a abordé le rôle de la société civile dans l'intégration des migrants au Maroc.

Le Maroc est un pays très sollicité par les populations immigrées pour des raisons liées à la stabilité politique et la proximité géographique avec l'Europe. Ainsi, il est amené à gérer tous les problèmes qui en découlent pour assurer une meilleure intégration de ces populations.

Toutefois, il est important d'identifier les obstacles à l'intégration sociale :

- la discrimination religieuse
- le racisme et la xénophobie ;
- les préjugés relatifs au pays d'accueil
- la non obtention de la carte de résidence
- les obstacles économiques, sociaux et culturels
- la difficulté de la communication

Dans le domaine du travail, on relève des violations des droits des travailleurs migrants irréguliers, tels que l'exploitation économique, le travail forcé, le trafic, la maltraitance et la privation des droits, la confiscation des passeports, les violences verbales et physiques.

Au niveau organisationnel, l'ODT assure l'encadrement des travailleur(e)s migrant(e)s et la défense de leurs droits. Sur le plan de la formation syndicale, elle offre ses services aux travailleurs migrants par le biais de la formation et de l'encadrement syndicaux, l'assistance juridique et professionnelle auprès des inspections de travail, la coordination

avec les organisations de la société civile en vue de soutenir les revendications légitimes des travailleurs migrants et la défense de leurs droits humains ....

Dans ce contexte, le rôle de la société civile s'avère primordial et incontournable et c'est ainsi que l'ODT est le seul syndicat au Maroc et dans les pays du Sud qui a priorisé les questions relatives aux travailleurs migrants et à leur intégration.

### **Conclusion**

A l'issue des interventions, il a été constaté que les présentations ont fortement insisté sur l'importance d'inscrire le processus d'intégration des migrants dans le cadre d'une dynamique partenariale qui implique et responsabilise toutes les parties prenantes, à savoir l'Etat marocain, les acteurs civils, les ONG et les représentants des pays d'origine.

Pour réussir sa politique d'intégration, le Maroc est appelé à développer la coopération et le partenariat avec toutes les parties concernées tant au niveau national qu'international.



## Recommandations

Des trois ateliers de travail, ont émané les recommandations suivantes :

### Recommandations générales

- Intégrer les questions liées aux migrations et à l'intégration de manière transversale dans les politiques publiques.
- Utiliser les expériences de la société civile marocaine pour le développement de la stratégie d'intégration et s'appuyer sur les réseaux des organisations internationales (OIM, UNHCR, ICMPD, etc.) pour mobiliser les expertises nécessaires, partager les bonnes pratiques et renforcer les capacités des acteurs concernés.
- Instaurer un système de suivi-évaluation selon des indicateurs bien définis et tenant compte des différents aspects de l'intégration.
- Solliciter un appui technique et financier de l'UE pour que le Maroc puisse mener sa politique d'intégration à bonne fin.
- Tirer profit des réussites et échecs des expériences étrangères et présenter dans les prochains séminaires des expériences africaines et subsahariennes.
- Elargir le mandat et les prérogatives des bureaux des étrangers, aujourd'hui uniquement ouverts pour recevoir les demandes de régularisation.
- Faire des études qui portent sur les problèmes vécus par les migrants.

### Volet Emploi

- Revoir les manuels de procédures de l'ANAPEC de telle manière que les migrants, les réfugiés, les chercheurs d'emploi et les porteurs de projets puissent bénéficier des mêmes avantages et services que les citoyens marocains.
- Renforcer le partenariat Syndicat-Entreprise en vue de garantir l'accès équitable des immigrés à l'emploi.

### Volet Santé

- Mettre en place, au niveau du Ministère de la Santé, un système d'information pour identifier les besoins en matière de santé des migrants et des réfugiés, renforcer la couverture des populations migrantes par les programmes de santé publique et leur garantir l'accès aux soins.
- Création d'un mécanisme de financement des soins pour les migrants à l'instar du RAMEL.
- Opérationnaliser le concept de prévention combinée et renforcer le réseautage des acteurs qui travaillent avec les migrants.

### Volet Education

- Renforcer l'accès des enfants migrants à l'enseignement préscolaire.
- Développer les programmes de l'éducation non formelle et du soutien scolaire pour faciliter leur insertion scolaire.
- Améliorer l'accès des migrants aux dispositifs de formation professionnelle.

### Volet Culturel

- favoriser l'échange interculturel et lutter contre la xénophobie.
- Mettre en place des projets linguistiques adaptés aux migrants : élaborer des manuels scolaires et des programmes de qualité destinés aux migrants et dispenser des cours d'alphabétisation et d'arabe dialectal.

### Volet Social

- Créer des centres d'écoute et de soutien pour l'accompagnement des migrants et leurs familles dans le processus d'intégration.
- Améliorer l'accès au logement en faveur des immigrants.
- Créer des centres d'hébergement dans les villes de Tanger, Oujda et Casablanca, fortement fréquentées par les clandestins.

### Volet Juridique

- Réviser et examiner les faiblesses des réglementations nationales et leur harmonisation avec les réglementations mondiales : code du travail, Associations ... et adopter de nouvelles lois.
- Concevoir une charte qui présente clairement les droits et les devoirs des migrants.
- Clarifier les procédures administratives relatives à l'égard des migrants et faire le suivi du processus de régularisation et de post-régularisation.

### Volet Partenariat

- Impliquer et reconnaître le rôle de la société civile en amont et à toutes les étapes de la mise en œuvre de la nouvelle politique migratoire au Maroc.
- Doter les associations et les ONG de moyens d'action suffisants (renforcement des capacités) et faire appel aux expériences des organisations et de la société civile reconnues à l'échelle internationale.
- Renforcer l'implication des pays d'origine, par le biais des ambassades.
- Intensifier les campagnes de sensibilisation dans les pays d'origine et de transit pour mieux contenir le phénomène de la migration.
- Mobiliser les autres acteurs : les pouvoirs publics, les ambassades des pays d'origine, les pays d'origine, les universitaires et chercheurs, les syndicats, le secteur privé et les migrants eux-mêmes.

## Conclusions et perspectives : Principes d'une feuille de route

L'intensité des débats et la pertinence des recommandations émanant du séminaire ont une nouvelle fois démontré qu'une politique publique efficace ne peut se construire qu'à partir d'une démarche participative, conjuguant la réflexion à la planification et le plaidoyer.

Sur cette base, nous pouvons nous projeter vers des perspectives qui pourraient constituer une première feuille de route d'une politique transversale et multi-acteurs pour l'intégration des migrants en s'appuyant sur les constats suivants :

### 1. Constats relatifs à la conception et à la planification

- Une identification des états des lieux à travers des diagnostics et des études empiriques multidisciplinaires paraît indispensable à la planification de la politique d'intégration.
- Une construction d'un système de suivi et d'évaluation et la mise en place d'un mécanisme de mesure des indicateurs d'intégration serait le socle d'un modèle évolutif Marocain et paraît nécessaire à toute mise à niveau de cette politique.
- Une planification concertée ne peut s'effectuer sans le respect de la position de chacun, son rôle et son interaction positive qui seule peut instituer la confiance et la complémentarité.
- La composante « genre » est la condition universelle à la mise en place de toute politique basée sur les droits humains, que ce soit en tant qu'élément transversal de la planification ou en tant qu'indicateur sexo spécifique de suivi et d'évaluation. La dimension genre s'impose comme approche incontournable à la garantie de l'équité du processus d'intégration.

### 2. Constats relatifs à la concrétisation du processus d'intégration

- Le renforcement du chantier de mise à niveau et d'actualisation du dispositif juridique et procédures administratives afin de lever toutes les barrières qui entravent l'intégration et de créer un climat favorisant l'accès aux services et aux droits.

- L'aboutissement proche de la dynamique conventionnelle intergouvernementale constituerait le point de départ réel de la concrétisation des différents programmes d'intégration et d'accès aux services de base.
- La composante territoriale demeure primordiale dans toute programmation et mobilisation des acteurs régionaux publics, privés et civils. Elle favorise la synergie essentielle à toute action de proximité agissant sur l'environnement immédiat des migrants.
- La sensibilisation des prestataires de services publics et des acteurs et le renforcement de leurs aptitudes interculturelles et normatives permettrait d'agir sur la qualité des services fournis aux migrants et immunise contre toute forme de stigmatisation et de discrimination.
- Le rôle de l'acteur civil est primordial. D'abord par sa contribution majeure dans le processus de construction politique des problématiques relatives à l'intégration des migrants. Ensuite, par son ancrage territorial et ses capacités de mobilisation qui le rendent indispensable dans la mise en place des mécanismes d'accompagnement et de lutte contre la vulnérabilité.
- La dynamique d'intégration n'est ni une approche d'assistantat ni une machine de déracinement. Au contraire, c'est un processus basé sur un pacte d'échange citoyen où le migrant contribue à l'enrichissement économique et social de la société tout en jouissant des droits à la participation sociale et culturelle à l'instar des autres citoyens du pays : « Vivre en Commun ».

### 3. Constats relatifs aux dynamiques de partenariats

- Le partenariat Etat/Société Civile est un élément structurant de l'acte fondateur de la nouvelle politique migratoire du Maroc. De ce fait, la qualité de concertation et les évolutions institutionnelles constitueraient la variable locomotive de l'efficacité de cette politique et ces programmes d'intégration.
- Le partenariat Etat/Partenaires sociaux se présente comme la condition de l'intégration réussie. L'accès équitable à l'emploi, la sensibilisation contre l'abus et la discrimination des migrants sont les prérogatives principales de ce partenariat.
- La nature de la structure migratoire au Maroc en tant que migration subie résultant de sa position géographique, nécessite une collaboration active avec les organismes internationaux et un partenariat avec l'Union Européen et les pays d'accueil traditionnels.
- Le partenariat avec les pays d'origine des migrants à travers les représentations diplomatiques et les gouvernements est nécessaire pour un soutien des migrants en situation de vulnérabilité, et pour la dynamisation de la coopération sud-sud, et reste indispensable à la lutte contre la migration irrégulière et le trafic des êtres humains.
- Une collaboration des institutions nationales renforcerait les opportunités de réussite des programmes d'intégration à travers leurs rôles dans la mise en œuvre des politiques publiques et du respect des principes fondateurs de la nouvelle politique migratoire et des engagements internationaux du Maroc.

## Perspectives

Vu que les dimensions stratégiques de la nouvelle politique migratoire se manifestent comme un projet sociétal, la concrétisation des chantiers de réformes juridiques et institutionnelles et des programmes d'intégration engendrerait certainement une forte dynamique de réorganisation du champ social et culturel marocain.

Pour cela :

- Un forum annuel sur l'intégration serait organisé et prendrait la forme des assises de l'intégration des migrants, regroupant l'ensemble des acteurs concernés et constituerait un espace d'évaluation et de concertation élargie.
- Des réunions ponctuelles associant la société civile et les départements publics chargés de cette politique formeront l'espace de suivi et d'ajustement des plans de mise en exécution des programmes d'intégration. En pratique, elles seront l'outil de veille par excellence de cette politique.